

sommaire

■ Un témoin soutient que l'équipe dirigeante de la CIC savait tout

— page 2

■ Le syndicat de la United Aircraft est condamné à \$20,000

■ La CECM attendra les suggestions du ministre avant d'appliquer la loi 22

— page 3

■ Que fera maintenant M. Cloutier? un éditorial de Claude Ryan

■ La NCT est sauvée, un commentaire de Michel Roy

— page 4

■ La commission politique du PLQ étudiera à neuf le dossier des sondages

— page 7

■ Purge dans l'armée éthiopienne après les atrocités d'Asmara

— page 9

■ Le courtier Bache inculpé d'une fraude de \$5 millions

— page 17

Rapport de la SQ sur les chantiers

Sur 551 cas, 25 condamnations

par Jean-V. Dufresne

Sur 551 incidents délictueux compilés par la Sûreté du Québec dans les chantiers de construction depuis 1970 jusqu'à novembre dernier, 86 ont abouti à des procédures judiciaires, et 25 seulement ont entraîné une condamnation devant les tribunaux.

C'est l'une des constatations les plus éloquentes d'une énorme compilation de la Sûreté du Québec, déposée hier après-midi devant la Commission Cliche.

Depuis janvier 1970, les chantiers fu-

rent le théâtre de plusieurs actes et d'offenses criminelles, toutes reliées à un certain mode d'application des lois et du décret régissant le bâtiment, lit-il dans le rapport.

Que ce soit du côté patronal ou syndical, des traitements de faveur et des tracasseries furent instaurés dans le dessein évident de passer l'éponge sur certaines entorses. Autant de faveurs émises, autant de violence déployée, telle est la réciprocity des règles de l'industrie de la

construction, où l'équilibre semble très ardu à obtenir et surtout à maintenir, ajoute suavement le document.

Les auteurs ne font aucune observation sur la disparité entre le nombre des délits qui firent l'objet d'une enquête policière, et le nombre de condamnations. A la lecture du dossier, on constate cependant qu'entre quelques rares condamnations à trois ans de pénitencier, le gros des sentences se limite à des amendes de \$25 à \$100.

Fait à noter aussi, sur les 511 délits signalés, on ne relève que 28 cas d'intimidation avec lésions corporelles, ce qui laisse croire, comme l'indiquent d'ailleurs les auteurs, qu'un grand nombre d'incidents ne furent jamais signalés à l'attention de la police, car dans un climat de violence aussi systématique, l'intimidation de vive voix suffisait à imposer la terreur.

A partir des 551 événements relatés en détail dans le dossier, la SQ put retracer 288 suspects, dont huit seulement furent

identifiés comme membres de la Confédération des syndicats nationaux, cependant que 215 appartenaient à la Fédération des Travailleurs du Québec, dont les syndicats parvinrent en peu de temps à déloger leurs camarades de la centrale rivale dans la plupart des grands chantiers de la province.

Et c'est l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde, le notoire local 791 que dirigeait Robert Meloche qui remporta la palme des soupçons avec 65 de ses hommes.

Mais les gars de la CSN, apparemment, se sont bien défendus. En effet, parmi les 858 victimes dénombrées, on en compte 109 parmi la FTQ, 114 parmi la CSN. Mais 447 n'ont pu être reliés à une centrale ou une autre, cependant que 150 victimes appartenaient à des compagnies de construction.

Intimidation, violence, shylocking, stupéfiants, crime d'incendie, prostitution, jeu, vol, sabotage, pots-de-vin, extorsion, constituent le triste portrait de l'action menée par les syndicats de la FTQ, presque tous des locaux des grands syndicats américains.

Les enquêteurs de la SQ ont également déposé des rapports distincts sur le crime dans des chantiers comme celui de la Golden Eagle, à Saint-Romuald.

Un témoin: "La prostitution menée par les 'bras' de la FTQ de Montréal à Saint-Romuald était prospère dans les hôtels, la drogue se vendait en forte quantité et les

Voir page 6: 551 cas

Ni Bourassa, ni Choquette n'étaient au courant des écoutes de Gagnon et Joyal

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le premier ministre M. Robert Bourassa, était au courant de l'écoute électronique pratiquée sur une haute échelle par la Sûreté du Québec depuis 1970. Mais ni lui, ni le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, ne connaissaient le contenu des enregistrements accablants qui rebondissent maintenant devant la commission Cliche.

M. Bourassa a fait ces déclarations étonnantes au cours d'une conférence de presse inopinée, donnée hier, pour annoncer la nouvelle politique portuaire du Québec.

"Ni moi, ni le ministre de la Justice n'étions au courant du contenu des déclarations de vendredi", a dit M. Bourassa au journaliste lui demandant s'il avait été

informé du trafic d'influence relié à la nomination de M. Paul Joyal à la commission du salaire minimum en janvier 1971.

Confrontés aux enregistrements de leurs conversations à l'automne 1970, MM. Paul Joyal et René Gagnon ont admis vendredi avoir trempé dans une affaire de pot-de-vin versé par M. Joyal à

M. Gagnon pour le poste de commissaire à la Commission du salaire minimum.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déjà déclaré n'avoir jamais été mis au courant des faits troublants entourant la nomination de M. Joyal et il a réclamé et obtenu sa démission.

C'était hier au tour du premier ministre de se défendre.

Voir page 6: Ni Bourassa

Se faire entendre ou voter autrement

par Pierre O'Neill

Les électeurs doivent obtenir des amendements aux lois qui ne les satisfont pas, sinon changer de gouvernement.

S'adressant à quelque 500 électeurs de son comté de Mont-Royal, le premier ministre, Pierre Trudeau, commentait ainsi l'inquiétude que soulève au Québec la loi 22 du gouvernement Bourassa sur les langues officielles.

Notamment interrogé sur la légalité du bill 22, le chef du gouvernement fédéral a réitéré l'opinion que certaines parties de cette législation lui apparaissent anti-constitutionnelles en ce que leur application déborde dans le champ d'action du fédéral. Ils a indiqué par ailleurs que toute l'application concernant le système d'éducation est de juridiction provinciale.

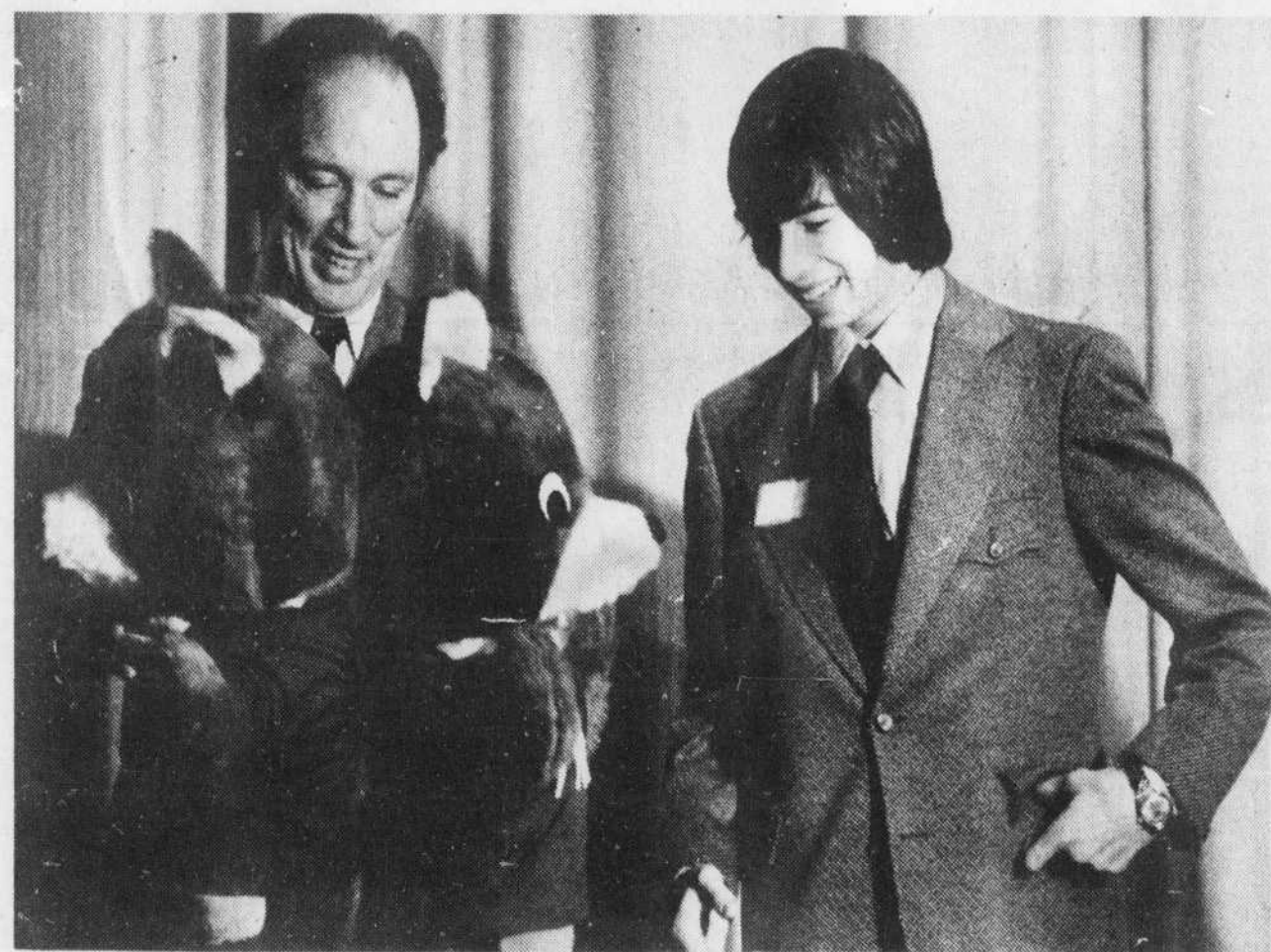
Mais l'argumentation du premier ministre est davantage politique que juridique, parce que, explique-t-il, cela convient mieux au type de société dans laquelle nous vivons où la liberté de choix est fondamentale.

Quoi qu'il en soit, M. Trudeau estime que ce n'est pas au "big brother" d'Ottawa d'orienter le gouvernement Bourassa dans la formulation de ses lois.

"Comme démocrate et fédéraliste, je crois que si les citoyens n'aiment pas les législations de leur gouvernement, ils devraient s'aviser de changer l'un ou l'autre. Ce n'est pas la responsabilité du fédéral de modifier des lois provinciales. C'est aux électeurs de faire pression sur leur gouvernement."

Les visites de M. Trudeau dans son comté de Mont-Royal sont claires. Ils étaient plus de 500 étudiants, parents et professeurs qui se pressaient dans l'amphithéâtre de l'école secondaire anglophone de Ville Mont-Royal. Après une brève intervention sur la nouvelle échelle de valeurs et les changements d'attitude des Canadiens d'aujourd'hui, le Premier ministre s'est soumis à une période de questions. Les plus jeunes se sont d'abord montrés préoccupés par la problématique internationale, la crise de l'énergie et la faim dans le monde. Tandis que les autres traduisaient des inquiétudes plus domestiques. Le moment le plus enlevé

Voir page 6: Trudeau



Pour le Premier ministre du Canada, les occasions de retrouver les électeurs de son comté sont rarissimes. En témoignage d'appréciation, les étudiants de l'école secondaire anglophone de Mont-Royal ont remis à M. Trudeau deux oursins qui devaient faire la joie de Justin et Sacha. Aux côtés du député de Mont-Royal, le président de l'Association des étudiants, M. Richard Kirland.

(Photo Alain Renaud)

Québec élabore une politique portuaire

Action immédiate, sinon les Maritimes devanceront le Québec, avertit l'OPDQ

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Un rapport de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) réclame une action immédiate du gouvernement Bourassa pour sauver l'industrie portuaire du Québec, menacée par le dynamisme d'Ottawa.

Cette action gouvernementale ne viendra cependant pas avant la fin de 1975, puisqu'il faudra encore six mois pour terminer les études sur le "vrac solide" et neuf mois pour le "vrac liquide" (le pétrole).

Voilà en effet ce qui se dégage d'une

conférence de presse inopinée de M. Bourassa pour annoncer que "son gouvernement avait pris la décision de se doter d'une politique portuaire".

Contenue dans un court communiqué de deux pages, cette politique ne contient pour le moment que des énoncés de principe généraux, auxquels M. Bourassa a apporté deux précisions concrètes.

● le super-port sera construit sur la rive sud, ce qui exclut Sept-Îles et tout autre ville de la Côte Nord, en aval de Québec et il pourra comporter deux têtes,

l'une pour le "vrac solide" et l'autre pour le "vrac liquide" ou le pétrole.

● le gouvernement mettra sur pied une Société portuaire pour "promouvoir le développement de l'ensemble du réseau portuaire québécois".

Pour le reste, la "nouvelle politique portuaire" se limite à la définition de quatre objectifs et de six modalités.

"Desirant tirer parti au maximum des avantages coopératifs dont le Québec est doté, le gouvernement a l'intention de développer le potentiel portuaire québécois

en visant les quatre objectifs suivants:

● apporter une attention particulière aux ports de Montréal et Québec.

● développer en aval de Québec, sur la rive sud, un super-port en eau profonde destiné à recevoir les gros navires qui ne pourraient se rendre à Québec ou à Montréal.

● assurer la complémentarité des ports de Montréal, de Québec de Trois-Rivières et du superport de façon qu'ils puissent remplir pleinement leur vocation de port.

Voir page 6: Politique

Les élections de 73

Des plaintes auraient dû être portées dans Laporte et Taillon

par Gilles Lesage

Toute une série d'accusations auraient pu être portées en vertu du code pénal à la suite d'irrégularités survenues dans les comtés de Laporte et de Taillon, le jour des élections provinciales, le 29 octobre 1973.

C'est ce qui ressort de plus concluant du rapport que l'enquêteur Lucien Descent a remis au président général des élections, Me François Drouin, et que le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, a rendu public hier.

M. Drouin, et M. Lavoie n'ont formulé de commentaire au sujet de ce rapport, rédigé de façon fort laborieuse et qui soulève autant de questions que de réponses.

L'enquête faisait suite à des révélations devant la Commission Cliche, l'automne dernier, concernant notamment l'aide de membres de la FTQ-Construction aux candidats libéraux André Deom et Guy Leduc, qui furent d'ailleurs élus.

Dix individus, dont Robert Chamberet et Réal Chastensia (amis de René Mantha

et Yvon Duhamel), ex-dirigeants du local 791 des opérateurs de machinerie lourde de la FTQ, ont été appréhendés dans l'après-midi du 29 octobre, dans le comté de Laporte, et détenus par la police de Longueuil. Ils furent libérés ensuite, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux à la condition qu'ils quittent le comté.

La police de Longueuil, qui les avait arrêtés et incarcérés, conclut M. Descent, aurait dû tenter des poursuites contre ces personnes, soit pour affichage ou pour avoir troublé la paix et le bon ordre, si elle en possédait les preuves, en dépit de l'ordre de libération émis par le secrétaire d'élection, Me Paul-Marcel Prevost, de Saint-Lambert.

Ces 10 personnes avaient été recrutées pour travailler dans le comté de Taillon — l'enquêteur ne dit pas par qui — et ne possédaient pas de procuration pour le comté de Laporte où elles furent pourtant

Voir page 6: Plaintes

au gré du temps

Postcombustion

Une fois de plus, nous voici, pauvres Montréalais, privés sporadiquement de courrier et selon les pessimistes, il paraît que nous ne reverrons pas de sitôt les facteurs arpenter nos trottoirs.

Tous les usagers qui ont besoin d'utiliser le service postal pour gagner leur vie songent à des solutions de remplacement.

A part l'utilisation de commissionnaires, il est peu de recours: le télégraphe optique n'est guère pratique en ces temps de brume et le pigeon voyageur est hors de prix.

Songerait-on alors à imiter les antiques Américains, qui transmettaient des messages à l'aide de fumée. On en a vu déjà sortir d'un bureau de poste montréalais. Et l'on sait bien qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Louis-Martin TARD



Lavoie a besoin des lumières du vérificateur pour éclaircir la ténébreuse affaire Morin

par Gilles Lesage

QUEBEC — Où donc imputer le chèque d'allocation de \$1,796 que le chef de l'Opposition a touché l'automne dernier, aux fins d'une mission officielle en Belgique?

Telle est la grande question que l'on se pose dans les milieux parlementaires, à la suite de l'échange de lettres entre M. Jacques-Yvan Morin, le vérificateur gé-

ral, M. Gérard Larose, et le président de l'Assemblée, M. Jean-Noël Lavoie.

Même si la commission parlementaire a été convoquée pour mardi prochain, en vue d'entreprendre l'étude de cette affaire, il se pourrait bien que l'imbroglio soit demeuré d'ici là. Le cas échéant, la commission prendra acte du compromis intervenu entre tous les intéressés.

Au début du mois, le vérificateur général avait fait savoir à M. Morin qu'il n'avait pas le droit de toucher ce chèque, en vertu de la Loi de la législature, mais qu'il aurait pu en être autrement, "sous toute réserve de l'examen des faits", si l'allocation avait été faite à même les crédits annuels de l'Assemblée nationale.

Le chef de l'Opposition demande en

suite au président de l'Assemblée de faire les "corrections administratives qui s'imposent" pour que le fameux chèque soit imputé au programme budgétaire approprié.

M. Lavoie vient de répondre à M. Morin: "J'ai scruté tous les crédits de l'Assemblée nationale et je dois vous avouer

Voir page 6: Lavoie



La "corruption généralisée" au sein de la CIC

Un témoin soutient que l'équipe dirigeante savait tout

par Louis-Gilles Francoeur

M. Jean Italiano, qui fut en 1973 l'adjoint du tuteur de la Commission de l'industrie de la construction, a déclaré hier devant la commission Cliche que son supérieur, M. Lucien Saulnier, le président de la CIC, M. Fernand Morin, et son directeur général, M. Jean-Louis Renaud, étaient au courant à l'époque de "la corruption généralisée" qui sévissait au sein de cet organisme grâce aux rapports verbaux et écrits qu'il leur avait soumis.

Beaucoup plus loquace que ne l'avait été la veille M. Lucien Saulnier, celui qui

fut son adjoint n'a pu expliquer à la commission Cliche l'absence de réformes en profondeur qu'il souhaitait personnellement au moment de la tutelle.

Amené à faire ses recommandations aux commissaires qui ont loué son "courage" et sa "franchise", M. Italiano a souligné "une vraie tutelle" de la CIC. A son avis, il ne suffirait pas de provoquer la décision d'un certain nombre d'individus au sein de cet organisme, mais la tutelle devrait conduire à des mises en accusation formelle et à des poursuites de toutes sor-

tes. Passée cette période de "vrai nettoyage", a-t-il ajouté, "les incompétents s'élimineraient d'eux-mêmes", s'il en restait, et on pourrait penser à réorganiser cet organisme sur de nouvelles bases.

Les nombreux rapports d'enquête soumis par M. Italiano à M. Lucien Saulnier n'ont toutefois pas plu à tout le monde au sein de la CIC. Alors qu'il croyait avoir la confiance totale de son supérieur, il s'est aperçu que celui-ci n'était pas sans éprouver la puissance de M. Roger Perreault, qui occupait le poste de directeur du décret après avoir été connu comme directeur de la FTQ-Construction.

Perreault, qui a été décrit jusqu'à présent devant la commission Cliche comme la tête du patronage et de la collusion existant entre la CIC et la FTQ-Construction, a alors tenté de se débarrasser d'Italiano ou produisant deux déclarations assermentées à M. Saulnier. Selon M. Perreault, l'adjoint de M. Saulnier a alors prononcé des propos diffamants devant deux témoins, propos qui apparaissent dans le recul des ans comme des preuves d'une certaine lucidité.

Un attaché d'administration, M. Jean Héroux, alors sous les ordres de Perreault, a signé l'un des affidavits. L'autre est signé par la secrétaire administrative de Perreault Henriette Lemieux, dont le mari a hérité du contrat de construction du siège social de la CIC. Selon les deux témoins, Italiano a alors déclaré: "On va caliser ton patron (Perreault) dehors et on va le crisser en prison. Tu ne sais pas qu'il est un bandit, qu'il fait partie de la pègre et que bien des choses malhonnêtes se font à cause de lui. La FTQ a même son bureau régional dans le bureau de M. Perreault et n'oublie pas que Desjardins, Daoust et Landry et compagnie font également partie de la grosse pègre".

Au lieu d'appuyer son enquêteur et adjoint, M. Lucien Saulnier a alors conseillé à Italiano de "prendre des vacances". Ce qu'il a fait. A son retour au début de septembre, il a continué son travail mais en cachette de tout le monde. Aujourd'hui, il fait partie du contentieux de la commission, "sur les tablettes", où on lui confie parfois de petits mandats.

Parmi les dossiers dont il avait saisi M. Saulnier, M. Italiano a cité les suivants au cours de son témoignage.

- La flotte d'automobile de la CIC permettait à certaines personnes, dont le président, d'obtenir des avantages qui ne correspondaient pas aux normes. L'homme d'affaires Normand Barré, de la compagnie Obard Ltée, a pour sa part confirmé hier matin qu'il avait mis à la disposition des directeurs de la CIC des Pontiac Grand Prix dotées de tout l'équipement en option alors que le contrat de location prévoit des voitures d'une valeur de \$4,000. Il a précisé qu'il avait acheté à perte une Mercedes pour le président de la CIC, M. Fernand Morin. Son objectif: être en bons termes avec les administrateurs de la commission. Inutile de dire que Obard a toujours été comme par hasard le plus bas soumissionnaire lors des renouvellements de contrats, et ce, depuis 1965. La CIC paye \$750,000 par an pour ces 350 voitures. Elle a 600 employés.

- Italiano s'est aperçu que des inspecteurs obtenaient trop d'heures supplémentaires et gonflaient leur compte de dépenses.

- La procédure d'embauche était tout à fait inefficace. Il a cité l'exemple de Jean-Yves Martin dont on a gonflé les notes de l'examen de passage pour le contrat parmi le personnel. Après deux périodes d'entraînement, le candidat ne pouvait effectuer encore le travail prévu et un directeur de la CIC a même falsifié les rapports à ce sujet pour éviter le renvoi inévitable dans ces circonstances.

- D'autres rapports ont été soumis à M. Saulnier sur la qualification des inspecteurs, l'omniprésence de Perreault dans tous les services, le népotisme généralisé au niveau de l'embauche et sur le climat de crainte qui sévissait parmi les employés.

M. Italiano a raconté que M. Saulnier

avait alors décidé de ne jamais confier de responsabilités accrues à Roger Perreault. Ce dernier, en tant qu'administrateur du décret, représentait à lui seul la mission fondamentale de la commission et à ce titre il était responsable de onze des \$18 millions de budget de la commission. M. Saulnier avait notamment affirmé à l'époque à son adjoint que jamais Perreault ne serait nommé directeur général ou adjoint au directeur général, ce qui aurait alors confirmé son emprise sur la totalité du budget.

Un jour, toutefois, M. Saulnier fit venir son adjoint au bureau pour lui dire qu'il avait décidé, après consultation, de nommer Perreault adjoint du directeur général. "Il m'a dit qu'il avait découvert la grande saillance de Perreault", a dit Italiano. Et M. Saulnier, selon le témoin, a alors ajouté qu'il avait obtenu l'autorisation écrite du président de la CIC, M. Fernand Morin, avant de procéder à cette nomination.

Italiano a alors précisé que M. Morin était pourtant au courant de tous ses rapports. Au lieu de défendre les thèses d'Italiano sur le nécessaire nettoyage, M. Morin aurait alors répondu: "Moi je ne veux pas être mêlé à tout ça parce que j'ai à gagner ma vie dans le domaine des relations de travail".

La suite des témoignages devait démontrer que les rapports de M. Italiano étaient fondés sur plusieurs points.

Le chef du service des achats, M. Simon Gauvin, a pour sa part déclaré qu'il avait autorisé seulement sur les dépenses inférieures à \$100, les chefs de service ayant la responsabilité du reste. Ce directeur de la trésorerie a raconté qu'il avait un jour refusé 10,000 exemplaires du décret à quelques mois d'être imprimés. Perreault avait passé la commande à l'imprimerie Versailles Litho.

Italiano a pour sa part raconté qu'il était de commune renommée à la CIC que Claude Lafontaine, du service des permis, avait des intérêts chez Versailles Litho. Le trésorier de la CIC et beau-frère d'André Desjardins, M. Jean-Pierre Pouliot, a alors fait parvenir à M. Saulnier une déclaration assermentée établissant que le propriétaire officiel de Versailles Litho était Jacques Landry, qui occupe des fonctions officielles au local 144 des plombers de la FTQ-Construction. Inutile de dire que Versailles Litho obtient de nombreux contrats non seulement de la CIC mais aussi de la FTQ et de la FTQ-Construction depuis plusieurs années.

Enfin, un représentant syndical des briqueteurs de la FTQ-Construction, M. Georges Légaré, est venu pour sa part sti-

gmatiser la lenteur du contentieux de la commission dans plusieurs cas où les travailleurs ont à réclamer des sommes d'argent d'un employeur. Malheureusement, les plaintes en question font l'objet de prescriptions au bout de six mois. M. Légaré a donné ensuite, des exemples de compagnies qui disparaissent un bon moment pour éviter ces réclames qu'il quitte à réparer quelques mois plus tard sous un nouveau nom.

Il a cité les noms de Industriel Maçonnerie, autrefois Saint-Michel Maçonnerie (\$8,000 de dettes aux travailleurs) et avant, connue sous le nom de Laurentides Maçonnerie (\$3,000 de dettes).

Un membre du contentieux de la CIC, Me Hugues Ferron, a pour sa part admis s'être occupé de plusieurs causes non privées alors qu'un contrat devait le lier en exclusivité à la commission. Il s'agissait d'anciens dossiers à fermer, a-t-il expliqué.

Les explications de Me Ferron ont été moins claires lorsqu'il a dû expliquer comment il a pu représenter à titre privé la compagnie F. Binette qu'il poursuivait simultanément dans une autre cause pour le compte de la CIC. L'entente hors cours alors intervenue dans cette cause a diminué de \$4,000 à \$1,000 la réclamation des travailleurs qui demandaient leur argent.

Dans NDG et Snowdon

Stations de métro remises en question

Les emplacements projetés pour les stations de métro de la future ligne Cartierville-Place Bonaventure sont remis en question par divers groupes de citoyens et le RCM des quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Snowdon.

Les emplacements retenus jusqu'à maintenant par la Communauté urbaine de Montréal et le Bureau de transport métropolitain ne donnent pas satisfaction aux résidents de ce quartier. Dans certains cas, ils nécessiteraient des démolitions injustifiées et le déplacement de familles, et dans d'autres cas ne répondraient pas entièrement aux besoins des populations à desservir.

Un mouvement de remise en question des emplacements choisis est en voie de s'élaborer qui a donné lieu,

hier soir, à une assemblée publique dans le quartier Snowdon. Au cours de cette assemblée, on a fait part de négociations qui ont été entreprises cette semaine avec les divers services municipaux concernés pour apporter des modifications notamment à la station Northcliffe située rue Sherbrooke, près du boulevard Décarie.

Dans Snowdon on désire plus particulièrement rediscuter du choix des stations qui desserviront le secteur de Blue Bonnets, et l'emplacement de la station prévue rue Westbury et chemin de la Reine-Marie. Les citoyens désireraient, dans ce cas qu'on ne construise qu'une simple station plutôt qu'une station de correspondance avec la ligne qui ira de Côte Saint-Luc à Montréal-Nord.

Contre Cotroni

Deux policiers déboutés songent à aller en appel

Les caporaux Bernard Couture et Guy Pharaud, de la Sûreté du Québec, songent à en appeler de la décision du juge Durand, de la Cour supérieure, qui a rejeté lundi leur requête en irrecevabilité au sujet d'une poursuite en dommages intentée contre eux par Vic Cotroni.

Cotroni prétend que les deux policiers, qui, depuis deux ans sont prêtés à la Commission d'enquête sur le crime organisé, ont menti devant celle-ci lorsqu'ils l'ont identifié comme le chef de la Mafia à Montréal. En conséquence, le président de la firme Reggio Food a décidé de réclamer des dommages de \$17,500.

Cotroni espère ainsi forcer les deux policiers et la Sûreté du Québec à déposer en Cour tous les enregistrements de conversations téléphoniques le concernant. "On veut, a déclaré l'avocat de Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie, que la police vienne dire une fois pour toute sur quoi elle se base pour dire que son client est le chef du crime organisé à Montréal".

Mais il y a plus. Cotroni espère obtenir une victoire en Cour supérieure qui lui permettrait de soutenir qu'il a été prouvé qu'il n'est pas le chef de la pègre.

Cependant, selon l'argumentation présentée en Cour supérieure outre la question des deux policiers que l'on veut forcer à révéler leurs renseignements à l'avance, il y a dans la décision du juge Du-

ranleau la négation d'un principe fondamental du droit coutumier anglais sur lequel s'appuie en grande partie le droit canadien.

Ce principe veut que, pour le bon fonctionnement de la justice, des témoins qui sont obligés de comparaître et de répondre, bon gré mal gré, puissent jouir d'une immunité totale qui assure la spontanéité de leurs témoignages.

Selon le droit coutumier anglais, il est moins grave, compte tenu de l'intérêt public, d'avoir une ou deux personnes injustement diffamées par un témoin que d'avoir un système où tout témoin aura peur de se présenter devant les tribunaux ou des organismes d'enquête parce que pour un oui ou pour un non ses réponses pourront lui valoir des poursuites civiles.

L'argumentation présentée par les avocats des caporaux Couture et Pharaud souligne qu'il est inutile de détruire le principe de l'immunité totale d'un témoin parce qu'il existe déjà un recours suffisant contre un témoin qui volontairement se prête au mensonge: soit l'accusation criminelle de parjure.

En somme, selon cette thèse, si Vic Cotroni considère honnêtement qu'il n'est pas le parrain de la Mafia et que les policiers l'ont malicieusement diffamé, il aurait dû recourir à des accusations de parjure.

"Criminologie" fait peau neuve

par Jean-Pierre Charbonneau

Qu'est-ce que la délinquance juvénile? Qui sont les jeunes qui passent devant les cours? Quelles sont les législations qui s'appliquent dans leur cas? Quelles sont les perspectives d'avenir en ce qui a trait à l'évolution de la délinquance juvénile au Québec?

Ce sont là les quelques questions auxquelles tente de répondre le dernier numéro de la revue scientifique "Criminologie" qui vient de paraître aux Presses de l'Université de Montréal.

Pour cette publication périodique qui est préparée par les criminologues de l'Université de Montréal, avec l'aide financière du Conseil des arts du Canada, ce numéro sur la délinquance juvénile au Québec marque un nouveau départ.

Depuis sa fondation, il y a neuf ans, cette publication qui jusqu'à cette année portait le nom "Acta Criminologica", s'adressait essentiellement à la communauté scientifique internationale et limitait son contenu à la présentation d'une monographie substantielle et de quelques contributions assez courtes.

Mais, le monde a changé et, avec lui, la criminologie, et surtout celle du Québec.

Pour refléter ces changements, où les responsables de la publication, les criminologues Denis Szabo, André Normandeau, Alice Parizeau, Henri Ellenberger, Marcel Fréchette et José Rico se sont entendus avec les Presses de l'Université de Montréal pour donner une priorité aux réalités québécoises et pour présenter les résultats de nos chercheurs de façon plus accessible que par le passé.

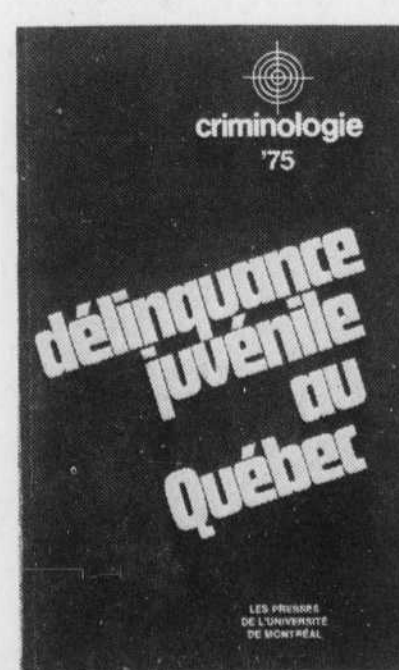
Ainsi, dorénavant, les articles seront plus nombreux et plus courts. On ne publiera plus de monographies longues. Les résumés des recherches seront plus condensés et ne constitueront plus la seule substance de la publication. Il s'accompagneront de réflexions à propos d'ouvrages publiés, de législations proposées, d'expériences vécues. On y trouvera même une chronique relatant la vie des groupes oeuvrant dans le domaine de la prévention du crime, ce qui sera, espère le comité de rédaction, un lien plus intime avec les travailleurs criminologiques du Québec et de la communauté internationale.

Dans ce numéro sur la délinquance juvénile au Québec, on retrouve d'abord deux études de Michel Lippé et d'Alice

Parizeau sur "la protection de la jeunesse et le projet de Loi 65", présentée à l'Assemblée nationale et sur "les droits de la jeunesse et le projet de Loi C-192", présentée à la Chambre des Communes.

Viennent ensuite un texte de Marcel Fréchette sur "la délinquance, la socialisation et le névrosisme" qui s'inspire d'une recherche en cours auprès des délinquants juvéniles de la Cour du Bien-Être social de Montréal et un article d'Emerson Denyon sur le rôle de la famille au Québec dans le phénomène de la délinquance. Marc LeBlanc traite ensuite de la probation pour mineurs au Québec et de son avenir et Marcel Cusson fait le point sur l'observation du comportement des délinquants en institution.

Un autre texte de Marc LeBlanc porte sur une projection de ce que pourra être la délinquance juvénile d'ici 1980. Francine Goyer-Michaud livre quelques réflexions sur la tâche qu'accomplissent les femmes dans les institutions pour délinquantes alors que, Alice Parizeau s'attaque au dramatique problème des enfants maltraités.



OTTAWA (CP) — Le nouvel aéroport international de Pickering en banlieue de Toronto sera de taille beaucoup plus modeste que prévue au départ.

Le gouvernement Trudeau limiterait ses investissements à \$204 millions tandis que le coût de réalisation du projet original était établi à environ un milliard 500 millions de dollars.

A la Chambre des communes, le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, a expliqué hier que plutôt d'aménager l'immense aéroport projeté, Ottawa ne construirait qu'une seule piste, une aérogare et les facilités connexes. Le coût d'expropriation des terres s'élèverait à \$96 millions et la construction à \$110 millions.

Le projet de construction du nouvel aéroport international a suscité deux années d'intenses contestations. Certains ministres fédéraux et le gouvernement ontarien du premier ministre Davis s'étaient alliés aux critiques des résidents de Pickering.

En soulignant que le projet sera terminé vers 1980, le ministre des Transports a indiqué que cette diminution d'importance sera compensée par certaines améliorations qui seront apportées à l'aéroport international de Malton, situé dans le Toronto métropolitain.

Essentiellement, de nouvelles voies d'accès seront ajoutées à l'infrastructure

routièr qui dessert l'aéroport de Malton. Le ministère des Transports a cependant refusé la recommandation de la commission d'enquête voulant que de nouvelles pistes soient construites pour répondre à l'augmentation prévue du trafic aérien d'ici l'achèvement de l'aéroport de Pickering. M. Marchand estime que les améliorations à l'infrastructure suffiront à combler les besoins à moyen terme. Il a également rappelé que le gouvernement est disposé à collaborer avec le gouvernement provincial pour éliminer la pollution causée par le bruit des cargos aériens qui utilisent l'aéroport de Malton aussi bien que pour les supersoniques qui descendront à Pickering.

L'Acelf demande plus de maisons du Québec

QUEBEC (PC) — Les représentants de l'ACELF ont demandé hier à M. Robert Bourassa, au cours de leur rencontre annuelle avec le premier ministre:

- d'ouvrir à Frédéricton, Edmonton et en Colombie-Britannique des maisons du Québec où l'attaché commercial aurait comme adjoint un attaché culturel.

- de créer une Fondation Acelf. L'Association canadienne d'éducation de langue française est une organisation formée d'environ 500 personnes et 330 organismes francophones de toutes les parties du Canada.

Subventionnée par certains gouvernements provinciaux, et particulièrement par celui de Québec, l'Acelf tente désespérément, depuis une dizaine d'années, de se trouver un rôle utile auprès des francophones du pays.

Depuis deux ans, le gouvernement du Québec a accepté de mettre à sa disposition quatre fonctionnaires à plein temps

dans le but de faire de la recherche.

Le président de l'organisme M. Guy Brosseau, de Sherbrooke, a expliqué qu'il voyait bien l'Acelf fiduciaire d'un fonds constitué par des provinces et dont les revenus pourraient servir à répondre aux demandes des groupes francophones du pays.

M. Brosseau a révélé au cours d'une conférence de presse qu'il avait remercié M. Bourassa d'avoir acquiescé depuis deux ans à toutes les demandes de l'organisme et qu'il lui avait demandé de continuer à se servir de l'Acelf comme un outil de travail auprès des groupes francophones du pays.

M. Brosseau a annoncé que l'Acelf tiendrait du 10 au 17 août prochain, à Chicoutimi, la première Biennale de la francophonie canadienne. Le congrès portera sur l'identification des problèmes que doivent affronter les groupements francophones au pays.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*:	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

United Aircraft: le local 510 condamné à \$20,000 d'amende

par Clément Trudel

Pour avoir violé des ordonnances de la Cour et avoir fait preuve d'une "insoumission téméraire", le syndicat local 510 des grévistes de la United Aircraft est condamné à \$20,000 d'amende par le juge Maurice Lagacé dont la prestation de serment comme juge est postérieure aux événements du 1er octobre 1974, aux abords de l'usine de la United à Longueuil. Événements à l'origine de huit plaintes pour outrage au tribunal.

Le juge Lagacé, qui a devancé le prononcé de ce jugement, attendu pour la "semaine du 23 février", réserve aussi trois sentences de deux mois de prison: l'une au secrétaire-trésorier du 510, Jean-Marie Gonthier; les autres aux grévistes André Normandin et Yvon Touchette.

Deux autres grévistes devront séjourner un mois en prison: Serge Phillips et Normand McCutcheon, tandis que le juge de la Cour supérieure accorde le bénéfice du doute au directeur de la grève, André

Choquette, ainsi qu'au syndicat "international" dont le représentant (Ducharme) a fourni des explications "plausibles" à la Cour.

Le style du juge Lagacé puise à la rhétorique de la Loi et l'Ordre. Il décrit la "meute" de 200 à 250 personnes, les "troupeaux" du syndicat montant à l'assaut de la compagnie qui, si l'on cédait à une description du "monde à l'envers" n'aurait même plus le droit de défendre sa propriété.

"Un peuple qui se dit civilisé (comment peut-il s'accommoder d'une loi qui tolère la violence, l'intimidation et les actes criminels)?" et aussi: "La loi est un instrument d'équilibre social". Et de citer longuement le passage d'une déclaration récente des évêques de la région métropolitaine de Montréal, qui condamnent la violence et font appel à la justice et à la fraternité dans les conflits de travail.

Le juge Lagacé rappelle les décisions de Cour déjà rendues depuis que cette grève

légale fut déclenchée il y a plus d'un an: le 17 avril 1974, le juge Duranleau (jugement en appel) condamne le local 510 à \$20,000 d'amende pour avoir violé des ordres de Cour; le 13 août, le juge Claude Vallerand impose une amende de \$2,500 au local 510 et une amende de \$200 à Touchette et de \$100 à Normandin. S'il y a eu récidive, c'est donc que ces avertissements n'ont pas porté, conclut le juge Lagacé, dont l'intention est de ne pas porter de jugement sur les "actes criminels" commis: véhicules endommagés ou brûlés, personnes attaquées.

Le juge consacre presque le quart de son jugement de 22 pages à réfuter le témoignage que rendit Jean-Marie Gonthier devant lui. Transcription d'émissions radiophoniques et coupures de journaux étaient la thèse d'un Gonthier incitant les gars de la United à se battre "sur les barrières", selon la version retenue par le juge.

Gonthier, dans son témoignage, avait

dit prévoir une réaction de déception immense des membres du 510 face aux conclusions du rapport "Dufresne" (nom de l'enquêteur spécial nommé par le gouvernement Bourassa en septembre 1974 dans ce conflit). Il y eut quand même réunion du syndicat à une heure que le juge Lagacé juge peu indiquée: 6 heures du matin. Réunion qui dura 15 minutes à peine. Peu après, après une accalmie de plusieurs mois, les gars de la United (les non-scabs) se rendaient en masse devant l'usine où le grabeau se produisit.

Le juge cite encore le jugement Brosard (United Steelworkers contre Gaspé Copper) où l'on déplore que "des hommes ayant assumé la lourde responsabilité de diriger et de protéger les travailleurs cherchent encore à se faire droit à eux-mêmes au mépris du droit de la loi, par le recours à la violence et à la force brutale, par la violation volontaire et préméditée des ordres des tribunaux chargés d'appliquer la loi".

Le "Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique, des instruments aratoires de l'Amérique" est fort de 1,700,000 membres aux États-Unis et au Canada. Il appuie les grévistes de la United Aircraft auxquels il verse des prestations de grève.

Comment situer le jugement Lagacé? Comme l'anti-jugement Deschênes? En septembre 1974, en effet le juge en chef de la même Cour avait jugé inopportunes des demandes de condamnation pour outrage au tribunal contre le syndicat et les grévistes de la CTCUM; la Cour d'appel du Québec a maintenant ce dossier et le procureur général a obtenu d'intervenir sur la deuxième partie de ce jugement.

Le juge Lagacé, dans le préambule de son jugement d'hier, énonce ainsi son postulat de base: "S'il est permis de s'interroger sur l'efficacité de la loi actuelle pour régler les conflits ouvriers, est-on

pour autant justifié de faire fi de cette loi avant qu'elle soit changée, d'agir comme si elle n'existait pas et de mépriser les ordonnances des tribunaux? Il convient ici de rappeler à ceux qui ont tendance à l'oublier que, bonne ou mauvaise, populaire ou pas, la loi est faite pour être appliquée et suivie et non pour être écartée et défiée... La Cour... manquerait à son devoir en ne faisant pas respecter la loi telle qu'elle est, et en lui substituant plutôt celle qu'une partie souhaiterait qu'elle fût. De toutes façons, et quels que soient les changements que le législateur veuille bien un jour "dans sa sagesse" apporter à la loi, nous voyons difficilement comment un peuple qui se dit civilisé..."

Pour le juge Lagacé, c'est le local 510 qui a "provoqué quasi volontairement via ses officiers les incidents du 1er octobre 1974" tandis que l'International, qui avait approuvé une manifestation pour le lendemain, s'en tire avec le bénéfice du doute.

La CECM attendra les suggestions du ministre avant d'appliquer la loi 22

par Lise Bissonnette

La Commission des écoles catholiques de Montréal attendra les suggestions du ministre avant de faire du zèle pour appliquer la Loi 22, bien qu'elle y soit théoriquement contrainte, ainsi que l'expliquait hier sa direction. Le ministre l'ayant avisé mardi que l'opération de validation des tests était "reportée" à une date imprécise, la Commission ne voit pas comment elle pourrait d'elle-même se lancer dans des activités où le ministère a échoué, malgré tous ses moyens.

Le directeur général de la CECM M. Jean-Paul Tardif a annoncé la nouvelle aux commissaires qui ne se sont pas attardés là-dessus. Le directeur devait par suite confirmer à la presse que la Commission ne voudrait certes pas porter l'odieuse d'appliquer une loi qui restreint l'accès à ses écoles anglaises, si les autres commissions de l'île de Montréal ne le font pas.

Or elles n'ont nulle intention de s'y prêter comme certaines d'entre elles l'ont fait savoir hier, dont le PSBGM, Lakeshore et LeRoy. Le PSBGM a depuis longtemps adopté une attitude de boycottage à l'égard des tests et on est certain, à la CECM, que les anglo-protestants conservent leur ferme volonté d'inscrire qui le demandera dans leurs écoles.

Le ministre de l'Éducation devrait éclaircir le paysage linguistique au cours de la conférence de presse qu'il donnera ce matin. Les paris sont nombreux autour de l'attitude qu'il adoptera, mais il est surtout déjà rumeur d'un amendement à

la Loi 22 pour la rendre plus coercitive dans la limitation des inscriptions à l'école anglaise. Ce serait la seule façon réaliste, estime-t-on, d'empêcher un retour au régime de libre choix de la langue d'enseignement.

La rage anti-tests et anti-loi 22 est si forte chez bon nombre d'anglophones du secteur de l'éducation que la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) a fait savoir hier qu'elle poursuivrait sa lutte contre les tests de langue "malgré leur retrait".

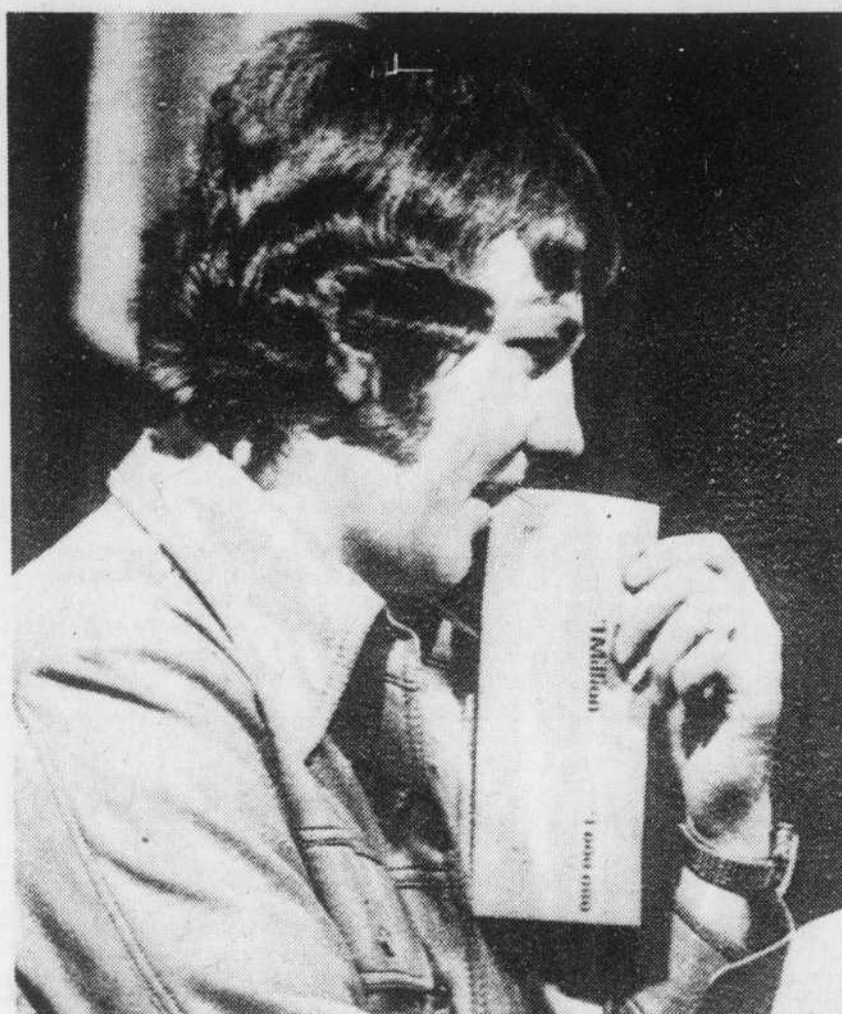
La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ne se laisse pas attendre, ni même réjouir, par le geste de M. Cloutier. Elle n'y voit aucune "preuve de souplesse", mais bien une "manœuvre grossière qui nous ramène au statu quo de la loi 63 et au libre choix absolu de la langue d'enseignement".

Précisons que la disparition des tests n'implique pas directement un libre choix de la langue d'enseignement puisque les tests n'étaient évoqués dans la loi 22 qu'à titre d'une des possibilités que pouvait

utiliser le ministre pour limiter les inscriptions. Mais la loi ne prévoit néanmoins aucun autre moyen de contrainte, et les commissions scolaires n'ont visiblement pas l'intention de faire oeuvre d'imagination en ce domaine.

C'est plus subtilement que la CECM a contesté les effets de la loi 22 hier, en adoptant une résolution de M. Pierre Carignan qui, de l'avis de son proposeur, comble "une grave lacune" de la législation linguistique.

Voir page 6: CECM



Un chèque de un million, cela rend songeur! Pour s'en convaincre, on n'a qu'à regarder M. Michel Richard, de Hearst, Ontario, qui possédait un des billets gagnants de la lotto olympique avec son beau-frère, M. Roland Martin. Curieusement l'autre prix de un million a été gagné par trois personnes de Fauquier, à 75 milles à peine de Hearst. "Je pense que c'est une place chanceuse", a dit M. Richard.

Sainte-Justine limite l'activité de deux conseillers syndicaux

La direction de l'hôpital Sainte-Justine a informé hier deux conseillers syndicaux, Mlle Céline Brochu et M. Jean-Pierre Jetté, qu'on ne tolérerait plus leur présence dans l'hôpital à partir d'aujourd'hui; tout au plus pourraient-ils se rendre au bureau du syndicat et y demeurer... sans même pouvoir aller à la cafétéria ou à la toilette!

Aux yeux du syndicat des employés généraux de l'hôpital, il s'agit là de provocation de la part de l'hôpital qui chercherait à créer des incidents.

Hier matin, par exemple, tous les employés des cuisines qui se sont présentés au travail après avoir été suspendus pendant une journée ont dû exhiber des papiers d'identité pour pouvoir réintégrer leur lieu de travail.

Les opérations de la cuisine se sont déroulées normalement jusqu'à l'heure du dîner même si les employés exhibaient des macarons pour signifier leur insatisfaction. A la suite de cette bravade, le directeur-général adjoint, M. Jean-Pierre Montpetit, se présentait à la cuisine vers midi en compagnie d'une dizaine de solidés personnages et il demandait aux employés d'évacuer les lieux un par un.

L'incident a failli provoquer une bagarre mais des dirigeants syndicaux sont rapidement intervenus sur les lieux et on s'est entendu pour poursuivre normalement le travail si les "intrus" quittaient les lieux.

C'est vers 15h que la direction de l'hôpital a signifié aux conseillers syndicaux que leur présence ne serait plus permise dans l'institution et qu'ils ne pourraient

plus assister aux assemblées syndicales du personnel.

Ce conflit en cours depuis quelques semaines a surgi lorsque la direction de l'hôpital a voulu forcer les employés à payer \$0.25 par jour pour stationner leurs voitures dans le stationnement de l'hôpital. Officiellement, on disait que ce tarif était nécessaire pour permettre au concessionnaire de payer ses dettes à l'hôpital.

Peu après, le syndicat a remis à la direction un document démontrant que le concessionnaire a perdu environ \$30,000 à cause de sa mauvaise administration. Ce concessionnaire, la firme Bonami Parking, a rapidement été "congédiée" par

l'hôpital. On a lancé depuis lors des appels d'offres et le terrain est temporairement géré par la firme Canadawide.

Depuis lors, le syndicat a offert de payer globalement une partie de la "dette" encourue par l'hôpital au chapitre de ses stationnements mais cette offre a été refusée. Le syndicat a offert de hausser son offre sans succès.

Devant ce bilan, le syndicat estime qu'il s'agit vraiment d'une bataille de principe et que l'administration veut à tout prix forcer ses employés à payer un tarif de stationnement. On souligne aussi que sur 250 institutions hospitalières affiliées à la CSN, à peine 40 imposent un tarif de stationnement aux employés généraux.

Le fédéral surveille les tortues

OTTAWA — L'importation des tortues comme bêtes de compagnie sera désormais soumise à des restrictions, ont annoncé hier MM. Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture et Marc Lalonde, ministre de la Santé et du Bien-être social.

"Les tortues peuvent constituer un risque pour la santé, d'après M. Lalonde. Elles sont souvent porteuses de bactéries facilement transmissibles aux humains, surtout aux enfants qui font de ces animaux un objet d'amusement".

Il n'existe aucune méthode pratique d'essai pour certifier que les tortues sont exemptes de bactéries nocives", déclarait de son côté M. Whelan dont le ministère établit les règlements régissant l'importation d'animaux de toutes espèces.

"En imposant des restrictions à l'entrée des tortues chez nous, le gouvernement fédéral veut donc prévenir tout danger possible à la santé des Canadiens".

La plupart des tortues offertes en vente dans les magasins d'animaux familiers au Canada proviennent des États-Unis. En vertu des nouveaux règlements qui entrent en vigueur immédiatement, les acheteurs devront se procurer un permis d'importation au Canada de tortues originaires des États-Unis ou de tout autre pays étranger.

L'émission des permis sera limitée à des fins bien particulières, comme les projets de recherche et les parcs zoologiques, de préciser M. Whelan...

L'école Hochelaga-Maisonnette: pas de réponse avant 15 jours

Les quelques centaines de citoyens du quartier Hochelaga-Maisonnette qui ont manifesté hier à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux de la CECM, ou assisté à la réunion de la Commission, sont repartis vers leur longue patience en fin d'après-midi, après avoir appris qu'ils ne recevraient que dans 15 jours la réponse définitive qu'ils attendaient à propos de la construction de leurs deux polyvalentes.

Les manifestants, en majorité des étudiants du secondaire accompagnés parfois de leurs parents, ont écouté assez patiemment une longue discussion technique entre commissaires et fonctionnaires, au cours de laquelle quatre documents contenant "des éléments nouveaux" sont apparus. Le commissaire Pierre Leger a réclamé et obtenu de ses collègues qu'ils en prennent connaissance plus à fond avant de prendre une décision.

On devrait donc rouvrir encore une fois le dossier le jeudi 6 mars, un dossier où la fatigue des combattants est manifeste même si rien n'annonce de compromis.

Hier une dérogation des bureaux de la Commission est venue défendre ses prévisions, qui avaient fait l'objet de vives attaques au cours des dernières semaines, en particulier parce qu'elles éliminaient, entre 1978 et 1983, 700 élèves de l'élémentaire qu'on aurait dû normalement s'attendre à retrouver au secondaire, ce qui aurait porté le total de la population de ce niveau à 2,800. Mme Carmen Bellerose a soutenu que cette déperdition s'explique à partir des taux de promotion par degré.

Elle a d'autre part indiqué qu'elle n'avait pris en considération ni l'impact négatif que pourrait avoir la construction de l'autoroute est-ouest, ni l'impact positif d'un possible développement résidentiel sur le site des usines Angus.

Mlle France Vézina, du Service des études, a présenté pour sa part la contrepartie à la proposition de répartition des options dans deux polyvalentes, que les citoyens d'Hochelaga-Maisonnette avaient soumise la semaine dernière. Selon elle, les élèves auront des difficultés à faire des choix de cours satisfaisants, leurs parents à s'y retrouver, les professeurs à obtenir une tâche convenable, et l'organisation scolaire ne pourrait qu'en souffrir dans de "menus détails" quotidiens qui font la vie d'une école.

Les commissaires ont également pris connaissance d'une évaluation comparée des coûts de construction qui fait apparaître une différence de près de cinq millions entre le projet de la CECM (près de neuf millions pour une polyvalente de deuxième cycle et une école secondaire

traditionnelle des deux cycles) et celui pour lequel se bat la population (près de 14 millions pour deux petites polyvalentes des deux cycles).

Le commissaire Leger y est allé aussi de son document technique qui démontre que le projet des deux polyvalentes est le seul à garantir que tous les élèves du deuxième cycle secondaire obtiendront des services polyvalents dès 1978, et que tous les élèves des deux cycles seraient servis dans une école polyvalente dès 1981. Le projet de la Commission ne pourrait faire le plein des effectifs de cette façon avant 1983.

aujourd'hui

A Québec, au 155, boulevard Charest, conseil fédéral de la CSN.

A Ottawa, à l'hôtel Skyline, deuxième journée de la réunion annuelle de l'Assemblée générale du Richelieu International.

A 11h30, à l'hôtel Reine-Elizabeth, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, prend la parole devant les membres de l'Office des congrès et des visiteurs.

A 12h30, à l'hôtel Reine-Elizabeth, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, adresse la parole aux membres du conseil d'administration des directeurs d'école de la Fédération des écoles secondaires de l'Ontario.

A 16h15, le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques-Yvan Morin, rencontre les journalistes de l'Estrie, à Bedford, dans le cadre de sa tournée de la Rive-sud et de l'Estrie.

A 18h30, à la Place Alexis-Nihon, cérémonies dans le cadre de la Semaine des Guides et des Scouts.

A 20h, au Carrefour international, 4258, de Lorimer, soirée d'information sur le peuple chilien et présentation du film "Quand le peuple s'éveille".

En soirée, à l'auditorium du Jardin Botanique, soirée publique de Développement et Paix. Invité: Dom Antonio Frago, évêque de Cratues, au nord-est du Brésil.

Cliniques de sang: A la Place des arts, dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier, de 10 à 12, et de 13h30 à 16h30; à la CTCUM, angle Saint-Denis et boulevard Rosemont, de 9h à 11h30, et de 13h à 15h30.

M. Leger, commissaire du quartier Hochelaga-Maisonnette, n'a cessé de réclamer, avec les fidèles appuis que lui apportent MM. Gaston Michaud et Norbert Lacoste, que l'on prenne en compte d'autres facteurs que l'économie, la démographie et l'administration scolaire.

Les prévisions démographiques, selon eux, ne demeurent rien d'autre que des hypothèses, et les prévisions de choix d'options sont une réplique exacts du système actuel, souvent décrié et qui pourrait bien connaître des modifications en profondeur d'ici quelques années. On verrait bien que le quartier Hochelaga-Maisonnette joue le rôle de prophète en matière "d'école, milieu de vie".

Le commissaire Luc Larivée, issue de ce quartier mais auteur de la proposition que rejette la population, s'en est expliqué devant eux. L'aménagement rapide de deux polyvalentes compromet à son avis la planification scolaire des équipements de l'élémentaire où l'on devrait se contenter plus longtemps de locaux vétustes.

"Il y a parfois une différence entre les désirs et les besoins réels d'une population" devait-il déclarer, en affirmant ensuite que la CECM pourrait toujours décrier une construction supplémentaire si la démographie faisait un bond inattendu.

Selon lui, le quartier pourrait bien n'obtenir aucune polyvalente si les extrémistes ne se rejoignent pas avant le 17 mars prochain, date où le Conseil de l'île prévoit étudier les projets d'immobilisations de la CECM. Cet argument, déjà entendu de la bouche de Mme Killens qui semble abhorrer les débordements des citoyens, ne s'est attiré que des qualificatifs de "chantage" chez les manifestants.

Vous n'êtes pas millionnaire parce que vous n'avez jamais su épargner, ou alors, parce que vous avez toujours dépensé vos épargnes. Pourtant il existe une vraie façon d'épargner. Communiquez avec un de nos représentants et peut-être qu'un jour vous n'aurez plus besoin de lire ce qu'il y a dans les ronds noirs...

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE
(514) 527-3624



\$1,000,000 EN PRIX

SUPERBOLLO

TIRAGE: 28 FEVRIER

QUANTITÉ LIMITÉE

éditorial

Que fera maintenant M. Cloutier ?

Se rendant à l'évidence, M. François Cloutier et ses collaborateurs du ministère de l'Éducation ont décidé de reporter à plus tard la mise en œuvre des examens d'aptitude linguistique prévus à l'article 43 de la loi 22. Il faut souhaiter que ce retrait soit final et définitif. La pédagogie la plus élémentaire rejetait le principe même de ces examens. En outre, les conditions dans lesquelles on s'appropriait à en faire l'essai, puis à en généraliser l'application eussent été une très piètre garantie du sérieux des responsables de l'opération. Il est heureux que l'on se soit réveillé avant qu'il ne soit trop tard.

Le problème que voulait régler le gouvernement n'est cependant pas résolu pour autant. On voulait surtout, par le chapitre V de la loi 22, mettre un frein à un mouvement qui, depuis le deuxième conflit mondial, entraîne les enfants d'immigrants et même un bon nombre d'enfants de foyers francophones, vers l'école anglaise. Loin de ralentir, ce mouvement risque d'être accéléré par les innombrables erreurs tactiques commises autour de la loi 22. Aussi, avant de se résigner à un retard pur et simple d'un an ou deux dans l'action à entreprendre, le ministre de l'Éducation a-t-il l'impérieux devoir d'explorer soigneusement les autres voies qui s'ouvrent à lui.

Toute l'économie du projet de règlement conçu par le ministère de l'Éducation pour la mise en œuvre de la loi 22 gravitait autour des examens d'aptitudes linguistiques. Ceux-ci étant renvoyés aux calendes grecques, une première conséquence de la décision communiquée mardi à la CECM saute aux yeux: il faudra revoir en entier le projet de règlement et le concevoir en fonction d'un point de repère différent.

Or, cet autre point de repère existe dans la loi 22: c'est l'amendement Choquette, que l'on trouve à l'article 40 de la loi et qui introduit dans celle-ci, en toute dernière heure, le critère non plus de l'aptitude linguistique mais de la langue maternelle.

L'amendement Choquette prescrit qu'aucune commission scolaire ne pourra "commencer, cesser, accroître ou réduire l'enseignement en langue anglaise à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre, lequel ne la donne que s'il est d'avis que le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise relevant de la compétence de l'organisme le justifie". S'il faut en croire le Star d'hier, c'est de cet article qu'entendrait maintenant se prévaloir M. Cloutier pour assurer la réalisation des objectifs de la loi 22.

On doute cependant qu'il soit possible de tirer des résultats satisfaisants d'une disposi-

tion qui laisse elle-même beaucoup à désirer. Le recours au critère de la langue maternelle constitue sans doute une amélioration notable par rapport au genre de liberté conditionnée par des tests qu'annonçaient les autres articles du chapitre V de la loi 22. La manière dont on l'introduit est, par contre, détestable à souhait. Tout est en effet laissé au jugement et à la discrétion du ministre. Alors qu'ils croyaient, en vertu du premier article du chapitre V, s'être vu confirmer la liberté de choix totale qui a existé dans le passé, les parents se trouvent soudain affrontés à la notion implicite de contingentement et de quotas que rien ne laissait entrevoir.

Odieuse pour les parents dont la liberté de décision sera sans cesse suspendue au bon jugement du ministre, cette disposition l'est tout autant pour les commissions scolaires, dont la dépendance littérale envers le ministère de l'Éducation atteint avec l'amendement Choquette un nouveau sommet. Si les parents de langue anglaise ont droit à des écoles de langue anglaise pour leurs enfants, on ne voit pas pourquoi ils devraient obtenir le placet du ministre avant d'en recevoir tant de plus ou tant de moins chaque année dans ces écoles. Ces décisions devraient relever de normes administratives qui soient les mêmes pour toutes les commissions scolaires. On ne voit pas quel profit la communauté pourrait tirer d'une disposition légale exigeant que chaque décision prise par les commissions scolaires pour l'aménagement normal de leurs services ne puisse être valable sans la bénédiction préalable du ministre.

Le projet de règlement dévoilé en décembre par M. Cloutier est très discret au sujet de l'application de cette partie de l'article 40 qu'on appelle, du nom de son auteur, l'amendement Choquette. On y lit que la Commission de surveillance chargée d'assister le ministre dans l'application des articles 40 à 43 pourra "notamment donner un avis au ministre sur les critères d'application de l'article 40 de la loi ainsi que sur les demandes soumises au ministre par les commissions scolaires en vue d'obtenir l'approbation préalable visée au troisième alinéa de l'article 40". On y voit aussi que la Commission de surveillance pourra "également donner un avis au ministre sur toute question relative à l'application des articles 40 à 44 de la loi". Mais c'est là tout ce qu'on trouve dans le projet de règlement au sujet de l'application de l'article 40.

Il faudrait, pour pouvoir s'appuyer sur l'article 40 afin de réaliser les objectifs du législateur, refaire le projet de règlement et expliciter dans un nouveau texte les critères qui devront guider les décisions du ministre.

Cela équivaudrait à vouloir étirer au-delà de toute mesure raisonnable une disposition qui ne devait, selon la lettre de la loi, avoir qu'une valeur d'appoint et de soutien. On se heurterait vite, de plus, à d'innombrables difficultés d'ordre démographique, sociologique, économique et pédagogique. Ce serait bientôt une nouvelle tour de Babel, non moins pleine d'embûches que celle des tests.

Le gouvernement a tenté de marier dans la loi 22 trois réalités différentes: la liberté de choix, le critère de l'aptitude linguistique et celui de la langue maternelle. Dans son souci de ne pas déplaire à chacune de ses clientèles principales, il a réussi à les indispense toutes.

S'il veut tirer de l'échec des tests linguistiques la leçon qui s'impose et éviter de créer de nouveaux ennemis en tentant de s'accrocher à l'amendement Choquette, il lui reste, à vrai dire, une solution logique et réaliste. Qu'il amende donc la loi 22 afin de définir enfin d'une manière franche et non-équivoque ses vrais objectifs. Qu'il trace ensuite, après avoir accompli cette première tâche, des règlements clairs, équitables, réalistes qui ne visent ni à étirer la loi ni à la contourner ni à l'affaiblir au profit de la discrétion ministérielle mais à en faciliter l'application suivant l'esprit dont elle sera imprégnée.

Il existe à cette fin une solution nette, réaliste, simple d'application, facile à comprendre des parents et des administrateurs scolaires, et honnête. C'est celle que recommandait au début de juillet dernier le Conseil supérieur de l'Éducation. Prenant à son compte la définition que donne de la langue maternelle la Loi concernant les Statistiques du Canada ("première langue apprise et encore comprise ou, si cette dernière n'est plus comprise, la deuxième langue apprise et encore comprise"), le Conseil supérieur, après avoir examiné les options en présence, retenait la formule suivante:

1) La langue d'enseignement au Québec est le français.

2) Les enfants dont la langue maternelle est l'anglais recevront l'enseignement dans cette langue si leurs parents le désirent.

Le gouvernement refusa l'été dernier de prendre à son compte cette suggestion qui lui venait de la source la plus impartiale, la moins politisée, la plus bienveillante à son endroit en matière d'éducation. Maintenant qu'éclate l'impasse où l'accule son désir irréaliste de plaire en même temps à tous, il aurait profité à la ré-étudier et à l'inscrire dans une loi amendée qui serait ensuite moins compliquée à appliquer.

Claude RYAN

Deux lettres

Le président Lavoie et l'affaire Morin

Me Jean-Noël Lavoie, président de l'Assemblée nationale, a fait connaître hier la teneur de deux lettres qu'il vient d'adresser à Me Jacques-Yvan Morin, chef de l'Opposition, et Gérard Larose, vérificateur général, au sujet de l'affaire Morin. Voici le texte intégral de ces deux lettres par lesquelles le président de la Chambre souhaite achever vers un règlement harmonieux l'affaire suscitée en décembre dernier par Me Jean Bienvenu.

Le 18 février 1975
Monsieur Jacques-Yvan Morin
Chef de l'Opposition officielle
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Chef de l'Opposition,
J'ai bien reçu votre lettre du 7 février, à laquelle étaient jointes la lettre que vous avait adressée, le même jour, le vérificateur général, et votre réponse à cette dernière.

À la suite de l'interprétation que vous donnez à l'avis du Vérificateur général, vous me demandez de faire les corrections administratives qui s'imposent pour que le cheque d'allocation au montant de \$1,796.00 soit imputé à un autre programme budgétaire que celui qui prévoit des crédits découlant de l'application de la Loi de la Législature, et en particulier des articles 96 et 101 de cette loi.

J'ai scruté tous les crédits de l'Assemblée nationale et je dois vous avouer que je ne trouve pas d'autres programmes, ni d'autres éléments à l'intérieur de ceux-ci, où je pourrais affecter cette dépense.

Pour plus de sûreté, j'écris aujourd'hui même au Vérificateur général pour lui demander de m'éclaircir davantage, en explicitant l'avis qu'il donne dans sa lettre du 7 février, où il fait allusion en particulier à d'autres éléments de programmes en vertu desquels une dépense du genre aurait pu être effectuée dans un cadre administratif autre que celui décrit au paragraphe 2 de l'article 96 de la loi de la Législature. Je vous fais tenir, avec la présente, copie de la lettre que j'envoie au Vérificateur général.

Vous pouvez être assuré qu'à titre de Président de l'Assemblée nationale, je ne demande pas mieux que de trouver une solution à ce dilemme et c'est dans cet esprit que j'entreprends cette démarche auprès du Vérificateur général.

Veillez croire, monsieur le Chef de l'Opposition, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Jean-Noël LAVOIE

Le 18 février 1975

Monsieur Gérard Larose
Vérificateur général
Gouvernement du Québec
Cité parlementaire
Québec

Monsieur le Vérificateur général,

Suite à l'avis que vous avez envoyé au Chef de l'Opposition le 7 février 1974 relativement à l'allocation de voyage au montant de \$1,796.00 — avis dont on m'a fait tenir copie —, ce dernier me demande de faire les corrections administratives nécessaires pour que le cheque soit imputé au programme budgétaire approprié, en dehors des crédits prévus par les articles 96 et 101 de la loi de la Législature.

J'ai analysé tous les programmes budgétaires de l'Assemblée nationale et en particulier les programmes 1 et 2 et je ne vois à l'intérieur de ceux-ci aucun élément auquel je pourrais me rattacher pour effectuer les corrections administratives que me demande monsieur Jacques-Yvan Morin. C'est dans ce

sens, d'ailleurs, que j'ai répondu à celui-ci.

Par contre, dans mon souci de tenter de trouver une solution à ce dilemme, j'apprécierai grandement — suite à l'interprétation que monsieur Morin donne à votre avis — que vous m'éclairiez davantage en m'indiquant avec plus de précision, si possible, dans quel élément d'un des programmes budgétaires de l'Assemblée nationale il y aurait possibilité de puiser le montant de cette allocation au lieu de le prendre à même les crédits prévus aux articles 96 et 101 de la Loi de la législature.

Vous pouvez être assuré que tout avis ou toute directive qui pourrait donner ouverture, dans le respect des lois et des règlements, à la solution d'ordre administratif demandée, sera accueilli favorablement de ma part.

Veillez agréer, monsieur le Vérificateur général, l'expression de mes sentiments reconnaissants.

Le Président,
Jean-Noël LAVOIE
c.c. Monsieur Jacques-Yvan Morin

lettres au DEVOIR

Le choix du nouveau recteur à l'UdM

Le conseil de l'Université de Montréal vient d'accomplir une de ses tâches: choisir le nouveau recteur. Il avait deux possibilités: ou bien aller dans le sens des recommandations du comité de nomination ou bien faire autre chose, c'est-à-dire choisir quelqu'un dont le nom n'apparaissait pas le premier sur la liste du comité ou bien encore complètement à l'extérieur de cette liste.

Le conseil a décidé d'ignorer la recommandation du comité qui favorisait Guy Rocher aux dépens de Paul Lacoste. Ce choix ne correspond pas du tout aux vœux (car pour l'instant ils ne peuvent faire que des vœux) des professeurs. Le sondage fait par le syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal auprès de tout le corps enseignant l'indiquait clairement. Guy Rocher recueillait 706 points positifs et 11 votes négatifs, quant à Paul Lacoste, il venait loin derrière avec quelque 300 points positifs et plus de 100 votes négatifs. D'autre part, le comité ne cache pas que le résultat de ses innombrables audiences confirme largement ce sondage.

Le mécontentement est donc fort grand. Tous ceux qui y ont rencontré, personnel de soutien, cadres, collègues, sont mécontents certes, mais surtout, très déçus. Nous avons espéré gagner à ce jeu, mais ce ne fut pas le cas.

Alors que faire? Ce serait, à mon avis, illogique de contester à ce moment-ci le futur recteur. Il a gagné, mais ses épaulettes lui feront mal pendant un certain temps. Il se rattrapera d'autre part de contester le conseil; il a agi à l'intérieur des limites de ses pouvoirs. Son

choix ne plait pas mais il est légitime.

C'est les pouvoirs du conseil qu'il faut contester, c'est la charte même de l'Université qu'il faut remettre radicalement en question. Si le conseil avait choisi Guy Rocher, le problème serait exactement le même. Cette procédure de nomination et l'esprit qui l'anime doivent être revus; nous le disions d'ailleurs au moment de l'élaboration de la charte qui nous gouverne et nous le répétons aujourd'hui. La nomination du recteur n'est qu'une occasion, plus belle que d'autres.

Il était fatal que le conseil nomme quelqu'un qui lui est si proche par ses fonctions. Le vice-recteur (exécutif) exécute les politiques du conseil et cela depuis six ans. Il aurait fallu que M. Paul Lacoste fasse des erreurs néfastes pour être mis de côté, et ce fut loin d'être le cas. Dans ces circonstances, ne pas nommer Paul Lacoste aurait signifié que le conseil désavouait sa propre gestion et ses propres politiques. Étant donné que la philosophie qui oriente la pensée et l'action de Guy Rocher dans le milieu québécois depuis des années a très peu de ressemblance avec les idées de M. Lacoste, de plus, il est bien évident que si les règles du jeu ne changent pas d'ici cinq ans, Paul Lacoste sera renommé pour une autre terme.

En définitive, ce qui vient de se produire est un mal pour un bien. Les professeurs auront compris (je l'espère) que la fameuse "participation" n'est qu'un leurre. Les étudiants en 1968 l'avaient parfaitement compris et ils avaient trouvé une formule lapidaire pour exprimer le fond de leur pensée: "participer, c'est se faire fourrer".

Dans le cadre de la charte actuelle, il ne saurait y avoir d'autre possibilité que cette fameuse participation: soit acheminer de comité en comité des recommandations dont le pouvoir tout en haut officiellement le conseil, mais en réalité le comité exécutif et dans les faits quotidiens le comité de régulation qui n'apparaît sur aucun organisme, comme le soulignait fort justement Guy Rocher il y a quelques années) fait ce qu'il veut. Professeurs, directeurs, vice-doyens, doyens, membres ou présidents de comités, toutes ces personnes ne sont que des relais, elles sont sans pouvoir positif véritable.

Par cette nomination, le conseil de l'Université a posé un geste qui démontre bien que l'idée même de la "communauté universitaire" relève d'une certaine idéologie qui sert à masquer les conflits d'intérêts jouant à l'intérieur de l'Université de Montréal. Il faudra bien un jour que l'Université, à l'instar d'autres secteurs de la société québécoise, abandonner l'idée que nous formons une belle famille unie et il faudra bien un jour que cette nouvelle réalité s'inscrive dans la charte et les statuts.

C'est là, à mon avis, un des problèmes majeurs auquel le nouveau recteur, avec le sens du réalisme que tous lui reconnait, devra s'attaquer. Mais est-ce possible que quelqu'un accepte de scier la branche sur laquelle il est assis?

Michel BRULE
professeur agrégé
(sociologie)
U. de M.
Montréal, le 18 février 1975

Ce qui distinguait Guy Rocher de Paul Lacoste

En effet, le comité Martucci avait arrêté son choix sur deux hommes de calibre. Cependant, étant donné le fait de réalité suivant lequel le recteur n'est pas un poste à deux têtes, il devient impérieux de bien évaluer ce qui distingue P. Lacoste et G. Rocher et, ce que cette distinction entraîne quant à l'orientation de l'institution pour les cinq prochaines années.

Sans pouvoir rendre pleinement justice aux deux hommes concernés, à cause de la brièveté de mon commentaire, je crois que l'on peut résumer ainsi leurs différences: continuité, conservatisme, administration saine versus changement, rapprochement de la base, animation, possibilité d'assouplissement des structures.

Quelle cause n'est pas entachée de crimes? Ottawa a fait de Louis Riell un héros national après l'avoir pendu comme traître et criminel. Le propre chef de l'Opposition à la Knesset ne dirigeait-il pas le commando israélien qui élimina Deir Yassin et ses habitants palestiniens? Que celui qui est sans péché jette la première pierre à Arafat.

Jean-Claude LECLERC

Votre préférence pour l'efficacité administrative face aux qualités d'animation et d'honnêteté intellectuelle, je ne la partage pas. De plus, je regrette que pour appuyer votre opinion (vous y avez droit, heureusement tout le monde a droit à son opinion et est libre de l'exprimer sans risquer l'ostracisme) vous vous sentiez obligé d'affirmer que "cela est un témoignage non-équivoque à la clarté d'esprit, au sens politique très aiguë et au sens des responsabilités d'un homme dont on disait déjà depuis quelques années qu'il menait effectivement la barque".

Enfin, de la même façon que vous reconnaissez l'importance du professeur et de la recherche, de même que la nécessité de distinguer entre les droits et devoirs de l'institution d'avec ceux des individus uni-

versitaires, je voudrais souligner aussi l'importance de la collectivité étudiante. Par rapport à cette collectivité, je crois que Guy Rocher semblait plus en mesure de par sa formation, ses antécédents et ses dires, d'humaniser un peu plus cette boîte de haut-savoir qu'est l'Université de Montréal.

Je regrette donc, avec d'autres, que la préférence du comité Martucci n'ait pas été partagée par le conseil de nomination. Les administrateurs ont nommé un administrateur, les universitaires (s'ils avaient eu le pouvoir) auraient nommé un universitaire. Il me reste à souhaiter que l'administrateur saura rencontrer les universitaires.

Denise MOREAU, M. Ps., étudiante à l'U. de M., Montréal, le 18 février 1975.

bloc-notes

La NCT est sauvée

Après plus de deux mois d'attente et d'incertitude, au cours desquels les milieux de théâtre et l'opinion publique ont heureusement réagi, le ministère des Affaires culturelles s'est enfin porté au secours de la Nouvelle Compagnie Théâtrale. C'est à la mi-décembre, on s'en souvient, que la NCT, à bout de ressources, évincée de la salle qu'elle occupe et sans nouvelles de Québec, annonçait à regret sa décision de fermer ses portes en mai prochain, au terme de la saison en cours.

Quelques jours plus tard, un porte-parole du ministère faisait savoir que celui-ci était, bien sûr, sensible aux difficultés réelles de cette compagnie, reconnue d'utilité publique en raison du rôle éducatif que les Affaires culturelles lui avaient assigné 10 ans plus tôt et dont elle s'était magnifiquement acquittée. Mais il expliquait que l'état du budget du MAC ne permettrait pas d'apporter les solutions attendues avant quelques mois. Au surplus, ce porte-parole indiquait que le ministère ne disposait pas d'un budget d'immobilisations ou d'équipement pour offrir à la NCT les moyens d'acquiescer de nouveaux locaux.

Puis, ce fut le silence complet, heureusement rompu par une campagne d'appui en faveur de la NCT, lancée par la clientèle de ce théâtre, les étudiants et les jeunes, soutenue par la presse et quelques hommes politiques.

Si bien que M. Denis Hardy, en quelques heures cette semaine, a non seulement pour la saison en marche conjuré la crise financière de la NCT, mais ouvert en outre de nouvelles perspectives à cette Compagnie qui, sur présentation d'un projet de programmation triennale, recevra l'assurance de subventions accrues sur une période de trois ans et — ce qui est ca-

pital — la promesse d'une aide suffisante (dont les modalités seront déterminées plus tard) pour l'acquisition d'une nouvelle salle de théâtre.

Et voilà ce que peut accomplir M. Hardy quand il consent à se pencher sur l'un des dossiers qui jonchent son bureau, quand surtout son patron met à sa disposition les crédits nécessaires pour sauver une institution en péril. Pour annoncer cette heureuse nouvelle dans un communiqué émanant de son cabinet politique et transmis par la Direction générale des communications gouvernementales, le ministre déclare que sa rencontre avec les responsables de la NCT "permet d'affirmer qu'il n'y a aucune raison de croire que cet organisme se verra dans l'obligation de cesser ses activités". Quelle étrange façon d'indiquer qu'un entretien ultime, intervenu à la suite de nombreuses pressions, aura permis de dénouer l'impasse dans laquelle le ministère lui-même avait plongé la NCT. Car M. Hardy reconnaît que la NCT a su s'imposer une "discipline budgétaire" cette année (au prix d'impressionnantes coupures dont les amateurs de la troupe ont dû faire les frais) et, s'il a bien examiné les livres de la Compagnie, il aura aussi constaté que Gilles Pelletier, Françoise Gratton et le conseil d'administration ont assuré une excellente gestion depuis 10 ans.

Il n'y a plus de raison de croire, en effet, que la NCT soit contrainte de fermer ses portes. Mais, jusqu'à la rencontre avec le ministre, on avait toutes les raisons de le croire, de le constater et de le déplorer. En extrême, M. Hardy a résolu le problème. On s'en félicite maintenant et on aurait même la tentation de l'en féliciter s'il avait agi plus tôt ou encore si, intervenant tardivement, il ne feignait pas de lais-

ser croire que rien ne le pressait d'intervenir, que les inquiétudes du public et les alarmes du milieu n'étaient pas justifiées. Contre toute évidence, cet homme veut toujours avoir raison. Ou donc a-t-il pu contracter cette fâcheuse habitude?

Michel ROY

Toronto doit-il lapider Arafat?

En septembre prochain Toronto va accueillir la cinquième conférence des Nations unies sur la prévention du crime.

A cette conférence ont été invités les pays membres de l'ONU aussi bien que les autres ainsi qu'une douzaine de mouvements de libération, dont l'Organisation pour la libération de la Palestine, la fameuse OLP que préside Yasser Arafat. En rapportant et en commentant cette nouvelle le Globe and Mail s'est lancé hier dans une diatribe qui nous porte aux pires heures de la guerre froide.

Signalant que le Canada s'attend à recevoir non des gens d'Arafat mais plutôt des spécialistes de l'OLP sur la prévention de la criminalité, le chroniqueur Patrick Martin ironise: "N'y a-t-il pas de délégués plus appropriés que ces spécialistes du crime?" En page éditoriale, référant au même "problème", le Globe y va de ses paragraphes engalvanés, comme si les tuteurs de l'OLP avaient plus que le Canada du Vietnam fait couler le sang innocent, pour conclure qu'il y a plus honteux que l'acceptation de l'OLP par les Nations unies, c'est l'abstention du Canada lors du vote historique que l'on sait.

Pourtant, dans la même page, le Globe s'étonne que l'Ontario ait envisagé favorablement la construction d'une école séparée dans l'ouest de la ville de Toronto pour les parents catholiques qui ne veulent pas partager les écoles suivant l'entente qui avait jusqu'ici prévalu grâce à "l'esprit de tolérance". Et l'éditorialiste, levant les bras devant ce "séparatisme" (que notre PSBGM à Montréal veut ériger en principe!) y voit le signe d'une mentalité qui a montré jusqu'où elle pouvait conduire, à Chypre, au Proche-Orient, dans le sud de Boston et en Irlande du Nord.

Je crains bien que les phrases bien senties que le Globe garroche de la sorte vont davantage faire de belles pièces d'anthologie polémique qu'elles ne vont désamorcer le fanatisme dont aucune région du monde n'a le monopole ni l'antidote assuré. Mais revenons à la délégation de l'OLP.

Pour être reconnus, il faudrait que les Palestiniens aient les mains plus blanches que la plupart des chefs d'Etat dont Ottawa a su oublier comment ils s'illustrèrent au Biafra, au Bangla Desh, en Indonésie, en Haïti, au Bré-

propos d'actualité

Si des groupes s'organisent ouvertement pour contrecarrer la volonté de la majorité contredire l'esprit de la loi 22 et en fausser l'application par un zèle intempestif, ils attisent les querelles quasi-raciales que nous tentons d'éteindre par des mesures modérées susceptibles d'accroître la sécurité des francophones sans enlever aux anglophones les droits qu'ils possèdent au Québec.

Le fait, par exemple, d'aller chercher au berceau les immigrants d'origine italienne et de leur donner des leçons d'anglais pour leur éviter d'avoir à s'inscrire aux écoles de langue française est une véritable provocation.

Guy St-Pierre,
Ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Le 30 janvier 1975.

"La République est née en France d'une revendication de liberté. (...) Ce qui est vrai aussi, c'est que les libertés du vingtième siècle ne sont pas celles du dix-septième siècle. Il apparaît des libertés nouvelles vis-à-vis des moyens d'information, des infor-

mations, vis-à-vis des écoutes qui peuvent être pratiquées ici ou là, vis-à-vis des interventions multiples sur la vie des citoyens. Il faut donc que la République continue de porter son message de liberté et qu'elle s'organise pour protéger la liberté.

Valéry Giscard d'Estaing,
Le Monde,
8 janvier 1975

Il y a toutefois une limite à la concertation avec les représentants des groupes sociaux: c'est celle de l'autorité de l'Etat. L'Etat est (...) l'expression de la nation, la traduction de sa volonté. Cela est particulièrement vrai dans le domaine social. Les catégories les moins favorisées sont les moins défendues. Mais le sort qui leur est fait témoigne du degré de solidarité dont est capable la nation. Toujours l'action de l'Etat et de son gouvernement doit être inspirée de la volonté de renforcer cette solidarité et de l'organiser."

Jacques Chirac,
Premier ministre de France,
Le 19 janvier 1975
Le Monde,
21 janvier 1975.

des idées

des événements

des hommes

Les ministres des Affaires sociales et l'avenir des CLSC

1) Les objectifs initiaux et le choc de la réalité

par CLAUDE BENJAMIN

Collaboration spéciale

Les plus perspicaces des analystes politiques avaient prédit dès 1972 que la réforme commandée par la loi sur la santé et les services sociaux ("loi 65") causerait surtout des remous que les lois sur l'éducation il y a dix ans.

En ce qui a trait aux Centres locaux de services communautaires (CLSC), décrits comme l'enfant chéri du ministère des Affaires sociales, l'année 1974 a concrétisé certaines craintes exprimées l'année précédente, et elle a mis en lumière une évolution radicale et imprévue de certains autres dossiers: l'application de deux aspects de la loi, la participation et la centralisation, correspond aux espoirs formulés par le ministère des Affaires sociales. Sous deux autres aspects par contre, les liens du ministère avec d'une part les médecins omnipraticiens et d'autre part avec les groupes populaires, les interlocuteurs du ministère ne partagent pas son optimisme, ils ne veulent pas affirmer — bien au contraire — que le dossier a progressé en 1974.

La participation

Le projet de loi 41 adopté à la fin de 1974 n'apporte somme toute au titre de la participation que des amendements mineurs au projet de loi 65. Les usagers élus aux conseils d'administration des CLSC siègeront doré-

navant pour deux ans, une moitié sera élue une année et l'autre moitié l'année suivante, et la définition du terme "usager" a été restreinte pour empêcher professionnels et syndiqués de pouvoir être élus à titre d'usagers. Ce dernier amendement a rendu les syndicats furieux et a donné lieu à un important débat en commission parlementaire, mais il touche beaucoup plus pour le moment les 250 hôpitaux et les 1.000 centres d'accueil que la vingtaine de CLSC déjà en opération.

Le 12 décembre dernier en commission parlementaire, le ministre, M. Forget, expliquait qu'il retirait aux employés syndiqués le droit de se présenter aux postes d'usagers dans leur propre établissement, au nom de la notion d'équilibre. Dans la participation, "si on veut un certain équilibre, il faut que les vrais usagers, pas organisés, pas susceptibles de se présenter nécessairement en très grand nombre, ne soient pas toujours placés dans la situation d'être minoritaires" (Journal des débats, p. B-8107).

Mais si, justement, on enlève aux usagers leurs instruments, ne resteront-ils pas toujours peu structurés? Il faudra regarder en ce sens les résultats des prochaines élections, mais un politicien a déjà parié chez son "bookie" un vieux \$10 que cette fois la participation n'attein-

drait pas 5 p.c.! Même là cependant l'argumentation du ministre pourrait se référer à la nouvelle indépendance des élus, voire à leur plus grand intérêt pour les CLSC. Je reste, pour ma part, un peu mal à l'aise devant une telle définition de la participation. A la suite des résultats de juin 1974 — plutôt minces — une autre définition fut donnée, sous forme de question: C'est la loi 65 qui a appelé les nouveaux venus. Qu'a-t-elle fait cependant pour leur permettre de prendre leur place? A peu près rien. Les usagers ne forment pas un corps organisé. On n'a pas prévu de mécanismes pour les regrouper, les informer, les sensibiliser, les inciter à la participation. (Le Jour, 15 juin 1974)

Dans une longue entrevue qu'il m'accordait au début du mois à son bureau de Montréal, M. Forget dressait le bilan de la participation depuis son entrée en fonction (fin 1973):

— Effectuez-vous peu de modifications institutionnelles parce que la participation a depuis un an constitué un succès, ou parce que vous voulez lui donner encore une chance, durant un ou deux?

— Les deux. Les signes de 1974 sont assez satisfaisants. C'est un succès du fait même que ça n'a pas empiré, et dans certains cas particuliers, cela a aidé. D'autre part, la participation implique

un changement dans les mœurs. Il faut lui donner le temps. Les gens se disent encore que les services communautaires relèvent de petits groupes de bénévoles, et le grand public ne comprend guère ce sentiment de bénévolat. Je garde l'esprit ouvert: on verra ce qu'il adviendra de la participation dans deux ou trois ans.

Rappelons à ce sujet que La Presse avait fait état en novembre 1972 de contestation dans l'entourage même du ministre de l'époque, M. Castonguay. Selon ces hauts fonctionnaires, la loi 65 risquait de faire des CLSC des porte-parole du ministère des Affaires sociales plutôt que des représentants de la population. En février 1975, M. Forget se dit satisfait de ces institutions: tous les amendements apportés en décembre 1974 l'ont été à la suite de suggestions formulées en commission parlementaire par les groupes intéressés, souligne-t-il. Le reste tient à un changement dans les mœurs. Sa préoccupation majeure était de permettre à l'usager un accès libre au conseil d'administration s'il désirait se porter candidat, accès non bloqué par des professionnels ou des syndiqués qui briguaient les suffrages comme usagers. Le porte-parole de l'Opposition, M. Bédard, a cependant donné à cet amendement un autre sens: "Monsieur le Président, le but de cet amendement c'est que la définition du terme 'usager' tel que défini dans la loi 41 a pour effet d'enlever le droit de vote aux usagers employés d'un établissement" (Journal des débats, p. B-8102).

Plus globalement, des milieux intéressés aux services communautaires tendent actuellement à considérer comme faux au départ le principe du droit de vote aux seuls usagers. Selon eux, ce sont plutôt tous les citoyens, toute la société, pour qui les CLSC ont été créés et qui en défraient les coûts, qui devraient élire les représentants du public. Deux conseils régio-

naux de la santé et de des services sociaux, ceux de Trois-Rivières et de l'Outaouais, ont d'ailleurs recommandé une telle universalisation du droit de vote lors de leur déposition devant la commission parlementaire en octobre.

L'objectif de la participation n'apparaît cependant pas prioritaire à beaucoup de hauts fonctionnaires.

La centralisation

Le second objectif poursuivi par la loi sur les services de santé et les services sociaux, M. Forget l'a défini comme "devant assurer des contrôles appropriés, à la fois des contrôles sur la qualité de cette activité et un contrôle sur l'utilisation des ressources qui représentent plus du tiers du budget de l'Etat". Lors de l'approbation de la loi en 1972, M. Castonguay, le ministre de l'époque, avait souligné lui aussi ces deux éléments de présence du ministère dans les affaires locales des CLSC. En 1973, mes recherches m'avaient pourtant permis de découvrir plusieurs comités souhaitant un appui plus massif du ministère (voir LE DEVOIR du 15 janvier 1974).

Depuis huit mois cependant, les commentaires des administrateurs indiquent qu'un retour à la centralisation s'est effectuée. Dans leur déposition devant la commission parlementaire en octobre 1974, les CLSC de Montréal ont même évoqué, assez timidement il est vrai (Journal des débats, 23 octobre), le directeur général du CLSC de Rivière-des-Prairies a, pour sa part, poussé l'audace jusqu'à l'affirmer avec éclat en plein cœur du congrès libéral de novembre dernier à Québec: "Tous les CLSC, quelle que soit leur étape d'implantation, sont actuellement aux prises avec des contraintes telles que leur évolution, dans le contexte d'une réforme, risque d'être compromise. Le ministère des Affaires sociales semble rechercher une rentabilité à court terme, de type traditionnel, qui ne concorde pas avec l'orientation d'une véritable réforme". Le parti libéral avait décidé d'ouvrir ses portes à la critique, et le directeur général du CLSC avait cru nécessaire d'alerter l'opinion publique.

Pour bien marquer ce qui m'apparaissait comme une situation d'urgence, j'en fis l'objet de ma première question au ministre le 3 février. La réponse vint, immédiate: depuis un an, le ministère a effectivement fait des efforts pour accroître sa présence, le ministre lui-même (nouvel élu il y a un an) a cessé d'agir uniquement en observateur. L'intervention du ministre répond, selon M. Forget, à trois besoins constatés en 1973-74: il fallait mieux définir l'étendue du champ de compétences des CLSC, il fallait mieux préciser leurs programmes d'action, et il fallait stabiliser la philosophie d'action des premiers élus c'est-à-dire éviter que les nouveaux venus ne remettent tout en question. Le besoin de délimiter le champ de compétence s'est fait sentir très tôt.

L'imprécision du rôle du CLSC au sein de tout le réseau de santé et de services sociaux était voulue, M. Forget le concède, mais il reconnaît que ceci ne facilitait pas la tâche des CLSC eux-mêmes. Certains d'entre eux ont pris en 1973 l'initiative de définir eux-mêmes leur champ d'action, par exemple l'un d'eux en se définissant en comité de locataires dont l'objectif serait la rénovation urbaine. Voilà une première raison, selon M. Forget, de la présence accrue en 1974 du ministère des Affaires sociales au sein des CLSC: il ne fallait pas émietter sur les autres ministères.

Une seconde fausse hypothèse de départ des CLSC reposait, selon M. Forget, sur le type de programmes d'action que chacun formulait et structurait. Les chargés de mission du ministère ont consacré en 1973 et au début de 1974 "un temps fou" à cette tâche avec les conseils d'administration, pour s'apercevoir finalement qu'ils ne faisaient que réinventer la roue, selon l'expression même du ministre. Ce que le ministère est donc en train de faire — et qui soulève l'ire du directeur général du CLSC de Rivière-des-Prairies —, c'est de définir des alternatives, au sein desquelles les CLSC pourront faire leur choix. Cette formulation de programmes bien structurés se veut une forme d'éducation populaire, souligne le ministre, mais mes entrevues des dernières semaines laissent plutôt

croire à des difficultés de compréhension entre les deux groupes.

Le besoin de stabilité de l'action voudrait, lui, faire contre-poids à l'antinomie (c'est son propre terme) que M. Forget a décelée entre la participation des citoyens au tout début du processus et leur participation au moment du fonctionnement réel du CLSC. M. Castonguay avait voulu que cette participation survienne dès le début, avec toutes les incertitudes provoquées par l'absence d'encadrement des nouveaux élus. Ce que M. Forget voudrait, pour sa part, mieux contrôler, c'est le risque de remise en question du programme d'action du CLSC chaque fois que de nouveaux élus entrent en fonction. On trouve ici, en filigrane plus qu'explicitement énoncé, l'objectif par excellence du bill 65: "favoriser une intégration à une coordination dans un ensemble extrêmement complexe de services et d'établissements en favorisant la planification de ces services" (Journal des débats, 15 oct. 74). Ainsi, M. Forget, reconnaît volontiers la présence accrue du ministère.

Mais le ministre insiste sur l'absence de normes ou règles fixes. Centralisation? "Vous me demandez de réagir à des perceptions, susceptibles d'évoluer rapidement, plutôt qu'à des réalités". Il existe peu de normes au ministère des Affaires sociales, continue-t-il, il y en a par exemple pour les garderies, toutes ces normes sont publiques, ont été publiées, et ne sont pas quantitatives dans leur intention, mais qualitatives. Certes, ajoute aussitôt M. Forget, nos chargés de mission posent des questions, se servent de leur jugement avant d'accorder aux CLSC tout ce qu'ils désirent, une augmentation de personnel par exemple. Questions en termes du volume de travail effectué actuellement par chaque professionnel des services sociaux. Lorsque le directeur général d'un CLSC se voit refuser certaines choses, il se justifie devant le conseil d'administration et les citoyens en disant "qu'il existe dorénavant des normes au ministère" (c'est toujours le ministre qui parle). "C'est là un alibi universel pour

caricaturer l'intervention gouvernementale. Les normes, c'est une espèce de mythe, utile comme tous les mythes. Pour des gens qui veulent prendre des décisions, mais ne veulent pas en prendre l'odieuse".

Ce que soulignent les CLSC, ce que soulignait le directeur général de Rivière des Prairies devant les libéraux en octobre dernier, c'est au contraire que les conseils d'administration tiennent trop peu de pouvoirs pour prendre de telles décisions. Ils vont "siéger pour

Politologue attaché jusqu'à ces derniers temps au département de science politique de l'Université de Montréal, Claude Benjamin a suivi de près la naissance et les premiers pas des Centres locaux de services communautaires dans la région de Montréal. A l'occasion d'un entretien avec M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales, il fait le point sur les problèmes d'orientation qui se posent présentement aux CLSC.

écouter" ce que les chargés de mission du ministère ont décidé. Le directeur général fait rapport au conseil d'administration qui conclut: les fonction-

Suite à la page 6



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

INSCRIPTION ANNUELLE OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES

DU 24 AU 28 FÉVRIER INCLUSIVEMENT

Conformément à l'arrêté en conseil 4640-74 du 21 décembre 1974, la Commission des écoles catholiques de Montréal doit procéder à l'inscription de tous ses élèves de la maternelle jusqu'au secondaire V pour l'année scolaire 1975-1976 avant le 1er mars 1975.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN MATERNELLE ET EN 1ÈRE ANNÉE

Tous les élèves qui fréquenteront pour la première fois une classe de maternelle à la C.E.C.M. en septembre 1975 ainsi que les élèves qui ont atteint l'âge scolaire obligatoire et ne fréquentant pas actuellement une classe maternelle doivent être inscrits par leurs parents à l'école élémentaire française la plus près de leur domicile aux dates et heures suivantes:

Dates: 24, 25, 26, 27 et 28 février

Heures: de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Pour être admis en maternelle, un enfant doit avoir cinq ans avant le 1er octobre 1975 et pour être admis en 1ère année, il doit avoir six ans avant cette date (âge scolaire obligatoire). Un certificat de naissance de l'enfant doit être présenté à l'école lors de l'inscription.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT ACTUELLEMENT UNE ÉCOLE DE LA C.E.C.M.

Tous les élèves qui fréquentent actuellement une classe de maternelle, d'élémentaire ou de secondaire à la C.E.C.M. recevront de leur école au cours des prochains jours une fiche d'inscription officielle que leurs parents ou leur tuteur devra compléter, signer et retourner à l'école au plus tard le 28 février 1975.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

L'inscription des élèves d'âge scolaire nouvellement arrivés à Montréal et qui ne fréquentent pas une école de la C.E.C.M. se fera du 24 au 28 février inclusivement de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, à l'école élémentaire ou secondaire française la plus rapprochée du domicile des parents.

NOTE: la liste des écoles de la C.E.C.M. se trouve en page 296 de l'annuaire téléphonique.

EXTRAITS DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

1. L'élève doit connaître suffisamment la langue française pour recevoir l'enseignement dans cette langue. Par ailleurs, l'élève doit connaître suffisamment la langue anglaise s'il veut recevoir l'enseignement dans cette langue.
2. L'élève qui connaît suffisamment le français et l'anglais reçoit l'enseignement en langue française ou en langue anglaise.
3. La commission scolaire dispense un enseignement spécial aux élèves qui ne connaissent suffisamment ni le français ni l'anglais en vue de les rendre aptes à recevoir l'enseignement en langue française.
4. Chaque commission scolaire doit faire subir des tests aux élèves dont la fiche d'inscription indique une demande de changement de langue d'enseignement.
5. Chaque commission scolaire fait également subir des tests aux élèves qui s'y inscrivent pour la première fois à l'exception de ceux dont les parents affirment solennellement au moment de l'inscription que la langue dans laquelle l'élève doit recevoir l'enseignement est la langue maternelle de leur enfant ou celle habituellement parlée à la maison. Sont également exemptés de tests les élèves qui recevaient l'enseignement dans la même langue dans une autre commission scolaire.
6. Nonobstant les exceptions prévues ci-dessus, la commission scolaire peut exiger qu'un élève subisse des tests si elle a des raisons de croire que sa connaissance de la langue d'enseignement n'est pas suffisante. Le ministre peut également exiger que tout élève subisse des tests.

NOTE: Pour de plus amples informations quant à l'inscription des élèves de la C.E.C.M., les parents sont invités à communiquer avec l'école locale.

JACQUES BENJAMIN LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

LA CUM, UNE RÉFORME RATÉE ?

Le premier ouvrage d'analyse sur la naissance et l'évolution de la CUM. L'importance du rôle joué par le gouvernement du Québec sur l'île de Montréal. Une réflexion pertinente, par Jacques Benjamin, professeur de sciences politiques.

\$7.95

L'AUREORE

221 ouest rue Saint-Paul, Montréal
au téléphone: 844-8764

UN APPARTEMENT EN MONTAGNE



Domaine des Haut-Bois

DU MONT BRUNO

Une cité dans la nature en construction sur la rive sud à quelques minutes de Montréal.

Dès maintenant vous pouvez occuper un appartement au prestigieux Domaine des Haut-Bois. Aux 600 demeures personnalisées, déjà construites s'est ajoutée la première unité de spacieux appartements — jardin de 3 1/2 et 4 1/2 pièces, se louant à compter de \$195 par mois. Venez visiter le Domaine des Haut-Bois pour vous familiariser avec le cadre enchanteur de votre futur appartement, et causer avec nous des raisons qui vous feront préférer de vivre au Domaine des Haut-Bois.

POUR VOUS

LE BEL HORIZON

54 APPARTEMENTS-JARDIN

- 3 étages avec ascenseur • chauffage à l'électricité, thermostat dans chaque pièce • excellent standard d'insonorisation et de protection contre incendie • Lavoir aux étages • cuisinière et frigo • antenne communautaire • contrôle audio-visuel d'entrée principale • piscine • balcon 100 pi ca. • patio 240 pi ca. • service de conciergerie • taxes et électricité comprises • une aire de terrain paysagé surplombant la plaine • service d'autobus au métro de Longueuil et à la gare de St-Bruno.

SPÉCIAL: Le service d'autobus à la gare de St-Bruno est gratuit.

LE MONT ST-BRUNO

Où vous habitez est un environnement de forêts et de lacs, propice à la détente et aux sports de plein air.

ITINÉRAIRE:

Par le pont Jacques-Cartier et la route 3 ou par le pont tunnel Lafontaine, on emprunte pour 9 minutes la route 20 (Transcanadienne) jusqu'à la sortie 62 de ville Ste-Julie ou des enseignes indiquent le DOMAINE DES HAUT-BOIS.

Tél.: 649-1091 — 649-1551

Place au gibier !

Bacco

restaurant français

Déjeuners d'affaires

277 est, rue St-Paul

dans le vieux Montréal

866-9755

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA

et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations

dans le monde entier

Tél.: 861-3906

CHEZ

TABLE D'HÔTE

MENU TYPE

Hors d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon,

Riz Créole \$18.50

Saumon frais grillé, au

Fenouil,

Beurre d'échalottes \$21.50

Le Steak à la Clermont,

Pommes Parisienne \$23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Saumon Blanc ou Champi-

gny, 1 btl par personne.

Du lundi au samedi

de 6.00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

FACE AU MÉTRO • 381-1777

Le Fadeau

Cuisine Classique Française

423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

suites
de la première
page

551 CAS

hôtelières étaient tenus "sur le bras", des actes de violence ne cessaient d'être commis et des vols continus survinrent aux dépens des commerces et des industries de la région. Jamais Saint-Romuald ne fut sous l'emprise du crime comme ce fut le cas, lors du séjour des gars de Precon (l'entrepreneur général), pendant la construction de la raffinerie.

Un autre témoin estime à \$32 millions le coût additionnel de la raffinerie attribuable au ralentissement du travail et au sabotage. Il suffisait d'une erreur de quelques cents dans un chèque de paye, ou du refus d'un patron d'accorder un rendez-vous à M. Desjardins, et c'était le débrayage et la destruction d'équipements coûteux. Parfois, on coupait les câbles d'alimentation électrique à la hache. Tantôt, les "bras" de la FTQ menaçaient de représailles les soudeurs qui soulaient plus de 40 pouces de tuyau dans la journée.

Presque partout, les ouvriers étaient contraints sous menace de représailles d'acheter des billets de loterie à \$4. Les prix: de l'alcool, ou des week-ends organisés avec des "danseuses" de Montréal. On a vu parfois la productivité baisser jusqu'à 10% de son rythme normal. On travaillait une demi-heure sur un quart de huit heures. Il s'est même trouvé un patron pour faire une ultime concession aux délégués de chantiers si seulement ils laisseraient travailler les ouvriers: leur construire une cabane où ils pourraient jouer aux cartes toute la journée, tant qu'ils voudraient. Payés à temps plein.

POLITIQUE

tes d'entrée et de sortie pour le trafic de l'est du Canada et de la région des Grands Lacs.

● inscrire le développement portuaire dans le cadre du développement économique des régions en cause par l'aménagement de parcs industriels-portuaires.

C'est cependant le rapport de l'OPDQ, une bricole de 260 pages remise à la presse 15 minutes avant la conférence de Presse de M. Bourassa, qui retient l'attention sur la situation précaire de l'industrie portuaire au Québec.

(Un sous-ministre présent à la conférence de presse a indiqué d'ailleurs que la politique portuaire n'existait pas encore et qu'il faudrait l'élaborer à partir de ce rapport.)

Préparé par M. Bruno Riendeau et présenté le 6 novembre 1974, le rapport n'engage cependant que son auteur comme l'indique un avertissement de première page.

"On ne doit pas chercher dans les ouvrages publiés dans cette collection, des formulations politiques officielles mais plutôt une simple forme d'information ou de communication de réflexions à l'adresse des spécialistes et du public en général."

Cette étude établit clairement le sous-développement des ports de Québec et Montréal (on parle même de stagnation dans ce dernier cas) comparativement à l'essor considérable des ports d'Halifax et de Saint-Jean (N.-B.).

Les ports des Maritimes se sont en fait accaparés une grande partie du trafic par conteneurs, qui devrait s'effectuer dans les ports québécois si l'on se fiait aux seuls avantages respectifs des divers sites. "Ceci n'est pas dû à des avantages économiques de ces ports, précise le rapport, mais dépend plutôt:

● du dynamisme des gouvernements provinciaux de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui ont mis sur pied des organismes mixtes (état-entreprise privée) de promotion, de développement et d'administration portuaire.

● des tarifs du CN et du CP qui sont très bas et se rapprochent des coûts totaux réels (ils sont peut-être même au dessous de cette limite).

● des navires qui passent en transit à Halifax et Saint-Jean à destination ou en provenance de New York."

M. Riendeau demande d'ailleurs une analyse fouillée des tarifs ferroviaires entre les ports des Maritimes et le centre du Canada et des États-Unis afin de détermi-

ner avec certitude "s'il y a discrimination".

Il laisse également entendre à la fin de son rapport que le Québec ne doit pas attendre de faveur du gouvernement fédéral pour son développement portuaire.

"Le Conseil des Ports nationaux, dans sa préoccupation de maintenir un équilibre entre les ports canadiens, n'a jamais, et ne favorisera jamais le développement des ports du Québec de façon à bénéficier au maximum de leurs avantages comparatifs par rapport à ceux des Maritimes".

"La stratégie du fédéral semble être de faire croire que les Bâtisseurs de Beauport (près de Québec) constituent un port en eau profonde ou un superport et que connaissant ses limites du point de vue tirant d'eau et superficie de terrain, le développement d'un superport en eau profonde se fera réellement dans la région de Halifax ou/et Saint-Jean, N.-B."

Avant qu'il ne soit trop tard, le rapport de l'OPDQ demande au gouvernement de proclamer immédiatement sa "ferme intention de développer un véritable superport en eau profonde". M. Bourassa s'est acquitté de cette tâche, hier.

Par ailleurs, M. Bourassa a confirmé les négociations entreprises avec certains pays pour l'approvisionnement en pétrole du futur port en eau profonde pour le "vrac liquide".

M. Bourassa rencontre demain un représentant de l'Iran et il se rendra en visite officielle dans ce pays à l'automne.

Cette insistance sur l'Iran pourrait cependant n'être qu'une tactique de diversion puisque M. Bourassa n'écarte pas la possibilité de négociations avec des pays non arabes.

"Je ne puis répondre à cette question, très pertinente", indiquait-il en effet au journaliste du Soleil, lui demandant si les négociations étaient limitées aux États arabes.

D'après le quotidien Le Soleil, le pays en question serait de fait non arabe et aurait offert au Québec une garantie d'approvisionnement de plusieurs années avec un tarif préférentiel.

NI BOURASSA

tre, M. Bourassa, d'affirmer que ni lui, ni le ministre de la Justice n'étaient au courant de ces enregistrements démontrant clairement une affaire de trafic d'influence.

Pourtant M. Bourassa savait que la Sûreté du Québec pratiquait l'écoute électronique depuis 1970, "contre le crime organisé", selon ses propres termes.

Comment expliquer alors que des conversations de fonctionnaires — MM. Jovay, Dion et Gagnon, impliqués dans l'affaire du pot-de-vin de \$2.000 — aient été captées par les micros de la Sûreté?

C'est sans doute parce que M. Gagnon était relié à la pègre, répond M. Bourassa.

On savait donc dès cette époque les liens de M. Gagnon avec le crime organisé et il est demeuré au sein du gouvernement, au titre de chef de cabinet du ministre de l'Immigration, jusqu'en 1974.

A propos de ce même René Gagnon, organisateur et homme de confiance de Pierre Laporte, M. Jérôme Choquette affirmait, dans une conférence de presse devant les caméras le 19 août 1973, que M. Bourassa avait été mis au courant à mesure que lui arrivaient les informations.

"D'abord, avait-il dit, M. Gagnon n'est pas sous ma responsabilité administrative (il était alors chef de cabinet M. Bienvenue) et les informations que je possédais

la météo

La journée sera ensoleillée avec des passages nuageux. Les températures douces persisteront. Demain sera également ensoleillé mais le ciel se couvrira en fin de journée. Les températures devraient monter encore de quelques degrés.

● Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie: ensoleillé avec des passages nuageux. Maximum 25 à 30.

Aperçu pour demain: beau et doux.

● Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est: ensoleillé avec des passages nuageux et un maximum de près de 35.

Aperçu pour demain: beau et doux.

● Régions de Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec des passages nuageux et un maximum de 30 à 35.

Aperçu pour demain: beau et doux.

● Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Îles: passages nuageux. Maximum 30.

Aperçu pour demain: ensoleillé et doux.

● Régions de Rimouski, de Gaspésie: passages nuageux. Maximum 32.

Aperçu pour demain: ensoleillé et doux.

au fur et à mesure, j'ai mis le premier ministre en garde à diverses occasions, je l'ai prévenu du développement de ces enquêtes. Je l'ai informé."

De son côté, M. Bourassa a admis, hier, que M. Choquette était mis au courant de "certains faits" révélés dans l'écoute électronique des policiers.

"Vous avez cependant le choix, ajoutait-il, entre agir immédiatement et risquer de brûler une piste ou d'attendre pour atteindre tout le système."

En l'absence de M. Choquette, il devient toutefois de plus en plus difficile de savoir si les autorités gouvernementales étaient au courant, oui ou non, des faits troublants détectés par l'écoute électronique.

LAVOIE

que je ne trouve pas d'autres programmes, ni d'autres éléments à l'intérieur de ceux-ci, où je pourrais affecter cette dépense."

Le président demande donc au vérificateur général de l'"éclaircir davantage", en explicitant l'avis qu'il donne dans sa lettre, où il fait allusion en particulier à d'autres éléments du programme en vertu desquels une dépense de ce genre aurait pu être faite.

M. Lavoie conclut qu'il ne demande pas mieux que de trouver une solution à ce "dilemme". Et il exprime ses sentiments "reconnaissants" au vérificateur général, auquel il écrit: "Vous pouvez être assuré que tout avis ou toute directive qui pourrait donner ouverture, dans le respect des lois et des règlements, à la solution d'ordre administratif demandée (par M. Morin), sera accueilli favorablement de ma part."

De son côté, M. Morin se dit satisfait que le président veuille apporter à cette affaire ténébreuse une solution d'ordre administratif.

Les personnes concernées attendent donc le nouvel avis de M. Larose, qui ne saurait tarder.

Le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, n'est pas encore de retour de ses vacances européennes. C'est lui qui, en décembre dernier, a accusé M. Morin d'avoir "illégalement" touché un chèque auquel il n'avait pas droit, ce qui le rendrait inhabile et indigne de siéger.

Dans l'entourage du premier ministre, on estime qu'aucun programme budgétaire de l'Assemblée nationale ne donne ouverture à l'imputation du chèque "empoisonné" touché par M. Morin.

Mais ce n'est pas l'avis de l'entourage du chef de l'Opposition, ni d'autres fonctionnaires consultés.

On avait pensé, au début, pouvoir imputer cette dépense à l'article budgétaire concernant le service de recherche des parties politiques. Mais pour ce faire, il faudrait un tour de passe-passe et d'écritures comptables assez compliquées.

Puis l'on s'est avisé que M. Roberto Wilson, directeur des relations interparlementaires à l'Assemblée nationale, a accompagné la délégation de huit députés dont M. Morin faisait partie, et qu'il a touché, au même titre que les députés, un montant forfaitaire de \$1.795 pour couvrir les frais de transport et de séjour.

Le chèque de M. Wilson fut imputé au programme 2, qui concerne la gestion interne et le soutien de l'Assemblée nationale.

Délogué par le président de l'Assemblée lui-même, M. Morin ne peut-il pas être assimilé à un fonctionnaire lorsqu'il remplit une mission officielle à l'étranger? Au même titre qu'un ministre, dont les dépenses sont défrayées par son ministère ou par les Affaires intergouvernementales.

Quoi qu'il en soit, cette affaire semble tirer à sa fin, à moins d'un pépin de dernière minute, ce à moins que le ministre accusateur n'oppose son "veto" au compromis qui est en voie d'élaboration, de façon laborieuse.

L'épilogue mardi prochain? Peut-être.

PLAINTES

appréhendées. Presque tous faisaient alors partie de la FTQ-Construction.

M. Descent signale par ailleurs que le candidat du PQ, M. Guy Bissailon, et ses organisateurs, n'ont pas formulé de plaintes à la police concernant la demande d'argent qui leur aurait été faite, présumément pour les "protéger" le jour du scrutin. Ils auraient été approchés par un nommé Jacques Gendron de Longueuil, pour verser \$2.000, présumément pour contrôler René Mantha. M. Bissailon n'a pris aucune action, disant à l'enquêteur: "Les personnes impliquées ne voudront pas témoigner, je ne me rappelle plus les noms, je vais y penser et vous rappellerai."

L'enquêteur n'est pas tendre envers l'inspecteur-chef Ferdinand Dubé, de la police de Longueuil, qui a fait arrêter les personnes en cause dans les deux incidents survenus sur son territoire.

On apprend au passage que les autos des "travailleurs d'élections" étaient munies d'appareils radio de la FTQ. Le second incident met en cause Mantha et Duhamel qui ont molesté Jean-Pierre Vaillancourt au Comité central du Parti québécois dans Taillon, toujours à Longueuil. Eux aussi furent libérés par la suite sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux.

L'enquête de M. Descent a révélé qu'un manche de pic et un poing américain furent saisis sur les lieux, le premier objet appartenant à Vaillancourt, le second à Duhamel. Passibles de poursuites, aucun ne fut pourtant accusé, non plus que les membres du PQ qui, au comité de Taillon, portaient une fleur à la boutonnière, note l'enquêteur spécial.

Après avoir été libéré, Mantha dit avoir passé la journée au comité libéral de Guy Leduc, sauf pour un petit tour au comité libéral d'André Déom. "On n'a pas fait d'obstruction dans les polls, dit-il, on se promenait pour empêcher les gars de la CSN d'en faire parce qu'eux autres travaillaient pour le PQ et empêchaient du monde d'entrer dans les polls."

Mantha ajoute qu'après les élections, le candidat péquiste Bissailon lui a demandé d'au moins ne plus travailler contre lui. Mantha ajoute qu'il avait une procuration du candidat Leduc pour tous les polls.

Selon le rapport d'enquête, l'inspecteur Dubé, Mme Fabienne Fouchereault, présidente d'élection dans Laporte, et M. Pierre Marois, candidat du PQ dans Chambly, s'en veulent mutuellement pour des raisons qu'il n'explique pas.

Il ajoute que, selon M. Marois, Mme Fouchereault aurait pu être poursuivie pour intimidation et abus d'influence, mais le candidat défait par M. Leduc n'a posé aucun geste en ce sens.

L'un des dix hommes arrêtés dans Laporte, J. François Emond, serait un ancien garde-du-corps de M. Marcel Pepin et qui aurait joint la FTQ à la demande de son ami Mantha. L'enquêteur révèle aussi que Pierre Beauregard, agent d'affaires de la FTQ, a été poursuivi à sa sortie d'un poll, ce qui prouverait que d'autres personnes oeuvraient dans le même sens pour un parti politique autre que le libéral. Aux dernières nouvelles, M. Descent était directeur-général adjoint de la Sûreté du Québec. Pour lui, l'affaire était close.

TRUDEAU

de cette réunion fut sans doute l'enthousiasme que les étudiants ont manifesté en voyant M. Trudeau recevoir deux oursins de peluche à l'intention de Justin et Sacha. Une très nombreuse escorte d'agents de la RCMP complétait le décor.

Outre le bill 22, le premier ministre fut également interrogé sur le projet d'aménagement de la baie James, dont il s'est fait d'ailleurs le défenseur. Il ne voit pas pourquoi le gouvernement Bourassa serait empêché d'exploiter au maximum des ressources hydrauliques autrement inutiles. Il prévoit que le Québec saura vendre pour du comptant à l'Ontario ou aux États-Unis, le surplus de production hydroélectrique. D'autant plus que c'est une source d'énergie qui ne pollue pas l'environnement. À l'idée d'utiliser cette électricité à la production de l'uranium enrichi, le premier ministre se montre moins emballé et se contente de rappeler qu'il n'existe pas de projet mais que l'on procède seulement à des études.

Ce ne sont pas les gouvernements, mais plutôt les citoyens qui déterminent l'avenir du pays, a dit le premier ministre devant son auditoire étudiant.

À la question-thème du colloque auquel M. Trudeau était convié — "Where are we going?" — "Où allons-nous?" — le chef du gouvernement répond comme suit: "Nous allons dans la direction où le peuple souhaite engager le pays." Car, quels que soient les programmes et les projets des gouvernements, ces programmes et ces projets peuvent être écartés suivant les valeurs en mutation dans le peuple.

À ce sujet, M. Trudeau cite en exemples la construction de nouveaux aéroports, la question linguistique au Québec et le problème des Indiens. En 1969, dit-il, le gouvernement a décidé qu'il fallait construire un nouvel aéroport à Montréal. Les gens de Sainte-Scholastique étaient à l'époque désireux de vendre leurs terres au gouvernement. Aujourd'hui, ils veulent ou bien reprendre leurs terres ou bien en tirer plus d'argent de l'État.

A cette même époque, Toronto réclamait un nouvel aéroport. Aujourd'hui s'élève une forte opposition au projet. "La ville est divisée entre ceux qui veulent un nouvel aéroport et ceux qui n'en veulent pas. A voir les choses alors ainsi, il semble qu'il sera difficile de doter Toronto d'un nouvel aéroport. (Mais une heure après le discours de M. Trudeau, Ottawa annonçait que le projet d'aéroport sera réalisé à Toronto).

Vers la fin des années soixante, a poursuivi M. Trudeau, les Indiens du Canada condamnaient d'une seule voix le ministère des Affaires indiennes et les modes de discrimination dont ils s'estimaient victimes. Mais lorsque le gouvernement a fait connaître une nouvelle politique octroyant aux Indiens toute juridiction sur leurs terres et abolissant le ministère, les Indiens ont dénoncé cette politique et déclaré qu'ils voulaient encore relever de la juridiction fédérale.

"C'était une volte-face complète!" Au chapitre de la langue, M. Trudeau a dit que le Québec aurait été bien heureux,

Une délégation
de parents
chez Bourassa

QUEBEC (PC) — Le Premier ministre Robert Bourassa a assuré hier à un groupe de parents qu'il discuterait avec le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, des mesures à prendre afin que l'éducation de la jeunesse soit aussi équilibrée que possible à tous les égards.

Il doit demander au ministre d'exercer un meilleur contrôle sur les programmes d'éducation émanant de ce ministère.

La délégation de l'Association des parents catholiques du Québec s'est entretenue durant une heure avec le Premier ministre. Les parents ont particulièrement insisté sur les normes d'enseignement en matière de moralité sexuelle dans les institutions scolaires publiques du Québec.

il y a 10 ou 15 ans, si le gouvernement avait alors adopté la loi sur les langues officielles afin de protéger le français et l'anglais.

"C'est exactement ce que le Québec avait toujours demandé."

"Et pourtant, lorsque nous l'avons adoptée il y a deux ans, les esprits n'étaient plus les mêmes. Québec disait alors: au diable cette loi, nous ne voulons, qu'une langue officielle, pas deux."

Donc, en réponse à la question-thème de la rencontre, le premier ministre a répondu qu'aucun gouvernement ne dispose de solutions bien établies, car les valeurs changent. Tandis qu'autrefois les valeurs des gens étaient plutôt basées sur la croissance économique ou l'accumulation de biens matériels, les gens veulent maintenant des choses de meilleure qualité, plutôt qu'en plus grande quantité.

CECM Suite de la page 3

Considérant "qu'au Québec, tout enfant devrait avoir accès à l'école française", la Commission prie le gouvernement de lui permettre d'ouvrir des classes spé-

ciales pour accueillir les enfants qui "des langues d'enseignement, ne connaissent suffisamment que l'anglais, mais que les parents veulent inscrire à l'école française".

Non seulement les règlements de la loi 22, naturellement à l'étude, ne prévoient aucune disposition en ce sens, mais encore ils marquent un recul par rapport aux pratiques existantes qui permettaient à la CECM d'accueillir des élèves anglophones dans ses classes, luxe qui obtient un succès grandissant dans quelques écoles de Westmount. Dorénavant ces élèves qui ne connaissent souvent pas de "façon suffisante" la langue d'enseignement, auraient dû se plier à la cérémonie des tests.

La CECM demandera aussi au ministre d'étendre cette mesure au reste de la province, selon le vœu de Mme Killens qui voit ouverte, dans la proposition de M. Carignan, une voie que son propo- seur n'entend pas emprunter. Donner la "liberté de choix" aux anglophones, c'est pour elle un espoir de reconquérir celle des francophones et des néo-québécois, perdus dans l'intention sinon dans les résultats de la loi sur la "langue officielle".

Un agriculteur vaut-il
un ouvrier spécialisé ?

Même si la pinte de lait vient de faire un saut de 18 cents en 14 mois (elle se vendra 51 cents le 1er mars prochain), les producteurs laitiers du Québec réclament une rencontre d'urgence avec le premier ministre Robert Bourassa et le titulaire de l'Agriculture, M. Normand Toupin. La récente décision de la Régie des marchés agricoles de ne pas donner suite aux demandes de la Fédération des producteurs de lait de consommation a entraîné, selon le porte-parole syndical, M. Kérouac, une profonde vague de mécontentement dont on commence à peine à mesurer l'ampleur.

Analysant rétrospectivement l'argumentation économique présentée devant la Régie par les représentants de l'Union des producteurs agricoles (c'est l'économiste François Dagenais qui était responsable du dossier soumis alors), M. Jean-Marc Kérouac note simplement que la décision de la Régie équivaut à la négation du droit des agriculteurs à bénéficier du salaire versé à un ouvrier spécialisé, soit \$15.000 par année.

L'écart de \$1.82 entre le coût de production et le prix de vente du 100 litres de lait de classe 1 s'explique en quasi-totalité par le fait que la Régie, dans la formule qu'elle a utilisée (la formule Gervais) ne reconnaît au producteur laitier que le salaire annuel moyen de l'ouvrier spécialisé (\$9.200) alors que la demande de la Fédé-

ration porte sur le salaire horaire du travailleur spécialisé, "note l'organisme".

La nuance est de taille puisqu'elle vient ajouter aux producteurs laitiers un joli pécule de \$5.800 par année, portant ainsi le revenu de l'agriculteur à \$15.000 par année. Pour en arriver à ce chiffre, l'UFA multiplie le taux de salaire moyen de l'ouvrier spécialisé (\$4.92) par 2.972 heures, soit 57.15 heures par semaine.

En effet, calcule l'UFA, les producteurs laitiers travaillent sept jours par semaine et non cinq comme les ouvriers des autres secteurs industriels. La Fédération a reçu l'appui du chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, qui a demandé à M. Bourassa de convoquer immédiatement les producteurs laitiers devant la Commission parlementaire de l'agriculture afin de faire la lumière sur une situation qui, selon lui, "se détériore chaque jour davantage depuis maintenant un an."

Depuis la décision administrative de la Régie des marchés agricoles et depuis que le gouvernement fédéral s'est retiré de la subvention de cinq cents la pinte de lait au consommateur, toute la question d'un juste prix versé aux producteurs est maintenant d'ordre politique, soutient M. Bellemare dans un communiqué de presse qu'il faisait parvenir aux courriers parlementaires.

La Pocatière

Les cours reprennent
sur ordre du tribunal

RIVIERE-DU-LOUP (PC) — Une injonction provisoire, ordonnant le retour au travail des professeurs et des employés de soutien du Cégep de La Pocatière, a été accordée hier au palais de justice de Rivière-du-Loup par le juge Vincent Masson, de la Cour supérieure.

En vertu de cette injonction, demandée la veille par un groupe de parents, les cours devraient reprendre des aujourd'hui pour les 1.000 étudiants fréquentant cette institution.

Les professeurs du Cégep de La Pocatière, membres d'un syndicat affilié à la CSN, avaient déclenché la grève le 3 février dernier pour forcer la direction du collège à renvoyer, pour incompétence, le directeur général et le directeur des services pédagogiques, MM. Camille Castonguay et Pierre Bilodeau.

Les professeurs, qui avaient obtenu l'appui des employés de soutien, des cadres et professionnels, dispensent depuis mardi dernier leurs cours dans des locaux du collège Sainte-Anne, une institution d'enseignement secondaire privée. Mais le ministère de l'Éducation avait fait savoir qu'il ne reconnaît jamais de tels cours parallèles.

L'injonction du juge Masson ordonne également à la direction du collège de faciliter la réouverture immédiate de l'institution. Les agents de sécurité engagés par le conseil d'administration montent la garde depuis quelques jours autour du collège et ne laissent entrer personne.

L'injonction est valable jusqu'au 25 février, date à laquelle les deux parties devront se présenter devant la cour. Le juge Masson décidera alors s'il doit rendre cette injonction permanente.

La loi 22 menace
la paix sociale
(Camil Samson)

QUEBEC (PC) — La paix sociale est menacée au Québec à cause de la loi 22 sur la langue officielle, selon le député fédéraliste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson.

Dans un communiqué remis à la presse jeudi, M. Samson soutient que "le gouvernement Bourassa devrait retirer avant qu'il ne soit trop tard cette dangereuse loi qu'il a dû imposer au peuple de force".

Faisant allusion au retrait temporaire du projet des tests linguistiques, M. Samson a affirmé que le temps lui donne raison, lui qui avait déclaré l'été dernier que "le bill 22 créerait au Québec une petite Irlande du nord".

"Le gouvernement doit reculer et retirer cette loi au plus tôt", conclut M. Samson.

REMERCIEMENTS
BEAUCHAMP

Marcel, Bernard et Jean Beauchamp vous remercient sincèrement de la sympathie que vous leur avez témoignée, lors du décès de leur père, M. Joseph-Edouard Beauchamp, survenu le 30 janvier 1975.

Les objectifs initiaux

Suite de la page 5

naires du M.A.S. nous ont dit d'agir ainsi, le directeur général nous confirme que nous avons effectivement bien agi ainsi...

L'aspect le plus intéressant — le plus inattendu, en tout cas — de l'entrevue du ministre porte, peut-on ajouter, sur une quatrième raison d'une prise en main plus grande de la part du ministère. 1975 se voudrait l'année d'un retour à l'objectif fondamental fixé par la Commission Castonguay-Nepveu: l'intention originale était non pas de créer de petits établissements complémentaires, ce n'était pas d'ajouter des ressources au système de distribution, c'était plutôt de transformer le réseau, de concevoir une façon nouvelle d'établir des relations entre les services communautaires et la population.

En fait jusqu'à présent, continue le ministre, on s'est demandé ce qui manque au système, chaque région réclame son CLSC, constate des besoins réels. Le M.A.S. colmate des brèches. Ainsi, il est conscient de répondre à des besoins, il ne veut pas négliger cet aspect en 1975, mais M. Forget rejette l'i-

dée de limiter les CLSC à répondre aux besoins exprimés par les médecins locaux, par les populations locales. Surtout actuellement, alors que les premiers CLSC commencent vraiment à distribuer des services. (Selon les fonctionnaires du M.A.S., 17 CLSC fonctionnent déjà et 53 sont en voie d'implantation; lors de l'entrevue du 3 février, M. Forget s'est constamment référé à "une vingtaine de CLSC" et 30 en préparation).

— Ceci n'implique-t-il pas que l'aspect participationniste diminue en intensité, dans la mesure où les populations locales réclament, elles, des services qui leur manquent? Le ministre ne nie pas que ce puisse être une conséquence de ce retour aux objectifs de la commission Castonguay-Nepveu. Il ajoute même: on ne trouvera cette façon nouvelle d'établir des relations entre la population et les services de santé qu'en tirant des expériences et en tirant profit des erreurs. Le 3 mai 1972, un mois avant que le bill 65 ne devienne loi, le directeur du DEVOIR, M. Ryan, émettait des réticences à l'implantation de CLSC sans expérience-pilote

de ce type. Peut-être le moment est-il venu de rappeler que de telles expériences ne réussissent qu'avec l'appui des populations locales.

J'étais arrivé au bureau du ministre m'appuyant sur plusieurs cas d'apparente centralisation de la part du ministère aux dépens de ces populations (dossiers dont Le Jour a beaucoup plus fait état que les autres quotidiens de Montréal, il me semble équitable de le souligner). Le cas le mieux connu est probablement celui de Senneterre, en Abitibi. Le candidat libéral du comté avait promis un hôpital lors de la campagne électorale d'octobre 1973. Un an plus tard, le M.A.S. refusait toujours d'y construire un tel hôpital, voulant plutôt implanter un CLSC qui n'administrerait que les soins de première ligne. Un comité de citoyens tient depuis cette date des réunions auxquelles participent quelque 300 personnes. Il refuse l'implantation du CLSC de peur que celui-ci ne soit utilisé comme prétexte pour réduire le nombre de lits d'hôpital dans la région, nombre déjà inférieur à la moyenne québécoise. Les citoyens de Senneterre connaissent le cas de

Ville-Marie, au Témiscamingue, où le M.A.S. veut implanter un CLSC et fermer, disent-ils, 40 lits de l'hôpital. A Senneterre, on ne trouve qu'un petit hôpital et deux médecins. Les malades et les accidentés sont tous envoyés dans d'autres établissements situés à 50 milles de Senneterre, sinon à Montréal. La réponse du ministre sur la présence accrue du ministère laisse croire que les citoyens de Senneterre n'obtiendront pas qu'il ajoute des services au réseau.

Non, l'accent sera mis sur le transport des malades et sur un CLSC axé sur le service-santé. C'est devenu un ministère gestionnaire! Un super-ministère relativement à l'abri des pressions partisans de construction d'hôpital, qui "n'adore pas se faire bulldozer", disait un haut fonctionnaire en parlant du ministre Forget. Cette présence accrue de l'État paraît en 1974 avoir occasionné une grande déception chez les groupes populaires, et une irritation que certains ont jugé excessive de la part des omnipratciens.

Demain: "La deuxième étape: sous quel signe?"

La commission politique du PLQ étudiera à neuf tout le dossier des sondages

par Pierre O'Neill

Le président du Parti libéral du Québec est d'avis que le gouvernement Bourassa devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer que les sondages politiques ne visent pas à tromper l'électorat québécois.

Le notaire Claude Desrosiers commentait ainsi le sondage réalisé par l'IQOP en novembre 1974 sur les tendances politiques du Québec et publié dans le quotidien La Presse. Aussi étonné que déçu des conclusions de ce sondage, il a voulu étudier de plus près la manière dont il fut conçu et réalisé.

Cette analyse amène dans un premier temps Me Desrosiers à exiger des explications du quotidien La Presse. Puis, des la reprise des travaux de la commission politique du Parti il entend reprendre tout le débat à neuf et soumettre le dossier à l'étude d'un groupe d'experts. Entre-temps, le président du PLQ réfléchira sur l'opportunité de porter l'affaire devant le Conseil de Presse du Québec.

Dès le 15 janvier dans LE DEVOIR, l'économiste Marcel Côté déplorait "l'amateurisme et la négligence" des animateurs de cette consultation en notant une série d'erreurs "impardonnables". A son tour, le sociologue, Jean-Pierre Alix, affirmait que les études du genre comportent nécessairement des "biais méthodologiques" et que "la prudence est de rigueur".

Dans son édition du 13 novembre, La Presse donnait une interprétation en quatre traits des résultats du sondage: la majorité des Québécois se disent maintenant plutôt insatisfaits du gouvernement Bourassa; plus de la moitié des Québécois doutent de l'honnêteté de certains membres du gouvernement Bourassa; plus de la moitié des Québécois affirment que leur confiance envers l'actuel gouvernement a diminué depuis un an; si une élection générale avait lieu maintenant, le Parti libéral et le Parti québécois se retrouveraient presque à égalité quant au pourcentage des suffrages.

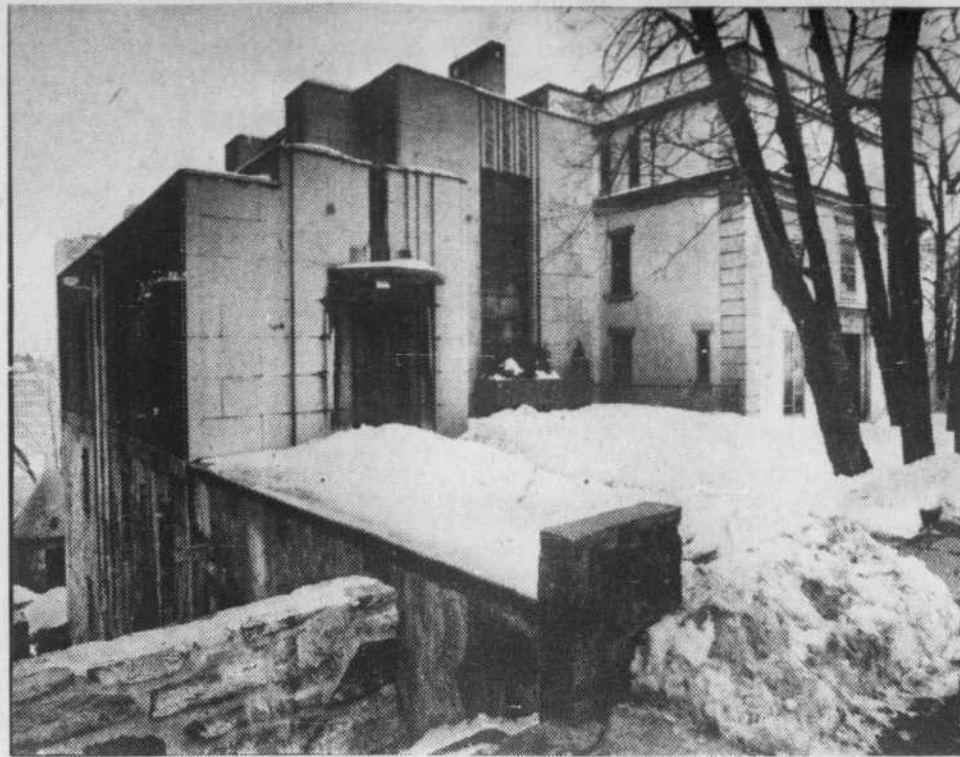
C'est davantage au journal La Presse que le président du PLQ adresse ses reproches, et questions: "Comment se fait-il que les autorités de La Presse, le plus grand quotidien français d'Amérique, n'aient pas assuré les garanties minimales pour prévenir tout biais et toute interprétation faussant la réalité de données, elles-mêmes douteuses? Comment se fait-il que La Presse, jusqu'ici arène respectée, ouverte aux débats, refuse à l'économiste Marcel Côté le droit de se laisser entendre?"

C'est évidemment sur l'étude de cet expert, que le notaire Desrosiers se base pour rejeter le reste du blâme sur "l'irresponsabilité" de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP). Reconnaissant toutefois, une baisse "appréhendée et normale" de la cote de popularité du gouvernement Bourassa. Désaffection que Me Desrosiers explique par la détérioration du climat économique et les accusations nombreuses et "non fondées" contre l'intégrité du parti.

Les implications de la publication d'un tel sondage apparaissent au notaire Desrosiers extrêmement plus graves; en ce que leur impact certain sur la conjoncture est de nature à porter un préjudice évident au développement économique du Québec, en créant un climat qui décourage les investissements

et engendre l'insécurité.

Aussitôt que la commission parlementaire de l'Assemblée nationale aura terminé la partie de ses travaux portant sur le financement des partis politiques, elle abordera l'étude d'amendements à d'autres chapitres de la loi électorale. A ce stade des travaux, la question des sondages pré-électorales sera inscrite à l'ordre du jour. C'est précisément ce qui pousse le président du parti à donner à la commission politique le mandat de faciliter la tâche du Parlement et de conseiller à cet égard le gouvernement. Non seulement les libéraux, mais les citoyens ordinaires, sans allégeance politique, soucieux de s'exprimer, seront invités à participer au débat. Cette démarche, croit-il, s'impose sur la coutume de la commission parlementaire qui ne retient que l'avis des experts.



Cette demeure qui n'a pas le charme ancien des vieilles résidences fut néanmoins classée monument historique la semaine dernière par le ministère des Affaires culturelles. Elle fut conçue dans le style bien particulier des années trente par l'architecte montréalais Ernest Cormier, sur l'avenue des Pins. Certains meubles également dessinés par l'architecte, ont été aussi classés par le ministère. (Photo Alain Renaud)

\$60 millions pour prolonger le métro

La Communauté urbaine de Montréal vient d'effectuer une émission d'obligations de \$60 millions, sur le marché américain, pour les fins de construction des prolongements du métro.

Cette émission d'obligations, qui est la plus importante, effectuée par la CUM, porte un taux d'intérêt de 10 pour cent, et est effectuée pour une durée de 25 ans. On devra toutefois la renouveler en partie pour une période de 15 ans en l'an 2000.

Pour les fins de construction du métro, la CUM a déjà procédé à deux autres émissions d'obligations, l'une de \$20 millions sur le marché canadien; et la seconde de \$50 millions sur le marché américain.

Un comité est chargé d'étudier l'impact du schéma de la CUM

Composé de trois représentants de Montréal et de deux maires des villes de banlieue, un comité spécial étudiera l'impact économique et financier ainsi que les priorités à adopter relativement au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette proposition a finalement retenu l'attention des membres du conseil de la CUM dans le débat qui a entouré le rapport de la commission d'étude sur le schéma d'aménagement. Au lieu d'adopter ou de rejeter ce rapport, les membres du conseil, à l'exception des conseillers du RCM et de quelques maires de banlieues, ont ainsi préféré pousser plus loin

l'étude des propositions du schéma d'aménagement.

Ce comité devra présenter d'ici quatre mois son rapport au conseil, et ce sera là probablement la dernière étape à franchir avant que l'on ne passe à l'étude puis à l'adoption d'un règlement qui définira les principes d'un schéma d'aménagement définitif.

La Ville de Montréal sera représentée à ce comité par les conseillers Yvon Lamarre et Serge Bélanger, tous deux du Parti civique, et par le conseiller Jean Roy, du RCM. Les banlieues seront représentées par les maires de Pointe-aux-Trembles, M. Bernard Benoit, et de Pier-

refonds, M. C.W. McDonald.

La première tâche de ce comité sera tout d'abord de préciser son mandat et ses méthodes de travail. Il semble assuré toutefois que la plupart des villes membres de la CUM seront intéressées à étudier avec le comité les implications des propositions du schéma pour l'avenir de leurs villes. Tout au moins, plusieurs maires de banlieues ont exprimé l'intention de le faire.

Le comité aura aussi à se doter de moyens de travail, en réunissant autour de lui les experts nécessaires. On aura aussi à déterminer si les audiences du comité seront publiques ou non.

Palomba a gain de cause devant la Cour d'appel

par Clément Trudel

Parce que le procureur de Salvatore Palomba s'est vu refuser le droit par le juge, de récuser certains jurés, la Cour d'appel du Québec — quatre juges sur cinq — accorde à Palomba un nouveau procès et annule le verdict de culpabilité prononcé contre ce jeune homme dont les parents vivent aux États-Unis.

Originairement, on accusait Palomba d'avoir illégalement causé la mort de Christine Paquin à Montréal le 23 mai 1973.

Il y aura donc nouveau procès dans cette affaire où l'interprétation de deux arrêts: Ward (Cour d'appel d'Ontario — 1972) et Rose (Cour d'appel du Québec — 1973) joue un rôle primordial, faisant même souhaiter aux juges de la Cour d'appel du Québec saisi du dossier Palomba que le législateur fasse disparaître certaine ambiguïté du Code pénal (aux articles 563 et 569) ou que la Cour suprême tranche le litige.

Les quatre juges qui accueillent l'appel sont les juges Owen, Lajoie, Crête et Bernier.

Dissident: le juge Laurent Bélanger, qui soutient que l'appel doit être rejeté, ne croyant fondé aucun des trois motifs invoqués par les avocats de Palomba.

Le juge Bélanger est le seul des cinq juges à se ranger du côté de trois juges qui rendent un arrêt majoritaire dans la cause de Rose v. La Reine, et à donner raison au juge de la Cour du Banc de la Reine qui avait fixé, avant l'appel du premier candidat juré, les limites qu'il imposait à la défense et à la Couronne quant à la mise à l'écart ou à la récusation péremptoire de ces candidats au jury.

Le juge Owen fait pour sa part l'historique des dispositions du Code pénal relatives au choix d'un jury. A l'instar de trois de ses collègues, il opte pour la thèse dite des récusations "cumulatives", dans ce jeu mathématique où doivent se mouvoir la Couronne et la défense avant un procès, de la défense avant un procès, de la défense avant un procès, de la défense avant un procès.

Pour Owen donc, même après que l'accusé a rejeté ou récuse un candidat juré "pour cause" et que cette récusation soit refusée, l'accusé a encore le droit de rejeter ce candidat "péremptoirement".

Le juge François Lajoie rejoint le juge Bélanger en donnant raison au juge de première

instance, qui maintient l'objection du procureur de la Couronne à l'admissibilité du témoignage du Reverend Fitzpatrick, qui n'avait pas autorité pour apprécier "l'état d'esprit" de Palomba le ou avant le 23 mai 1973.

Le juge Lajoie conclut par contre à une "erreur de droit" du président du Tribunal qui refusa, au cours de l'examen du jury (avant la décision des vérificateurs), la récusation péremptoire signifiée par la défense face à certains candidats. Et même lorsque la défense voulut récuser péremptoirement des jurés jugés impartiaux par les vérificateurs, ce droit lui fut refusé par le juge.

Peu avant que ne s'instruise le procès de Palomba avait été connue la décision des juges Rinfret, Montgomery et Deschênes — les dissidents de la Cour d'appel étaient à ce moment les juges Turgeon et Gagnon — suivant laquelle "les récusations péremptoires d'un candidat juré ne seront pas admises après la décision des vérificateurs à la suite d'une récusation pour cause".

La Couronne, dans le dossier Palomba, avoue elle-même que les cas de Rose et de Palomba diffèrent.

Le juge de la Cour du Banc de la Reine a dit vouloir suivre strictement l'arrêt de la Cour d'appel dans l'affaire Rose mais

capsules

• Un architecte a droit au remboursement de ses frais et à ses honoraires, même si l'immeuble pour lequel les plans furent établis n'a jamais pu prendre forme. En Cour provinciale, le juge Robert Hamel vient en effet d'accorder à H. M. Tolchinsky, architecte, une somme de \$1,572.76 pour les plans de "The Ambassador", projet conçu par David Bohbot pour un lotissement de la rue Sherbrooke Ouest. L'idée avorta faute de financement et Bohbot faisait valoir que ce n'était pas lui personnellement, mais sa compagnie, qui avait passé commande à Tolchinsky. Le juge condamne donc la compagnie et David Bohbot, en commun, à défrayer les honoraires ainsi que les dépenses prouvées de l'architecte.

Les fonctionnaires unilingues sont dans leur droit

Parce qu'ils tombent sous une classification d'employés unilingues francophones, les fonctionnaires montréalais de la Commission d'Assurance-Chômage qui refusent depuis quelques jours de parler anglais, sont tout à fait dans leur droit, a déclaré mercredi un porte-parole de la CAC, M. Jean-Marie Allard.

Ces employés réclament une prime de 7% s'ils

doivent accomplir des fonctions bilingues.

Mercredi, aux Communes, le président du Trésor, M. Jean Chrétien, a menacé de suspendre ceux des fonctionnaires qui refusent de servir le public dans les deux langues officielles, à moins qu'ils n'aient été classés unilingues.

M. Allard rappelle que suivant la loi sur les langues officielles aucun fonctionnaire ne doit toucher

une prime supplémentaire pour utiliser les deux langues. Les fonctionnaires de la CAC signalent quant à eux qu'un certain nombre de secrétaires à l'emploi du gouvernement fédéral à Ottawa touchent cette prime, accordée avant l'adoption de la loi, sous le régime Pearson, pour parer à une disette de personnel bilingue. La prime leur fut accordée dans le cadre d'une convention collective.

Qui a les moyens de payer \$100, \$200, \$500 ou plus D'IMPÔT EN TROP?

"Tu me parles d'épargner quand j'arrive à peine à joindre les deux bouts."
"Alors, tu n'as pas les moyens de payer trop d'impôt."



"Et si je te disais que tu paies trop d'impôt et que tu peux corriger cette situation."



"Comment ça?"

"Grâce au compte de dépôt d'épargne-retraite offert par la Banque Provinciale..."

"C'est simple: Les gouvernements te permettent de soustraire de ton revenu imposable les montants versés à un régime enregistré d'épargne-retraite, jusqu'aux limites établies. Donc, plus tu déposes dans le compte de dépôt d'épargne-retraite de la Banque Provinciale, plus tu épargnes de l'impôt."



"Pas bête..."

"Comprends pas..."



"Et ce n'est pas tout. L'argent placé te rapporte de gros intérêts sur lesquels tu ne paies aucun impôt, tant que ton régime est en vigueur. Il suffit d'un minimum de \$200 pour commencer et de \$50 par dépôt subséquent. De plus, il n'y a aucun frais d'administration. Bref, c'est un programme simple. Tu reçois même un carnet où tu peux suivre l'évolution de ton bien. Comme dans un compte d'épargne spéciale..."

Il y a tant de choses à dire au sujet du compte de dépôt d'épargne-retraite de la Banque Provinciale. Allez vite les entendre à la succursale la plus près de chez vous. Hâtez-vous! Après le 28 février, il sera trop tard pour appliquer vos versements à votre rapport d'impôt de 1974.



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

Le compositeur Dallapiccola meurt à 71 ans

Chef de file et créateur parmi les plus importants de la "nouvelle musique", le compositeur italien Luigi Dallapiccola est décédé mercredi des suites d'une crise cardiaque à Florence à l'âge de 71 ans; il était notamment un ami intime de Darius Milhaud dont le décès, survenu il y a 7 mois, l'avait grandement affecté.

Né en Istric en 1904, Luigi Dallapiccola était venu très tôt à Florence, où, après des études brillantes de piano et de composition, il fut appelé à enseigner au conservatoire. Il devait prendre rapidement une stature internationale, faire des tournées dans les capitales européennes, aux États-Unis et au Canada.

Les chèques détruits seront remplacés

A la suite de l'incendie survenu récemment au dépôt postal Gagnon situé à Ville St-Laurent, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la Régie des Rentes du Québec, tiennent à aviser leurs bénéficiaires résidant dans le secteur limité au nord par le boulevard Gouin, au sud la route Transcanadienne, à l'ouest par la Montée de Liesse et à l'est par l'autoroute des Laurentides, que le bureau régional des allocations familiales fédérales et la Régie des Rentes du Québec à Montréal, prendront les dispositions nécessaires pour remplacer les chèques détruits au cours de cet incendie.

Le directeur régional prie les personnes qui n'auraient pas reçu leur chèque du mois de février et qui résident dans ce secteur de bien vouloir transmettre leurs réclamations en téléphonant au 283-5750.

Quant aux bénéficiaires des chèques d'allocations familiales du Québec, ils devront produire leurs réclamations en communiquant avec le bureau de la régie à Montréal, au numéro 873-2433.

DECORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DECORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE
DECORATEUR ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill Collège
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTREAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNERS D'INTERIEURS

Les designers d'intérieur
CHOQUETTE-DEROME
S.D.E., D.I.C.
résidentiel et commercial
510 est, Sainte-Catherine,
842-8811
postes 282 et 298.

ANDRÉ DRAINVILLE
designer
résidentiel
et commercial
tél.: 681-5909

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

* Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
* Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
* L'heure de tombée est validé pour le lendemain

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067, J.N.O.

ANTIQUITES À VENDRE

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. LaBelle, Ste-Thérèse 435-4350, 1-4-75

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisse populaires
POUR ACHAT OU VENTE
de propriétés
dans

• CÔTE-DES-NEIGES • OUTREMONT • VILLE MONT-ROYAL

Un agent "très spécial"
ROBERT LAMARCHE
rés: 738-2355,
bur: 735-6381
courtiers en Immeubles
22-2-75

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS: grand 3½, à sous-louer, occupation 1er mars. Tél.: après 5 p.m. 769-2595; avant 5 p.m. 935-8513 M. Stalter. 22-2-75

ROCKHILL, grand 3½, à sous-louer, vue magnifique 19e étage, occupation 1er mai, fin du bail 1er novembre 1975. Prix: \$230. Tél.: 731-2640 24-2-75

ANIMAUX À VENDRE

BEAUX LABRADORIS chiots de pure race, noirs, 9 mois, vaccinés. Tél.: 521-7419 26-2-75

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé. 2-7-75

ARTICLES À VENDRE

EQUIPEMENT DE SKI complet, skis Titan 180cms; bottes Munari 6½. Tél.: 739-6541. 22-2-75

AUTOS À VENDRE

MAZDA 1973, parfaite condition, 16,000 milles. Prix: \$1,800. Tél.: 521-0678 1-3-75

VOLVO, Austin, MG TRIUMPH — à partir de \$2,495. Jusqu'à 40 milles au gallon. Vente — service — pièces — remorquage — débousselage. Fort Chambly Automobile. 2575 Bourgoine, Chambly. 658-6623 22-2-75

COURS

ATELIER EN GESTALT THÉRAPIE
(pour professionnels)
Tom Munson, m.d.
Président de l'Institut Gestalt de San Diego, collègue de Fritz Perls.

31 mars au 4 avril
Pour autres renseignements, appelez du lundi au vendredi.
Claire Laramée: 667-5100,
poste 225 ou
Joel Kreps, m.d.,
276-2148 ou 523-1203
Date limite d'inscription: 26 février. 24-2-75

CHAMBRES À LOUER

BELLE CHAMBRE, très bien située, quartier Outremont, fille ou femme d'âge moyen, très fiable, propre, sérieuse. Tél.: 271-7478 22-2-75

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavaïrois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-3-75

DEMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 24-2-75

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATIONS DE STÉRÉOS, TV.
• Service rapide • travail garanti
• en affaires depuis 30 ans.
Côte-des-Neiges TV Reg.
5020 Côte-des-Neiges
(près Reine-Marie)
Location - ventes - services
737-3693
26-2-75

EQUIPEMENTS À VENDRE

"VARIETYPERS, Headliners": Cases de caractères divers Crown Equipment Ltd. 5340 rue Ferrier, Montréal. 24-2-75

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

Les professeurs sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants:

Libres dans le moment:
— **STÉNOGRAPHIE ANGLAISE**
Niveau 3 et 4 (demi-temps)

École Secondaire André Laurendeau, 235, chemin McArthur, Ottawa, Ont. K1L 6P3
Tél.: 613-746-8113

Libre le 17 février:
— **FRANÇAIS**
École Secondaire Cartier, 225, rue Donald, Ottawa, Ont. K1K 1N1
Tél.: 613-745-9155

Libre au début de mars:
— **ÉDUCATION PHYSIQUE**
(fille)

École Secondaire Champlain, 281, rue Lanark, Ottawa, Ont. K1Z 6R8
Tél.: 613-725-1039

Libre du 3 mars au 3 mai:
— **COUTURE**
— **GÉOGRAPHIE**
(Niveau 2 et 4.)

École Secondaire Charlebois, 2525, Promenade Alta Vista, Ottawa, Ont. K1V 7T3
Tél.: 613-731-7212

Veuillez présenter votre demande par écrit ou téléphoner au Directeur des Écoles. 24-2-75

Le Conseil scolaire d'Ottawa

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Les professeurs sont invités à présenter une demande pour des postes dans les écoles élémentaires de la Ville d'Ottawa.

Les fonctions débiteront le 1er septembre 1975.

Les candidats doivent détenir un certificat reconnu de l'Ontario ou l'équivalent. Les entretiens auront lieu en mars.

Les rendez-vous seront fixés, après réception des demandes écrites, accompagnées d'un bref résumé.

Veuillez adresser le tout à:
M.M.O. Beauchemin,
Surintendant,
Conseil scolaire d'Ottawa,
330, rue Gilmour,
Ottawa, Ontario. 24-2-75

Encouragez nos annonceurs

FEMMES DEMANDÉES

Conseil du Travail de Montréal (FTQ)

demande

SECRÉTAIRE

Fonctions:

- Voir au dépouillement et à la classification du courrier;
- Assurer certaine correspondance;
- Responsable de la tenue des livres;
- Reçoit toutes les communications téléphoniques;
- Assume la coordination de différentes opérations syndicales (assemblées, congrès, campagnes, etc.)

Exigences:
— Très bonne connaissance du français écrit;
— Bonne rapidité en dactylographie;
— Connaissance de la sténographie;
— Connaissance minimum de l'anglais;
— Capacité d'organisation et esprit d'initiative.

Salaire: Minimum \$7,000, et excellents bénéfices marginaux. Veuillez envoyer votre demande et curriculum vitae, avant le 28 février 1975, à:

André Messier, Secrétaire exécutif,
Conseil du Travail de Montréal,
1290, rue St-Denis,
Chambre 90, Montréal, Qué. 24-5-75

STÉNO-DACTYLO

Une Ville située dans l'île de Montréal offre un emploi intéressant pour une sténo-dactylo bilingue compétente ayant de l'expérience dans ce domaine.

DEVOIRS DE LA FONCTION:
Exécuter divers travaux de sténo-dactylographie et de bureau.

TRAITEMENT:
Le traitement initial sera déterminé selon l'expérience de la candidate; augmentation annuelle jusqu'au maximum, si le travail est jugé satisfaisant.

AVANTAGES SOCIAUX:
Vacances, congé de maladie, assurance-maladie, assurance-vie et fonds de pension.

QUALITÉS REQUISES:
Avoir au moins dix-neuf (19) ans à la date de la nomination; présenter certificat de naissance.

LANGUES:
Parler et écrire le français et l'anglais.

INSTRUCTION:
Avoir complété une 11e année; présenter certificat d'études à cet effet.

EXPÉRIENCE:
Deux (2) ans d'expérience pratique dans un bureau comme sténo-dactylo.

DIVERS:
Qualités personnelles appropriées, état physique satisfaisant.

ENTREVUES:
Des entretiens auront lieu en dehors des heures de travail pour juger des aptitudes de la compétence des candidates à remplir cette fonction. La nomination au poste vacant se fera d'après cette liste.

RENSEIGNEMENTS:
Un curriculum vitae et tous les renseignements utiles devront être envoyés à l'adresse suivante avant le 7 mars 1975 et seront traités avec discrétion.

Dossier 257
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal
22-2-75

HOMMES DEMANDÉS

CONTROLEUR-PLACIER demandé pour travail au cinéma Outremont, curriculum vitae à remettre au Gérant. 277-4145 22-2-75

LOGEMENTS À LOUER

ST-ANDRÉ 3756: près Cherrier, 9 pièces, meublées, chauffées, près métro Sherbrooke et Parc Lafontaine. \$265 par mois. Libre mars. Tél.: 525-4272 22-2-75

ST-LAMBERT-LONGUEUIL: rue Tiffin, 4½, neuf, chauffage électrique stationnement. Libre le 1er mai. \$175. Tél.: 672-0356 27-2-75

CHEMIN CÔTE ST-LUC 4965: près Victoria, \$160 par mois chauffé, 3½, façade, ensoleillé, tranquille. Occupation mai. Visites de 5 à 8 p.m. Tél.: 488-6013 ou 272-5563 24-2-75

CÔTE-DES-NEIGES: haut duplex détaché, 4½, spacieux, ensoleillé, chauffé, tapis mur à mur, face au parc Kent. Libre 1er juin. Prix: \$200. Tél.: 733-8723 22-2-75

ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

- Professeurs
- Conseillers sociaux
- Infirmières
- Para-psychologues

FRANCHISE

Exploitation de clinique "Biofeedback".
Territoire - formation - équipement - investissement à discuter
Inf. M. Pierre Roy
845-5544
(2 à 6 p.m.) 26-2-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

LAC OUAREAU (région St-Donat), magnifique propriété été-hiver, (près d'un centre ski) 300' rive, superbe beau terrain très privé, 6 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 foyers, sundeck, sous-sol, garage double. Quai de béton. \$84,000. Tél.: 738-5764 (pas d'agent). 24-2-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b. ph. L. es lettres. Tél.: 524-3852, J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

HARMONIA: agence matrimoniale sérieuse et d'expérience, s'adresse à toute personne libre et sincèrement désireuse de faire ou refaire sa vie sentimentale. Coût modéré. Renseignements: 279-7730 22-2-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE HULL
205, rue NOTRE-DAME (HULL/QUEBEC) 770-6900

Recherche

TÉLÉPHONISTE-SECRÉTAIRE

Tâches:

- Reçoit les appels téléphoniques et les dirige aux personnes concernées.
- Effectuer les appels téléphoniques externes sur demande des travailleurs (convocation, réservation autres).
- Est responsable de l'envoi et réception du courrier.
- Assume un travail de secrétariat pour organismes extérieurs.
- Assume un travail de secrétariat pour certains services du centre.
- Autres tâches pertinentes à sa fonction.

Exigences:

- Dactylographie
- Expérience
- Bilingue
- Initiative
- Entregent

Salaire:

— selon l'échelle de salaire de la convention collective.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 21 février 1975:

Monsieur Robert Henri,
Directeur Général,
C.L.S.C. de Hull, 205 Notre-Dame, Hull
24-2-75

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

* Chaque parution coûte \$4.20 le pour
* L'heure de tombée est validé pour le lendemain
* Il n'y a pas de frais pour les illustrations

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
Superbe cottage, 4 chambres à coucher, boudoir, salon, salle à manger, cuisine, sous-sol fini, garage. Terrain paysagé 100' x 150'. \$48,950.
Tél: 679-9263
(Pas d'agent) 24-2-75

OUTREMONT

Spacieux cottage, 6 chambres à coucher, 2 vivoirs, salon et salle à manger de style, 5 foyers en pierre, terrain magnifique, site merveilleux, Valmore Lalande, 331, 7582.
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
courtiers 22-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NEUVILLE: maison canadienne, très bon état, vue sur le fleuve, environnement protégé, ambiance unique. Occasion très rare. Consultez: François Dussault, 418-683-5092 ou 418-658-6690. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

OUTREMONT

Grand semi-détaché, rue tranquille, salon 22'8" x 14'9" avec fenêtre panoramique, foyer, salle à manger 20' x 14'9" avec poutres naturelles, 5 chambres à coucher au même étage, chambre de la bonne au rez-de-chaussée, 2 salles de bains, salle de jeux finie avec foyer, boiserie toutes en chêne, jardin clôturé, garage. Demandons: \$65,000. Hypothèque intéressante. Excluse!

Mme Nora Mullen
342-2276 ou 731-6815
Town of Mount Royal Realities
courtiers 24-2-75

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Cottage brique, 4 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à manger, cuisine, solarium, 1½ salle de bains. Sous-sol fini avec salle de jeux, etc. Garage, jardin.
Tél: 481-4778
(pas d'agent) 24-2-75

A.E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTGATE REALTIES

OUTREMONT

"COTTAGE EN BRIQUE"

7 pièces, 4 chambres à coucher, boiserie de chêne, garage. Jardin. \$55,000. Excluse! de: **Michelle B. Roche, 353-8541** ou 277-1250. 22-2-75

LONGUEUIL: emplacement de prestige, 4 chambres, grand salon, salle à manger, tapis et chandeliers de luxe, salle de jeux meublée, T.V., etc. Chauffage central, plusieurs extras. \$47,500. Rita Bourner, 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

VIEUX LONGUEUIL: 1 x 6, 1 x 5, duplex détaché, pierre et brique, terrain 50' x 140', transport CTM, piscine, près écoles primaire, secondaire, collégiale. Libre 1er juillet. Pas d'agent. Tél.: 677-7802 24-2-75

ROSEMERE: Bungalow brique 1974, 10 pièces, 5 chambres, foyer, chauffage électrique, garage, terrain 23, 394 p.c. M.L.S. Mme Sullivan 435-1501 M. Masson 331-6693 ou 622-4301. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

ST-LUC: Venez goûter à la tranquillité, grand bungalow, 5 grandes pièces, sous-sol à demi-aménagé, sur terrain d'un acre planté d'arbres au bord de la rivière. (photo M.L.S.) Roland Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

BROMONT: "Skiez dans l'Est", près des pentes, adjacent au golf, au pied du Mont Bromont est situé ce magnifique bungalow de 9 pièces avec foyer, piscine et en plus possibilité de 2 bachelors au sous-sol. Ne tardez plus (photo M.L.S.) Jacques Pelletier, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

ST-HILAIRE: magnifique terrain boisé, 5 chambres, foyer, chauffage électrique, garage, terrain 23, 394 p.c. M.L.S. Mme Sullivan 435-1501 M. Masson 331-6693 ou 622-4301. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

ST-LUC: Venez goûter à la tranquillité, grand bungalow, 5 grandes pièces, sous-sol à demi-aménagé, sur terrain d'un acre planté d'arbres au bord de la rivière. (photo M.L.S.) Roland Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

BROMONT: "Skiez dans l'Est", près des pentes, adjacent au golf, au pied du Mont Bromont est situé ce magnifique bungalow de 9 pièces avec foyer, piscine et en plus possibilité de 2 bachelors au sous-sol. Ne tardez plus (photo M.L.S.) Jacques Pelletier, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

ST-HILAIRE: magnifique terrain boisé, 5 chambres, foyer

Les opérations de la CIA mises en danger par la présente polémique (Colby)

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — La controverse sur la Central Intelligence Agency (CIA) met les opérations de renseignement des États-Unis en danger et inquiète les services secrets alliés, a déclaré hier devant la Chambre des représentants son directeur William Colby.

«L'excitation quasi hystérique qui entoure tout article de presse mentionnant la CIA, ou faisant allusion même à une activité légitime de la CIA, pose la question de savoir si des opérations de renseignement peuvent être menées par les États-Unis», a-t-il dit en ajoutant que des services étrangers ont exprimé leur préoccupation sur l'avenir de certains dossiers délicats transmis à la CIA.

M. Colby a démenti que les États-Unis aient tenté de s'engager dans l'espionnage industriel au détriment de ses alliés. Le sénateur Richard Schweiker avait communiqué le mois dernier à la presse des copies d'un projet de contrat entre la CIA et une firme privée pour étudier et analyser les transports publics d'Europe occidentale, du Japon et du Canada. Il ne s'agit que de recherche publique et d'analyse d'informations, précise M. Colby.

Le directeur de la CIA critique sévèrement le New York Times et M. Charles Colson, ex-conseiller spécial de l'ancien président Richard Nixon, pour leurs accusations sensationnelles contre les services de renseignements américains.

M. Colby affirme que les exagérations au sujet des agissements de la CIA nuisent aux bons rapports qu'elle entretient avec d'autres services de renseignements qui étaient bien dispo-

sés envers elle. De plus, dit-il, la vie de certains agents de la CIA à l'étranger a été mise en danger.

Bien qu'il ne mentionne pas de noms dans sa déposition, il ne fait aucun doute que M. Colby s'en prend directement à M. Seymour Hersh, reporter du New York Times, et à M. Colson, qui a récemment fini de purger une peine de prison pour son rôle dans le scandale du Watergate.

M. Colby estime que M. Hersh s'est laissé bernier par ses sources d'information qui l'ont laissé croire que la CIA avait espionné par milliers des citoyens américains sur le sol des États-Unis alors que, de par la loi, ses activités doivent se limiter à l'espionnage à l'étranger.

Une nouvelle fois, M. Colby soutient qu'il n'y a jamais eu de campagne d'espionnage intérieur sur une grande échelle en dépit de ce que pourraient laisser entendre MM. Hersh et Colson.

Toutefois, M. Colby reconnaît que la CIA a mené des «opérations de contre-espionnage dont le but était de découvrir si des dissidents aux États-Unis pouvaient avoir des liens avec l'étranger».

Il ne dément pas non plus que la CIA a pu effectuer «quelques cambriolages, poser des tables d'écoutes et intercepter le courrier de particuliers. Enfin, M. Colby admet que l'enquête en cours sur les accusations dont la CIA fait l'objet a mis au jour certains aspects d'activités entreprises à l'intérieur des États-Unis qui nécessiteront «quelques révisions dans les détails» de déclarations qu'il a faites dans le passé sur le rôle de la CIA à l'intérieur du pays.

Purge menée dans l'armée éthiopienne après les atrocités commises à Asmara

ADDIS-ABEBA (d'après AP et AFP) — Les autorités militaires éthiopiennes ont fait exécuter hier treize soldats qui avaient commis des atrocités sur des civils à Asmara et une centaine d'autres soldats et officiers ont été rappelés à Addis-Abeba pour être interrogés au sujet du massacre de femmes et d'enfants, a-t-on appris hier de source bien informée.

Officiellement, rien n'a transpiré de ces actes qualifiés «d'excessifs» par certains

responsables de l'armée éthiopienne. On ne connaît de ces atrocités que les récits faits par les centaines d'étrangers évacués de la capitale de l'Erythrée depuis le début des combats.

On précise de même source que les officiers et soldats qui se sont livrés au pillage et au meurtre en Erythrée seront interrogés par la sécurité militaire. Cette mesure, selon toutes les indications recueillies, est un signe d'apaisement, le premier, qui soit encourageant pour l'ave-

nir. On craint en effet toujours à Asmara que l'armée éthiopienne, sans cesse harcelée par les maquisards érythréens et dans les rangs de laquelle certains signes de nervosité apparaissent, se livrent à de nouvelles représailles contre les civils érythréens.

La décision prise par le conseil militaire de juger les responsables de ces excès «incontrôlés» semble indiquer que le DEURG, en dépit des apparences, a re-

pris le contrôle des troupes éthiopiennes opérant en Erythrée.

Ce geste d'apaisement intervient après une journée très calme à Asmara. Des mouvements importants de troupes éthiopiennes ont été aperçus dans la ville, mais aucune opération d'envergure n'était signalée par les habitants d'Asmara.

Sur le plan militaire, des informations de plus en plus concordantes font état de la présence de conseillers arabes et palestiniens parmi les maquisards du Front de libération de l'Erythrée. Ces conseillers auraient reçu pour mission d'entraîner «rapidement» les centaines de nouvelles recrues qui ont rejoint la rébellion ces dernières semaines, pour la plupart des jeunes gens sans aucune formation militaire. Ces conseillers «arabes» arrivaient en grand nombre sur le théâtre des opérations depuis quelques jours, indique-t-on de source militaire à Addis-Abeba.

Pendant ce temps, les États-Unis ont signé hier un accord accordant une aide de huit millions de dollars à l'Éthiopie pour lutter contre la sécheresse qui sévit encore dans plusieurs provinces du pays. Cette décision, la première depuis plusieurs mois venant des États-Unis en faveur de l'Éthiopie, intervient alors que des rumeurs persistantes font état à Addis-Abeba de la signature d'un contrat de ventes de munitions américaines à l'armée éthiopienne pour un montant de 20 millions de dollars. A l'ambassade des États-Unis dans la capitale éthiopienne, il est impossible d'obtenir confirmation de cette rumeur qui, si elle était donnée, serait de nature à changer beaucoup de choses concernant l'Erythrée.

Offensive des terroristes protestants?

Une bombe explose à Belfast: 14 blessés

BELFAST (AFP) — Quatorze personnes ont été blessées, certaines «très grièvement», lors de l'explosion d'une bombe dans un pub du quartier catholique de New Lodge, à Belfast, l'un des bastions du mouvement républicain irlandais.

Selon les premières informations, l'engin a été lancé dans l'établissement depuis une voiture qui est passée à très vive allure dans la rue. L'une des victimes, une femme, aurait perdu les deux jambes dans l'explosion. Les explosifs — environ dix kilos — avaient, semble-t-il, été placés dans un tonneau de bière jeté depuis la rue à l'intérieur de l'établissement.

Si l'attentat de New Lodge est le plus spectaculaire, il n'est en fait que l'un des nombreux incidents qui, depuis quinze jours, prouvent la fragilité de la paix. Quatre personnes sont mortes et au moins 25 ont été blessées, aussi bien au cours d'explosions de bombes ou de lettres piégées que de fusillades en pleine rue ou d'assassinats à domicile. La grande majorité des victimes sont catholiques.

Aucun des récents attentats n'a été «signé» et la police affirme n'exclure aucune

hypothèse. La personnalité du propriétaire du pub de New Lodge, un militant républicain très célèbre, ancien interné, permet de penser à une action terroriste des milieux protestants extrémistes. Les groupes protestants para-militaires sont cependant restés très discrets au moins publiquement au cours des dernières semaines et aucun n'est officiellement «en guerre».

La mort hier après-midi, d'un ouvrier de 19 ans sur un chantier de Belfast pourrait être un règlement de comptes. La victime, Hugh Fergusson, était l'un des dirigeants du parti socialiste républicain irlandais (IRSP), créé récemment après une scission de l'IRA «officielle». L'IRSP a accusé hier soir les «gangsters»

(thugs) de l'IRA «officielle» d'avoir abattu Hugh Fergusson. Mais rien n'a expliqué jusqu'à présent la mort du photographe catholique assassiné devant la porte de sa maison mercredi à Lurgan.

Par ailleurs, un homme accusé d'avoir participé à un attentat à la bombe de l'IRA provisoire en Angleterre a affirmé hier en plein tribunal avoir été torturé pendant cinq jours par les policiers de la Special Branch britannique qui voulaient lui arracher par force une confession.

L'inculpé, Eddie O'Neil, résidant à Londres, actuellement jugé par le tribunal de l'Old Bailey, a déclaré avoir été placé dans une «chambre froide» pendant deux heures puis aussitôt après installé entre deux appareils à infra-rouge.

Clerides veut qu'une date limite soit fixée pour le retrait turc de Chypre

NATIONS UNIES (d'après AFP et Reuter) — M. Glafkos Clerides, président du parlement de Chypre et chef de la délégation de la république de Chypre aux débats du Conseil de sécurité, a demandé au Conseil de fixer une date limite à la Turquie pour l'exécution de la résolution qu'elle a acceptée et qui demandait le retrait à bref délai des forces d'occupation turques de Chypre.

Aucune solution ne peut intervenir tant que ces forces d'occupation demeurent sur le territoire de Chypre et permettent à la Turquie de procéder par faits accomplis, a-t-il ajouté.

M. Clerides a déclaré par ailleurs que la reprise des entretiens communautaires, dans les conditions actuelles, serait stérile et sans objet et que de nouvelles procédures de négociations devraient être recherchées.

M. Clerides a demandé aussi au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour empêcher «la destruction de la républi-

que de Chypre». Il a accusé la Turquie de ne pas avoir fait un seul pas pour mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU et d'avoir adopté une politique de canonniers qui menace tous les petits pays indépendants.

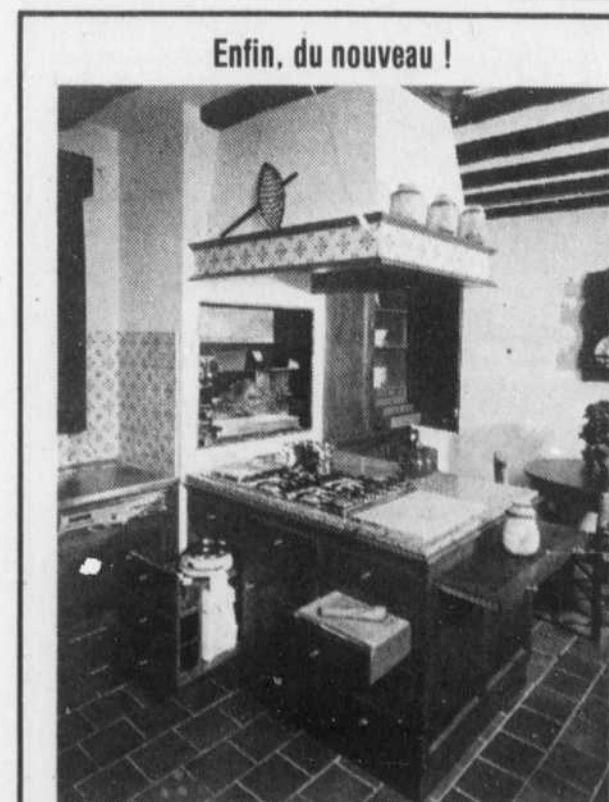
De source gouvernementale chypriote, on indique qu'un tel délai pourrait être de deux ou trois mois. M. Clerides, qui est désormais Président de l'Assemblée législative, a pris la parole à la première réunion de l'année du Conseil de sécurité convoquée à la demande de Chypre. M. Kurt Waldheim, secrétaire-général de l'ONU, vient de rentrer à New York après avoir rencontré des dirigeants turcs et grecs. Il a déclaré à l'aéroport que la situation était «très sérieuse et grave» à Chypre.

Le représentant de la Grèce, M. Denis Carayannis, a déclaré ensuite que le Conseil de sécurité avait «le devoir et les moyens» de faire appliquer les résolutions qu'il a adoptées en ce qui concerne

Chypre. S'il manquait de le faire, il créerait un précédent particulièrement grave de carence dans une région sensible toute proche du Moyen-Orient. M. Carayannis a fait valoir que les résolutions du Conseil et notamment celle adoptée en décembre 1974 permettent de satisfaire toutes les demandes turques «sauf une: la partition de l'île». Le représentant de la Grèce a demandé au Conseil de sécurité de sauver du démembrement un petit Etat non-aligné, sans protection et qui est en proie à une tentative par la Turquie d'abolir la république de Chypre.

Le représentant de la Grèce a dit également que son gouvernement avait démontré sa disposition aux compromis et souhaitait un règlement de la question chypriote, mais a ajouté M. Carayannis, «nous pouvons vivre aussi sans un tel règlement». La Grèce, a-t-il ajouté, acceptera toute solution qui sera acceptée par les Chypriotes-Grecs mais n'acceptera pas une solution que les Chypriotes-Grecs n'auront pas acceptée de leur plein gré.

Garanties «triangulaires» USA-Israël -Égypte pour un accord intérimaire?



Premier fabricant de meubles modulaires au Québec d'une technique d'avant garde.

Seul un fabricant de grande expérience peut réaliser une cuisine aussi belle. Le design d'aujourd'hui avec le bon goût d'autrefois.



TECNA
Technique Internationale du Meuble

661-3931

326-9540

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le problème des garanties d'un nouvel accord intérimaire égypto-israélien paraît être au centre des préoccupations à l'issue de la récente tournée du secrétaire d'Etat Henry Kissinger au Proche-Orient.

A l'occasion de ce voyage qui, pour le moment, n'a guère donné de résultats concrets, il a été fait allusion à plusieurs reprises à un éventuel traité de défense américano-israélien ou encore à des garanties américaines. Elles pourraient inciter les Israéliens à opérer un nouveau retrait dans le Sinaï sans pour autant entraîner d'engagement de non-belligérance exigé jusqu'ici par le gouvernement israélien du président Sadate.

Encore que ces informations s'apparentent souvent à des «ballons d'essai», il semble bien que l'hypothèse d'une garantie américaine soit envisagée. Il s'agirait d'une opération triangulaire: les Égyptiens, en cas de retrait israélien, prendraient vis-à-vis

du gouvernement américain un engagement de non-belligérance. Washington s'engagerait devant le gouvernement israélien à garantir la non-belligérance. Selon certains milieux Israéliens, une telle formule ne saurait être prise en considération que si la garantie américaine s'appliquait à des faits de non-belligérance réels, comme par exemple la fin du boycottage économique d'Israël par l'Égypte ou la liberté de navigation des navires israéliens dans le canal de Suez, éventuellement sans qu'ils battent pavillon de l'Etat hébreu.

Le premier ministre israélien a pour sa part déclaré hier que la politique du gouvernement israélien consistait à ne «faire appel à aucune puissance extérieure pour des garanties» sur l'existence d'Israël et sa sécurité. Il a également affirmé qu'aucun traité de défense ne saurait remplacer des frontières défendables.

De son côté, l'un des leaders de l'opposition de droite, le Dr. Elimelech Rimalt, a déclaré totalement infondées les informations en question. «Il s'agit, a-t-il dit, de ballons d'essai destinés à tromper l'opinion israélienne et à lui faire accepter l'évacuation du Sinaï sans contrepartie du côté égyptien».

Les États-Unis pourraient discuter d'un plan de garantie par les grandes puissances au Proche-Orient, dans le cadre d'une conférence israélo-arabe à Genève, a déclaré pour sa part, le porte-parole du département d'Etat Robert Anderson. M. Anderson a paru ainsi exclure que les États-Unis offrent unilatéralement des garanties à Israël pendant la phase actuelle des négociations de paix. Il a fait observer, toutefois, que des garanties communes américano-soviétiques pourraient être judicieuses à une date ultérieure dans le cadre d'un règlement global.

Combien de temps prenez-vous pour marcher le mille?



En forme... la seule vraie façon de vivre.

Chez nous quand on déménage ça se fête!

Notre vente annuelle prend de nouvelles dimensions. Cette année, elle coïncide avec notre déménagement prochain dans un seul magasin plus grand.
En réduisant nos prix, nous espérons vous faire partager notre enthousiasme... et faciliter notre déménagement.



Réductions de 10 à 30%

C'est commencé à la Place Ville-Marie et au 9501 Côte de Liesse, Dorval
sortie avenue Renaud.

*Notre magasin de Fairview est fermé. Surveillez l'ouverture prochaine de notre nouveau magasin sur la Transcanadienne.

Carrières et Professions

COMPTABLE INDUSTRIEL POUR POSTE À PARIS, FRANCE

Notre client, une compagnie de fabrication, recherche un comptable industriel parlant couramment le français, pour établir et mettre en marche un système comptable de prix de revient pour une compagnie française, filiale d'une entreprise canadienne.

Le candidat devra être, de préférence, un diplômé R.I.A. et posséder une expérience dans le domaine de la fabrication.

Envoyer curriculum vitae à:

MacGillivray Associés Ltée,
1155 ouest, boul. Dorchester,
Bureau 3610,
Montréal, Qué.

RESPONSABLE DU SERVICE ALIMENTAIRE

Fonctions:

Responsable du fonctionnement, de la coordination et de l'évaluation des opérations relatives à l'alimentation.

Exigences:

Avoir complété un cours dans le domaine alimentaire.

Expérience:

Posséder quelques années d'expérience pertinente.

Endroit:

Centre d'Accueil de moins de cent (100) lits situé dans la région 6C (sud de Montréal).

Salaire:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet avant le 8 mars 1975 à:

Dossier 2467,
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Qué.



La Banque Canadienne Nationale

recherche pour son Service du Contentieux
UN AVOCAT

membre du Barreau du Québec depuis 2 ou 3 ans.

FONCTIONS:

Agir comme conseiller juridique de la Banque et représenter celle-ci devant les Tribunaux de la Province au sujet de litiges relevant du droit civil et commercial.

Le travail est varié et présente un défi d'envergure à l'avocat qui s'intéresse au droit des affaires.

QUALIFICATIONS:

Le candidat doit posséder un jugement sûr et avoir le souci du travail bien fait joints à une bonne capacité d'exécution.

LIEU DE TRAVAIL:

Montréal.

CONDITIONS DE TRAVAIL INTÉRESSANTES:

Toute communication sera traitée très confidentiellement.

Prière de vous adresser à **Me Roger Reinhardt, directeur du Service du Contentieux de la Banque Canadienne Nationale, 500 Place d'Armes, tél. 395-2400** ou faire parvenir curriculum vitae au **Service du personnel, Place d'Armes, Montréal, H2Y 2W3.**

THE ROMAN CATHOLIC SCHOOL BOARD FOR LABRADOR

DEMANDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
1975-1976

PROFESSEURS POUR ENSEIGNER LE FRANÇAIS selon la méthode Sablier au niveau de 1ère, 2ième et 3ième années.

PROFESSEURS POUR ENSEIGNER LE FRANÇAIS selon la méthode Longpré au niveau de 4ième, 5ième et 6ième années

PROFESSEUR POUR UNE CLASSE DE RÉCUPÉRATION en apprentissage du langage au niveau de 1ère à 3ième années.

PROFESSEUR POUR ENSEIGNER AU NIVEAU DE LA MATERNELLE;

UN PROFESSEUR DE MUSIQUE, UN PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE et un professeur en arts plastiques élémentaire.

Nous offrons un bon salaire et de très bonnes conditions de travail. Toute personne intéressée doit s'adresser à:

ROMAN CATHOLIC SCHOOL BOARD FOR LABRADOR
P.O. Box 333
Wabush, Newfoundland



LE CENTRE HOSPITALIER
RIVIÈRE-DES-PRAIRES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents
(capacité 700 lits) Affilié à l'Université de Montréal

POSTE À POURVOIR:

Directeur Général

Le poste:

diriger et coordonner l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements.

Le candidat:

- 1e) posséder un diplôme universitaire en administration ou l'équivalence acquise par une solide expérience dans ce domaine;
- 2e) avoir fait preuve de succès dans des fonctions administratives complexes;
- 3e) une expérience en milieu psychiatrique serait souhaitable.

Traitement:

Traitement et avantages sociaux selon les normes reconnues par le Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser offre de services et curriculum vitae avant le 15 mars 1975, à:

Présidente du Conseil d'Administration
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est Boulevard Gouin,
Montréal, Québec.

Hôpital Laval



L'Hôpital Laval est un centre d'enseignement spécialisé en cardiologie et en pneumologie. Il compte également une section générale. On recherche un(e):

RESPONSABLE DU SERVICE DE DIÉTÉTIQUE

Concours no 75-01-70

Poste:

Afin d'assurer le traitement diététique requis aux malades et une alimentation adéquate au personnel, le (la) titulaire de ce poste a l'entière responsabilité du service de diététique et de son intégration à l'organisation globale de l'hôpital; il (elle) planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle les activités des sections opérations, distribution, diétothérapie, recherche, internat, consultation externe, etc.

Exigences:

- Etre membre de la C.D.Q.
- Avoir démontré par expérience des qualités d'administrateur et de chef de même que du goût pour le travail d'équipe et les responsabilités.
- Etre capable d'innovation.

Traitement et conditions de travail:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

Si vous répondez à ces exigences, vous pouvez nous faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Concours no. 75-01-70,
Hôpital Laval,
Service du personnel,
2725, chemin Ste-Foy,
Ste-Foy G1V 4G5



Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

DIRECTEUR de la RECHERCHE

Fonctions:

Sommaire de la fonction:

Sous la responsabilité du directeur, le directeur de la recherche est chargé du développement de la recherche et de la bonne marche des activités dans ce secteur.

Plus particulièrement,

- il est chargé de l'élaboration de la politique et des programmes de recherche;
- il coordonne la réalisation des projets de recherche et en fait l'évaluation;
- il est responsable de la préparation du budget de la recherche ainsi que de la répartition adéquate des ressources humaines, financières et matérielles dans ce secteur d'activité;
- il est chargé de relations de l'Ecole avec les divers organismes susceptibles de participer au financement de la recherche, sous forme de subvention ou de commande, et assure les liaisons nécessaires avec ces organismes;
- il recommande au directeur l'engagement du personnel affecté à la recherche.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire, de préférence de 3ème cycle dans une discipline appropriée;
- Posséder plusieurs années d'expérience reliées aux fonctions du poste;
- Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.

Traitement:

A déterminer, selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 7 mars 1975 à:

Le directeur
École nationale d'administration publique
625, rue St-Amable
Québec, Qué. G1R 2G5

N.B.: Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Voir autres Carrières et Professions
en page 11

ACHETEUR

Demandé immédiatement. Possédant expérience dans l'équipement d'usine pour le travail du métal. Bilingue. De préférence avec connaissances de l'équipement et la fourniture des matériaux pour le Grand Montréal, l'Ouest du Québec, l'Ontario et les Etats-Unis. Doit être compétent dans toutes les phases se rapportant aux taxes, droits et dédouanements. Endroit: Montréal-Est. Salaire: environ \$13,000 plus tous les bénéfices usuels.

Faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel à:

A.E. Salter
Noranda Metal Industries Ltd.
C.P. 1158, succ. A
Montréal H3C 2Y4

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO : C-4/74

TITRE:

Directeur des Services Professionnels

ENDROIT:

Amos.

NATURE DE LA FONCTION:

Assurer la qualité des activités professionnelles et scientifiques du Service Social de l'Ouest Québécois Inc. conformément aux objectifs poursuivis.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en Service Social;
- Trois années ou plus d'expérience de travail dans un Centre de Services Sociaux;
- Aptitudes et goûts pour le travail d'équipe.

CONDITIONS:

- Selon les échelles du ministère des Affaires Sociales plus une prime de responsabilité;
- Bénéfices sociaux des cadres du Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Adresser toute demande avant le 28 février 1975 avec curriculum vitae avant le 28 février 1975 au:

Directeur général,
282 est, 1ère Avenue
Amos, Qué.

INSTITUT NAZARETH ET LOUIS BRAILLE Longueuil

Poste:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre d'accueil et de réadaptation pour handicapés visuels.

Responsabilités:

Personne qui, mandatée par le Conseil d'administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

Exigences:

Etre détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, en sciences humaines ou autre domaine connexe, ou posséder une formation secondaire ou collégiale et avoir d'une expérience administrative valable dans le secteur des Affaires sociales ou dans un domaine connexe.

Rémunération:

Suivant les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae à l'adresse suivante:

Comité de sélection,
1460 est, boul. Crémazie,
Montréal, Qué.

Centre hospitalier Comtois au coeur de la Mauricie

recherche

DIRECTEUR(Trice) DES SOINS INFIRMIERS

Responsabilités:

Sous l'autorité immédiate du directeur général, le titulaire de ce service planifie, organise, dirige et contrôle le service de l'administration des soins infirmiers.

Exigences:

- Infirmier(ère) autorisé(e) et être membre en règle avec l'O.I.I.Q.
- Formation académique: détenir un baccalauréat en sciences infirmières d'une université accréditée, maîtrise en nursing de préférence ou expérience équivalente.
- Expérience: minimum de 5 ans de travail comme infirmier(ère) et de plus, avoir une expérience valable comme surveillant(e) ou infirmier(ère)-chef.

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) à ce poste devra adresser sa demande par écrit avant le 3 mars 1975 à:

Directeur général,
Centre hospitalier Comtois,
41, boul. Comtois,
Louisville J5V 2H8
Tél.: 1-819-228-2731

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

(Offre d'emploi permanent)

AGENT D'INFORMATION

Office d'expansion économique

NATURE DE L'EMPLOI:

Sous l'autorité du directeur de l'Office d'expansion économique, le titulaire aura à concevoir et à réaliser un programme de publicité visant à faire connaître les avantages économiques de la région de Montréal.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Etre détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle de préférence en relations publiques; posséder quelques années d'expérience pertinentes; toute autre combinaison d'instruction et d'expérience jugée progressive, pertinente et équivalente pourra suppléer aux qualifications ci-haut mentionnées; connaissances approfondies des structures et zones d'influence ainsi que des divers média d'information.

Divers:

Excellente facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT:

Le traitement initial pour ce poste sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.

AVANTAGES SOCIAUX:

Vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN:

Un examen oral sera tenu afin de juger des aptitudes des candidats à remplir cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI:

Les personnes qui désirent prendre part à cet examen doivent se procurer une formule de demande d'emploi au Bureau du Personnel de la Communauté urbaine de Montréal, situé au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et la retourner dûment remplie le ou avant le 7 mars 1975.

TELEPHONE 872-6950
CONCOURS NO. 75-1022

BUREAU DU PERSONNEL



Université du Québec

Ecole nationale d'administration publique

DIRECTEUR de l'INFORMATION et des RELATIONS PUBLIQUES

Fonctions:

Sommaire de la fonction:

Sous la responsabilité du directeur de l'Ecole, le directeur de l'information et des relations publiques est responsable de l'élaboration, de l'implantation et de l'évaluation des politiques de l'Ecole relatives à l'information, aux relations publiques, à la publicité institutionnelle, à l'identification visuelle, aux publications et à la présence institutionnelle de l'Ecole dans le milieu.

Exigences:

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans un secteur approprié à la fonction. Posséder au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de la fonction.

Traitement:

A déterminer, selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 7 mars à:

Le directeur,
École nationale d'administration publique
625, rue St-Amable
Québec, Qué. G1R 2G5

N.B.: Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Hôpital Laval



L'Hôpital Laval est un centre hospitalier de soins généraux, spécialisé et super-spécialisé (cardiologie et pneumologie). Il est de plus un centre d'enseignement et de recherche affilié à l'Université Laval. Les postes suivants y sont présentement disponibles:

CHEF PHYSIOTHÉRAPEUTE

Concours no 75-02-74

Poste:

Planifier, organiser et contrôler les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement de l'Unité. Assurer la motivation de son personnel à la réalisation de soins de qualité. Superviser les stagiaires. Participer aux soins des malades. Assurer une présence active de son unité dans l'hôpital et dans la région.

Candidat:

- Diplôme en physiothérapie.
- De préférence avoir de l'expérience en milieu de soins diversifiés.
- Formation en administration et expérience dans un poste de commande.
- Esprit de décision, initiative, capacité d'organisation; facilité pour le travail en équipe multidisciplinaire.

Salaire:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE

Concours no 75-02-75

Poste:

Entretien préventif et réparation de l'équipement électronique médical.

Candidat:

- Diplôme d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation en technique électronique.
- 2 à 4 ans d'expérience pertinente au domaine médical.
- Dynamisme et entregent

Salaire:

Plan complet de bénéfices marginaux. Sécurité d'emploi. Salaire selon la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée et répondant aux exigences mentionnées peut nous faire parvenir un curriculum vitae à l'adresse suivante:

Concours no . . . ,
Hôpital Laval,
Service du personnel,
2725, chemin Ste-Foy,
Ste Foy G1V 4G5

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD

D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE. 18 ANS Adultes

APRÈS "VIVA LA MUERTE"

ARRABAL

Messe noire et rouge
L'EXPRESSION

Générateur de joie, qu'on reçoit en pleine figure comme une gifle

FRANCE SOIR

LE film COMBAT

Imagerie fascinante, qui s'impose par sa violence

LE MONDE

Des images d'un réalisme insoutenable

JOURNAL DU DIMANCHE

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU

avec EMMANUELLE RIVA et GEORGE SHANNON

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LUN. À VEN.: 7.15-9.15
SAM.-DIM.: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15

LES FILMS RENE MALO présentent une production de CHRISTIAN FECHNER
un film écrit et réalisé par **CLAUDE ZIDI** Pour Tous

FOLLEMENT DRÔLE! À L'AFFICHE!

PIERRE RICHARD JANE BIRKIN

LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ!

DANIELLE MINAZZOLI-CLAUDE PIEPLU Julien Guiomar-Henry Guybet
Jean-Marie Prossier LES CASCADERS YVAN CHIFFRE Chef opérateur HENRI DECAE musique de VLADIMIR COSMA

Toute la semaine:
1:20 - 3:20 - 5:25
7:25 - 9:30 h.

CHAMPLAIN ST JEAN
ST-CATHERINE ET PAPINEAU 524-1065

ELLE, SON MARI, SON AMANT et leur bébé... POUR TOUS

TOUS PLONGÉS DANS UN DRAME DÉCHIRANT!

LES FILMS MUTUELS présentent

L'ENFANT DE LA SOLITUDE

v. f. de "CHILD UNDER A LEAF"

un film de **GEORGE BLOOMFIELD**

DYAN CANNON - DONALD PILON
JOSEPH CAMPANELLA - MICHELINE LANCTÔT
musique de FRANÇOIS LAI

une production • MURRAY SHOSTAK et BOB BAYLIS

PAPINEAU 527-8635
Papineau & Mt Royal

2e SEMAINE!

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

GREENFIELD PL. 91 Greenfield Park 671-6129

LAVAL Centre d'Arts/Laval 680-5164

édition

par Jacques Thériault

A l'heure des discussions autour de la fameuse Loi-cadre sur le cinéma, promise par Québec depuis douze ans, les éditions Cinéma-Québec lancent sur le marché un volume de quelque

300 pages sous le titre **Le cinéma au Québec: bilan d'une industrie**. Conçu et réalisé par Jean-Pierre Tadros avec la collaboration de Marcia Couelle et Connie Tadros, cet ouvrage de

prospération sera utile à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent ou oeuvrent en terre cinématographique. Présenté en trois volets, ce guide pratique est né de la nécessité d'y voir un peu plus clair dans l'industrie du cinéma au Québec.

"Au moment même où le gouvernement québécois s'apprête à déposer son projet de loi-cadre sur le cinéma, notent ses promoteurs, il nous a paru utile, pour ne pas dire nécessaire, de présenter un bilan aussi complet que possible de cette industrie. Ainsi, pensons-nous, les débats qui s'engageront pourront se faire à partir de données précises".

Toujours dans le but de démêler l'écheveau des structures assez complexes liées à cette industrie, on a brossé un tableau aussi complet que possible de chaque organisme concerné: les fiches signalétiques incluent les noms, adresses et numéros de téléphone des principaux responsables des diverses maisons de production, de location et de distribution, sans oublier les laboratoires et divers circuits de cinéma.

Ce livre se complète d'un index analytique et des noms cités qui s'avère extrêmement précieux. Il s'agit bel et bien d'un travail de mercenaire mené avec beaucoup de minutie et vendu au prix de \$5.

Dans un second volume à paraître aux éditions Cinéma-Québec, on présentera le bilan des films produits au Québec en 1974. Celui qui nous préoccupe ici, faut-il le préciser, ne s'attache qu'aux structures du cinéma et non au produit fini qu'est le film.

Dans l'article paru hier en ces pages sous le titre "La plus grave crise de l'édition du Québec", M. Gérard Leméac évoque le fait que la maison qu'il dirige a dû faire preuve de plus de "prudence" et "d'éclectisme" dans le choix de ses publications. Or, c'est "sélectif" qu'il fallait lire, que les jeunes auteurs Leméac se rassurent.

Vient de paraître aux éditions de l'Aurore: **De tribord à babord** de Faucher de Saint-Maurice, une monographie sur le Saint-Laurent et les Maritimes écrite dans les années 1870 et présentée par Jacques Ferron; **La barrière**, pièce de Marc F. Gélinas créée au TNM en janvier 1975; **Langage 5** de Michel Garneau, poésies à l'enseigne de la "politique"; **La faim de l'énigme**, roman de Patrick Straram le bison Ravi; enfin, **La communauté urbaine de Montréal**, ouvrage dans lequel Jacques Benjamin analyse la naissance et l'évolution de la CUM.

C'est à **Gabrielle Roy** que le 11ème volume de la collection "Ecrivains canadiens d'aujourd'hui", chez Fides, est consacré; François Ricard signe cette étude sur l'auteur de "Bonheur d'occasion".

La maison torontoise Harvest House, qui a déjà publié en traduction "Colnoir" de Jacques Ferron, "Le torrent" d'Anne Hébert et "Fanny" de Louis Dantin dans sa collection de poche French Writers of Canada, présente maintenant le "Jos Carbone" de Jacques Benoit. Ce roman, faut-il le rappeler, méritait à son auteur le prix littéraire du Québec en 1968. La traduction anglaise du Libraire de Gérard Bessette devrait paraître sous peu dans la même collection.

Quelque 650 titres ont vu le jour en moins de trois ans dans la collection de poche Folio. La liste des derniers-nés maintenant disponibles au Québec s'établit comme suit: **Derrière la vitre** (1970) de Robert Merle, roman centré sur la condition étudiante en France et plus précisément à Nanterre en mars 68 (on lira également "Malevil", dernier livre de l'auteur, chez Gallimard); **Ne délivrez que sur ordonnance**, premier livre de Jean Freustie (1952) brochant le portrait d'un homme en "lune de miel" avec la drogue; **La mière d'août**, ouvrage romanesque écrit par Faulkner en 1932, après "Le bruit et la fureur" et "Sanctuaire"; **L'affamée**, livre de description et de connaissance de l'Amour de Violette Leduc, décédée il y a trois ans; **Moi et lui** de Moravia (1971) où, au fil de quelque 500 pages, un homme dialogue et se dispute crûment avec... son sexe; **Au-delà du fleuve et sous les arbres** d'Hemingway, écrit quatre ans avant de mériter le prix Nobel de la littérature en 1954; **Domique** d'Eugène Fromentin, édition préfacée par Bernard Pinquand; enfin, de Tolstoï, on a réuni en un volume double **Le bonheur conjugal**, **La sonate à Kreutzer** et **Le diable**. Cette dernière publication se complète d'un dossier (auteur et oeuvre) et d'annotations.

Le 108ème volume de la collection Poésie/Gallimard est consacré à **L'Énéide** de Virgile. Préface de Pierre Grimal; traduction d'André Bellesort.

Un nouveau Ed McBain ("Le sonneur", "En pièces détachées", "En petites coupures", etc) voit le jour dans la collection Super Noire de Gallimard, ce policier s'intitule **Branle-bas** au 87 et bénéficie d'une traduction signée Janine Hérisson.

Profitant du vent qui souffle en faveur du yoga et des divers arts martiaux exploités au cinéma (judo, kung-fu, karaté, aikido, etc), les éditions de l'Homme publient un livre sur le sujet intitulé **La voie du guerrier**; passant sommairement en revue les voies hindoue, japonaise et chinoise, l'auteur, Massimo N. di Villadorata, explique en introduction: "Ces disciplines ne sont pas des formules magiques dont le charme opère à certaines heures précises, dans certains endroits particuliers; ce sont des techniques, des outils dont la valeur dépend totalement de l'effort individuel du pratiquant..."

Le numéro de décembre 74, volume 28, numéro 3, de la prestigieuse Revue d'histoire de l'Amérique française vient de nous parvenir. Outre les chroniques habituelles, trois études retiennent principalement l'attention: "L'Echo du Manitoba: un hebdomadaire libéral", par Bernard Pénisson, "Les archives notariales et l'histoire sociale en Nouvelle-France", par Louis Lavalée et "La recherche sur l'histoire de l'imprimé et du livre québécois", par Yvan Lamonde. Rappelons, enfin, que cette revue trimestrielle fut fondée en 1947 par Lionel Groulx.

le Royal Winnipeg Ballet

ARNOLD SPORN, DIRECTEUR

À MONTRÉAL
POUR TROIS
REPRÉSENTATIONS
SEULEMENT!

PRÉSENTE "PICTURES"
UNE TRILOGIE
DE JOHN NEUMEIER

LES 27, 28 FÉVRIER ET 1er MARS, 20h30

BILLETTS \$3.50, 4., 5., 6., 7.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

le milieu du monde

un film de ALAIN TANNER

Le plus beau film de Tanner... un événement poétique. — LE NOUVEL OBSERVEUR

Réussite qui était déjà de "La Salamandre" mais qui apparaît de façon plus éclatante encore. — LES NOUVELLES LITTÉRAIRES

Une oeuvre d'une grande limpidité. — AURORA

... trace de cette femme aimée et ignorée à la fois le plus pénétrant des portraits. — ELLE

SALLE EISENSTEIN

PRIX O.C.I.C. 1974
Prix du Jury: Festival de Dinard

les dernières fiançailles

DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE

Avec Marthe Nadeau, J.-Léo Gagnon, Marcel Sabourin

de **DENYS ARCAND** 14 ANS

Un film à la fois humain et brutal.

gina

CELINE LÓMEZ CLAUDE BLANCHARD
avec MICHELLE DONALD LAUTREC

50 SEMAINE!

CHATEAU 51 Denis & Belanger 271-4400

Egalement au **CHARLOT** Longueuil

La critique est unanime... POUR TOUS

Tellement fort que ça vous fait oublier toutes les laideurs environnantes...

Gérald Danis — Dimanche/Dernière-Heure

Les personnages de Sautet nous émeuvent au plus haut point... Sautet démontre une sensibilité et un talent époustouflants... Un très grand film qui nous redonne confiance dans le cinéma français et qui nous permet d'affirmer que Sautet est l'un de ses cinéastes contemporains les plus personnels et les plus audacieux...

André Leroux — Le Devoir

Du grand cinéma tout simple... irrésistible... Sautet est un merveilleux conteur et un grand cinéaste...

Jean-Pierre Tadros — Le Jour

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent

YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU

Vincent, François, Paul et les autres...

UN FILM DE **CLAUDE SAUTET**

avec STEPHANE AUDRAN, MARIE DUBOIS, ANTONELLA LUALDI, UMBERTO ORSINI, CATHERINE ALLEGRET

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

LUN. À VEN.: 7.20-9.30
SAM.-DIM.: 12.30-2.45-5.00-7.20-9.30

télévision

De l'injustice qu'on fait aux femmes

par Jean Basile

Entre l'effort et le résultat, il y a parfois une différence et l'on est tout désolé de le constater. Dans une volonté louable de sortir des sentiers battus, "Femmes d'aujourd'hui" présentait, mercredi soir sur les ondes de Radio-Canada, une émission spéciale dont le but était de nous éclairer sur l'injustice faite aux femmes. Le réalisateur, René Verne, avait donc opté pour la forme d'un procès. Des témoins, femmes, venaient à la barre pour y exposer leurs griefs. Un jury délibérait ensuite sur la cause et un verdict était rendu sous la présidence de l'animatrice habituelle de cette émission, Aline Desjardins. Le tout dans un décor mixte, moyen terme entre une salle d'audience et une prison à barreaux.

Dramatiquement, le procès est un genre théâtral, sinon original, du moins efficace, et l'on ne compte plus les pièces de

théâtre et les films qui emploient cette technique. La sérénité du juge, le pathétique de l'avocat et du procureur, l'angoisse des témoins et des membres du jury, l'attente de l'accusé, etc., sont autant d'éléments puissants capables de retenir l'attention des spectateurs. On attendait donc de cette émission quelque chose de vivant, quand bien même un peu excessif, apte à nous faire vivre, au plan de la sensibilité, le drame authentique que vivent les femmes, en cet instant de notre civilisation où les valeurs masculines ne nous apparaissent plus comme seules capables de juguler notre désarroi.

Quels que soient le sérieux et l'intérêt intrinsèques, des propos tenus, force est de dire que ce procès n'a pas eu le relief attendu. De fait, il n'y avait de procès qu'une très vague mise en place, quelques tics de vo-

cabulaire et des titres ronflants donnés aux participants. La dramatisation était nulle; il n'y avait aucune interaction entre les participants. En bref, sept témoins vinrent donc faire un petit laïus, en forme de monologue. Puis le jury se rassembla en un court panel de type tout à fait traditionnel. Alors pourquoi tout cela?

Un peu comme dans le cas de "Vivre en prison", comédiens en moins, ce que l'on offrit au public, fut une série de témoignages bruts, souvent austères. L'apparat dramatique n'aurait pas existé que cela aurait peu changé à l'émission. D'ailleurs, les sept témoignages furent, dans l'ensemble, un peu trop longs et la discussion du jury un peu trop courte puisqu'aucun des membres n'eut l'occasion d'exprimer un peu largement ses idées; certains même n'ouvrirent pas la bouche.

La encore, je me demande si l'on n'aurait pas pu recueillir les témoignages, les compiler sérieusement et demander à un dramaturge, un François Loranger peut-être, de les mettre en forme. Est-ce une question de temps ou une question d'argent? Le deux sans doute.

Du moins, cette émission remplit avec un sérieux relatif son rôle d'information. Les sept témoins avaient été choisis dans différents types d'action. On parla de l'injustice à laquelle doit faire face la femme au foyer, que l'on semble magnifier dans son rôle de "Reine" mais que, de fait, on diminue; on parla aussi de l'injustice de des écoles, de la situation de l'emploi et des lois qui briment implicitement la femme; un témoin vint nous entretenir des injustices auxquelles se heurtent les femmes assistées sociales; un autre parla fort eloquemment des problèmes de santé et de tout se termina sur une série de petites injustices quotidiennes. En bref, ces sept témoins, tous représentatifs par leurs connaissances des problèmes et l'action qu'ils mènent dans le milieu, tracèrent un portrait sévère de notre Société d'hommes qui considèrent à plus d'un titre la femme comme un enfant, en fait comme l'aînée de la famille.

Ce bilan, sévère, était sans doute nécessaire et il risque de dessiller les yeux de plus d'un "chauviniste mâle". Néanmoins,

le réquisitoire était souvent radical, peu nuancé, il faut bien le dire; et c'est précisément là que le peu de temps alloué aux délibérations du jury se fit sentir. Sans doute une révolution féminine doit-elle se faire mais quand et comment? Les plus âgées sur le panel avancèrent le cas des femmes de 40 ou 50 ans, peu préparées à une telle révolution. Mais cela était-il possible quand le président de ce jury, M. Léo Cormier, avançait, comme comparaison de la situation de la femme dans notre Société, une soi-disant "loi" de la Nature qui, paraît-il, exige que le plus fort mange le plus faible, donc que l'homme, plus fort, assujettisse la femme, plus faible. Malheureusement, il n'y a pas de telle "loi" dans la Nature qui fonctionne sur le principe de l'é-

quilibre sans qu'il soit question de "fort" ou de "faible", ces mots n'existant que dans notre vocabulaire.

Au fond, qui ne le sait, le problème de la femme n'existe pas en tant que tel. Il s'agit d'un rapport homme-femme à rétablir. L'écologie est un mot qui englobe tout et ce type de rapport précis. D'un autre côté, la révolution féminine implique beaucoup plus que la réparation d'injustices "techniques", ou administratives, ainsi que le soulignait très justement un membre du jury. Un seul témoin, Laurette Robillard, présidente du Conseil du statut de la femme, effleura le fond du problème quand elle affirma, à la fin de son monologue, que les injustices faites aux femmes sont des injustices faites à la So-

ciété et à toute la Nature. Le problème de l'injustice faite à la femme débouche directement sur la pollution et la destruction systématique de l'environnement. Mais il faudrait lire "Das Mutter Recht" de Bachofer, ou "The Mothers" de Brifaut, ou encore "The Great Mother" d'Eric Neumann, en parallèle avec tous les ouvrages de sociologie plus modernes, pour pressentir la profondeur de cette question.

Il n'empêche que toutes ces injustices techniques et administratives, il faudrait bien qu'on les répare en vitesse. Du moins, cette émission nous en a montré le pourquoi si elle ne nous a pas amené le comment. Même si l'on peut regretter un manque de vivacité dans la forme, et, partant, un certain ennui dont nous avons d'ailleurs charitablement prévenu Aline Desjardins, ce coup dur avait une nécessité évidente et c'est, sans doute, ce qui compte.

• Colette Delvin à APPELEZ-MOI, LISE mardi à 23h.

C'était donc mon erreur de croire qu'Andréanne Laffont allait remplacer toute la semaine Lise Payette. On a plutôt organisé une sorte de marathon de l'animation; chaque jour verra sa nouvelle victime. Colette Delvin, l'hôteesse "invitée", on devrait dire sacrifiée, de mardi soir, s'est donc payée une belle noyade qu'observa avec un sourire presque méchant Georges-Emile Lapalme peu enclin à répondre aux questions de l'animatrice qui ne semblait pas savoir que l'ancien chef du Parti libéral avait écrit ses mémoires en trois volumes, ni qu'Huguette Tournegrou, autre invitée, n'avait jamais chanté à Covent Garden. Il est vrai qu'elle put se rattraper avec cette dernière quand elle amena, à propos de mezzo sopranos, les castrats d'autrefois. Les castrats! Quel bon sujet, n'est-ce pas? Jacques Fauteux trouva alors des choses à dire. La seule bonne entrevue de la soirée fut celle que Colette Delvin ne mena pas avec trois exquises "Voltigeurs" de Saint-Hyacinthe.

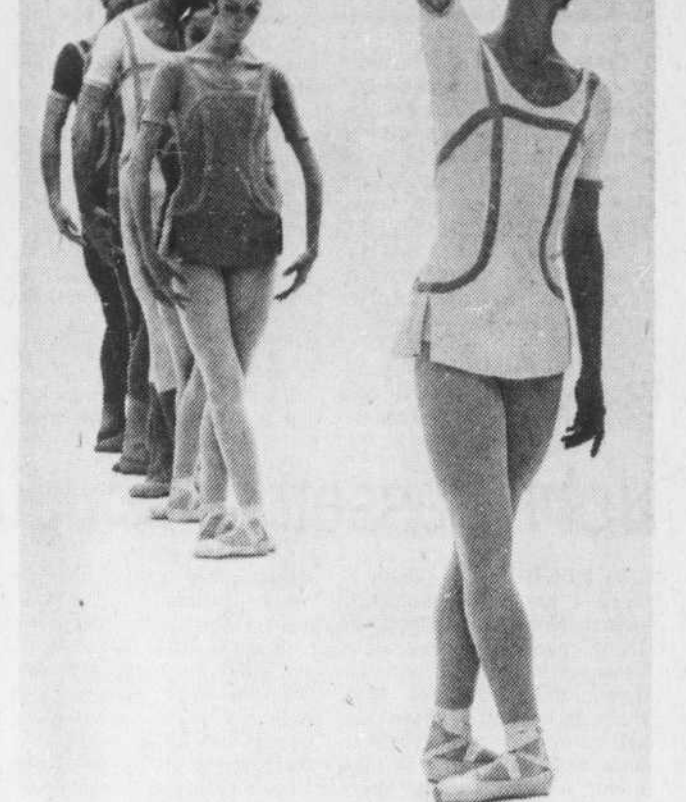
Pour clore (espérons-le) le Concours du plus bel homme du Canada, on nous présenta quelques séquences tournées lors des préparatifs de la soirée de la salle Wilfrid Pelletier. Beau coup plus amusant que le concours lui-même.

GALERIES: Le Centre culturel de Dorval, 1401 Bord du Lac, tient jusqu'au 25 février une exposition de gravures. On peut y voir des œuvres de René Deroin, Varin, Richard Whitlock, Suzanne Hamel, Johannes Labrosse, Normand Desrosiers, Réal Dumais, Antoine Pentsch, Paul Lussier et Françoise Sabourin.

NOCTURNALE: Les Nocturnales de la faculté de musique de l'U de M présenteront le samedi 1er mars, le dimanche 2 mars, de 20h à 24h, "Soledad Interrumpida", œuvre plastique et sonore de Jose Luis Alejandro, sculpteur, et de Luis de Pablo, compositeur.

JAZZ: le saxophoniste américain, Dicki Landry, l'un des membres de l'ensemble de Philip Glass, donnera ce soir un concert solo à la Galerie d'art Véhicule, 61 rue St-Catherine, ouest. Ce concert de musique d'avant garde commencera à 20h30; les billets, au prix de \$2,50, sont disponibles à l'entrée.

PEINTURE: Une large place a été faite aux artistes canadiens au 91ème Salon des femmes peintres et sculpteurs qui s'est ouverte en fin de semaine dernière à Paris. En effet, le Canada est représenté par trois québécoises: Marie-Josée Audoin,



Des danseurs du Ballet royal de Winnipeg dans "Rondo" de Neumier.

Le Ballet Royal de Winnipeg électronique

Le Royal Winnipeg Ballet s'en vient à Montréal. Cette compagnie de réputation internationale offrira "Pictures" de John Neumier dans le cadre de la saison des grands ballets canadiens à la salle Wilfrid Pelletier de la place des Arts, du 28 février au 2 mars. John Neumier, le chorégraphe attitré du Royal Winnipeg Ballet, qui a été décrit par le célèbre critique de New York Clive Barnes comme étant "le plus captivant des chorégraphes d'Europe", nous propose un spectacle à couper le souffle.

"Pictures" est une trilogie dont chacune des parties a déjà fait l'affiche de spectacles en Europe. En Australie, en Amérique latine et partout en Amérique du nord. Réunies, elles constituent plus qu'un simple ballet. C'est un véritable "happening" où le film, la danse, le mime, les décors, l'éclairage et la musique se confondent merveilleusement.

Sur le plan musical, on passe d'études pour piano de Scriabine à Emerson Lake and Palmer, et d'une chanson de Mahler à une autre de Simon and Garfunkel. Et, au cœur de tout cela, le "Pictures At An Exhibition" de Moussorgski dans la version de Stokowski.

Le décor pour la troisième partie de la trilogie, "The Game", est constitué d'un énorme billard électrique où les danseurs deviennent des joueurs, des amants, des athlètes, des acrobates. Ils sont continuellement en mouvement et adoptent des positions auxquelles d'autres chorégraphes n'auraient jamais pensé. Ce fantastique billard électrique est doté d'une multitude de lumières qui scintillent et clignotent dans un tourbillon de couleurs et de bruits électroniques.

jazz

Le grand Sonny Rollins

par Yves Roberge

Sonny Rollins, le musicien le plus important du mouvement hard-bop, et celui qui a le plus contribué à l'évolution du jazz durant la période comprise entre la mort de Charlie Parker et le triomphe de John Coltrane, donne cette série de spectacles à la boîte de jazz In Concert et ce jusqu'à dimanche soir.

C'est Rollins qui, le premier, osa introduire les sons rauques, les "canards" discordants et les solos désordonnés qui font, aujourd'hui, partie du jeu de la majorité des saxophonistes de jazz. Son jeu se caractérise par de longues improvisations, souvent entrecoupées de cris soudains ou de longues pauses, elles-mêmes suivies d'une nouvelle phrase musicale, parfois tellement différente de la précédente, qu'en écoutant Sonny Rollins, il faut s'abstenir d'essayer de comprendre intellectuellement le sens du jeu. Il est préférable de faire confiance au maître et de se laisser guider par les émotions et les impres-

sions puissantes qui jaillissent de son instrument.

Entendre Rollins, c'est apprécier la supériorité de l'un des grands du jazz; c'est aussi risquer de voir certains saxophonistes contemporains baisser de quelques échelons dans notre échelle des valeurs. Il possède, en effet, un souffle créatif et une puissance sonore que peu de musiciens atteignent.

Il dirige, cette semaine, un quintette composé de Masuo Yahiki à la guitare, de Gene Pearl à la basse, de Robert Kenyatta à la percussion et de David Lee à la batterie. Cet ensemble, s'il remplit bien son rôle de groupe d'accompagnement, ne possède pas le brio des formations qui entourent Rollins autrefois. Le musicien le plus intéressant du groupe est, sans doute, le jeune guitariste Masuo Yahiki qui partage avec Rollins l'exécution des thèmes et improvise avec intelligence et originalité.

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT
au cinéma 1248 Bernard 277-4145

CLAUDE DUBOIS 21 fev. a 7 h 30 et 10 h \$2.50	LOUISE FORESTIER 7 mars a 7 h 30 et 10 h \$2.50
--	--

billets EN VENTE au cinéma et à l'alt. au xxi.
Au Somnambule (Laval)

THÉÂTRE MIDI Du Maurier
Du mardi au vendredi, à midi
MANON LASTCALL de Jean Barbeau
avec Anne Caron — Guy Godin
Marie-Frédérique — Marc Hébert
mise en scène: Jean-Louis Roux
Décors: Wendell Dennis

tnm \$1.50
84 ouest, Sainte-Catherine 861-0563
en collaboration avec Cjms

Sol vous invite à son nouveau spectacle

"Rien d'étonnant!"

du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres
billets: \$2.50 à \$6.00

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

FESTIVAL FRANCO ZEFFIRELLI

UN TRÈS BEAU FILM D'AMOUR
EXALTANT, PASSIONNANT
— New Yorker

Roméo et Juliette
2^e FILM
VERSION FRANÇAISE
EN COULEUR

EN COULEUR
"FRANÇOIS et le chemin du soleil"
BROTHER SUN SISTER MOON

SEM. & SAM. FRANÇOIS: 7.00 ROMEO: 9.15
Cinéma 7art 722-0302 3180 rue BELANGER
DIM. FRANÇOIS: 2.15-7.00 ROMEO: 4.30-9.15

LE PETIT THÉÂTRE DE JEAN RENOIR
Version originale avec sous-titres anglais
L'UN DES DIX MEILLEURS (films) DE L'ANNÉE
N.Y. Times

QUELLE JOIE! Débordant d'imagination, de chaleur et d'affection... soit la formule heureuse que l'on retrouve si rarement de nos jours.
Judith Crist, New York Magazine

MERVEILLEUX! La chance et la poésie aidant, "Le Petit Théâtre" est à la fois réjouissance et cause de réjouissance.
Vincent Corby, N.Y. Times

Non seulement en exercice sans détours... qui tient du chef-d'œuvre mais une revue charmante de la carrière de l'un des géants du cinéma
Charles Michener, Newsweek

2e SPECTACLE: "EDITH PIAF"

Dès aujourd'hui
Cinéma 12.10, 2.20, 4.35, 6.45, 8.35
PLACE VILLE MARIE 856-2644

POUR TOUS

LE PETIT THÉÂTRE DE JEAN RENOIR
Version originale avec sous-titres anglais
L'UN DES DIX MEILLEURS (films) DE L'ANNÉE
N.Y. Times

QUELLE JOIE! Débordant d'imagination, de chaleur et d'affection... soit la formule heureuse que l'on retrouve si rarement de nos jours.
Judith Crist, New York Magazine

MERVEILLEUX! La chance et la poésie aidant, "Le Petit Théâtre" est à la fois réjouissance et cause de réjouissance.
Vincent Corby, N.Y. Times

Non seulement en exercice sans détours... qui tient du chef-d'œuvre mais une revue charmante de la carrière de l'un des géants du cinéma
Charles Michener, Newsweek

2e SPECTACLE: "EDITH PIAF"

Dès aujourd'hui
Cinéma 12.10, 2.20, 4.35, 6.45, 8.35
PLACE VILLE MARIE 856-2644

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 12	CFCF 10
9.10 Ouverture et horaire	6.00 The City at Six
9.15 Les Orléans	6.30 Man about the house
9.30 Les 100 tours de Centour	7.30 Howie Meeker hockey school
9.45 En mouvement	8.30 et "Un cave" 9.00
10.00 Au jardin de Pierrot	7.45 Mr. Chips
10.15 Clak	8.00 All in the Family
10.30 Départ	8.30 Mash
10.45 recettes de Juliette	9.00 The Tommy Hunter Show
11.30 Les animaux chez eux	10.00 Rhoda
12.00 Mini-fie	10.30 Gallery
12.30 Les Coqueluches	11.00 The National
1.30 Téléjournal	11.22 Viewpoint
1.35 Femme d'aujourd'hui	11.30 Montreal Tonight
2.30 Cinéma	11.45 Midnight
"La vengeance du faucon d'or"	12.15 Monty Python's flying circus
"Aventures"	12.30 et "Hagins's secrets" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30
4.00 Bobino	
4.30 Le Major Plum-Pouding	
4.50 Pour tous	
"Le chevalier de Pardallan"	
6.30 Actualité 24	
7.00 Marcus Welby M.D.	
7.30 Avec le temps	
8.30 Hors série	
"Le grand amour de Balzac"	
10.00 Dossiers	
"L'élevage du bœuf au Canada"	
10.30 Téléjournal	
10.45 Nouvelles du sport et météo	
11.00 Appeler-moi Lise	
12.00 Cinéma	
"La bataille des Ardennes" (drame de guerre — américain 1965)	
1.30 Cinéma	
"Porcherie" (drame poétique — italien 1969)	
3.00 Téléjournal	

CFTM 10	RADIO-QUÉBEC 17
7.40 Horaire Bienvenue	19.00 Civilisations
7.45 Bonjour Montréal	"L'Égypte de Thénos"
8.15 Les bouts d'chou	19.15 Les touches à tout
8.30 Pour tous	"Les amours suisses"
9.30 Pour tous	19.30 A même la vie
10.00 Pour tous	19.40 Les parents face aux jeux des enfants
10.30 Pour tous	20.00 Réver en couleurs
10.45 Pour tous	"Auguste Renoir"
11.00 Pour tous	21.00 Retraite ouverte ou fermée?
11.30 Pour tous	"Santé et médecine préventive"
12.00 Pour tous	21.30 La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale; animateur: Laurent Laplante
12.30 Pour tous	
1.30 Pour tous	
1.45 Pour tous	
2.15 Pour tous	

11.15	Sans pantofoles
	"Le miracle des loups" (Historique Francais 1961)
12.45	Sans pantofoles
	"La porte aux 7 serrures" (policier Ger. - fran. 1962)
2.15	Le 10 vous informe
CBMT 10	
8.30	Mon ami
8.45	Friendly Giant
9.00	Quebec school telecast
10.00	Canadian school telecast
10.30	Dressup
11.00	Sesame Street
12.00	Elwood Glover's luncheon date
1.00	The Bob Newhart Show
1.30	Ben Appelt
2.00	Love American Style
2.30	The Edge of Night
3.00	Joliette and Friends
3.30	Take 20
4.00	Family Court
4.30	Dr. Zook and the Zinkins
5.00	The Flaxton boys
5.30	The Partridge Family

20e match d'affilée sans défaite à l'extérieur

Canadien dispose aisément de KC

KANSAS CITY (Le Devoir) — Le Canadien de Montréal a vaincu aisément les Scouts de Kansas City au compte de 6-3, hier soir.

Cette victoire du Tricolore leur procure une avance de sept points sur les Kings de Los Angeles, tout en ayant disputé deux matches de plus. Le Canadien est maintenant assuré d'une participation aux séries éliminatoires.

Le pointage final d'hier soir n'indique pas, cependant, l'absence de la rencontre, tant les troupiers de Scotty Bowman étaient rois et maîtres sur la glace, face à une opposition maladroite qui ne cherchait qu'à se débarrasser de la rondelle

dés qu'elle l'avait en sa possession. Résultat: jeu terne et décevant lorsque le Canadien voulait bien dépenser quelques énergies, ce qui causa tout le malheur du pauvre gardien des Scouts, Denis Herron.

Celui-ci fut, malgré les six buts marqués contre lui, à la hauteur de la situation. N'eut été de sa vigilance, le Tricolore aurait tout simplement ridiculisé les Scouts. Souvent laissé à lui seul, il réalisa plusieurs arrêts acrobatiques, qui furent les seuls moments où les 8,624 partisans ont pu manifester.

En fait, ce match a été pour le Canadien une pratique aux dépens de Scouts décontenancés par la rapidité et l'adresse des

joueurs montréalais.

Le Canadien menait 6-0 avant que les Scouts, profitant du peu d'intérêt et de la nonchalance des défenseurs montréalais, parviennent à déjouer Michel Larocque, lui qui n'avait pas reçu de lancers avant la 10e minute lors du 1er et 2e engagement.

Guy Lapointe compta deux buts pour le Canadien (ses 21e et 22e), Larry Robinson, Jacques Lemaire, Mario Tremblay et Steve Shutt ajoutant au pointage. Pete Mahovich a amassé trois passes pour porter son total à 62. Il est le 2e dans ce domaine dans la LNH derrière Bobby Orr.

Les buts des Scouts ont été

réussis par Lynn Powis, Gary Croteau et Wilf Paiement, tous trois lors du 3e tiers.

Rosaire Paiement a compté à 5:42 minutes de la période supplémentaire hier soir, procurant un gain de 4-3 aux Cougars de Chicago sur les Toros de Toronto dans l'AMH.

Les autres compteurs du Chicago ont été Mark Lomenda, Brian Coates et François Rochon tandis que Tony Featherstone et Vacklav Edopansky répliquaient pour les locaux.

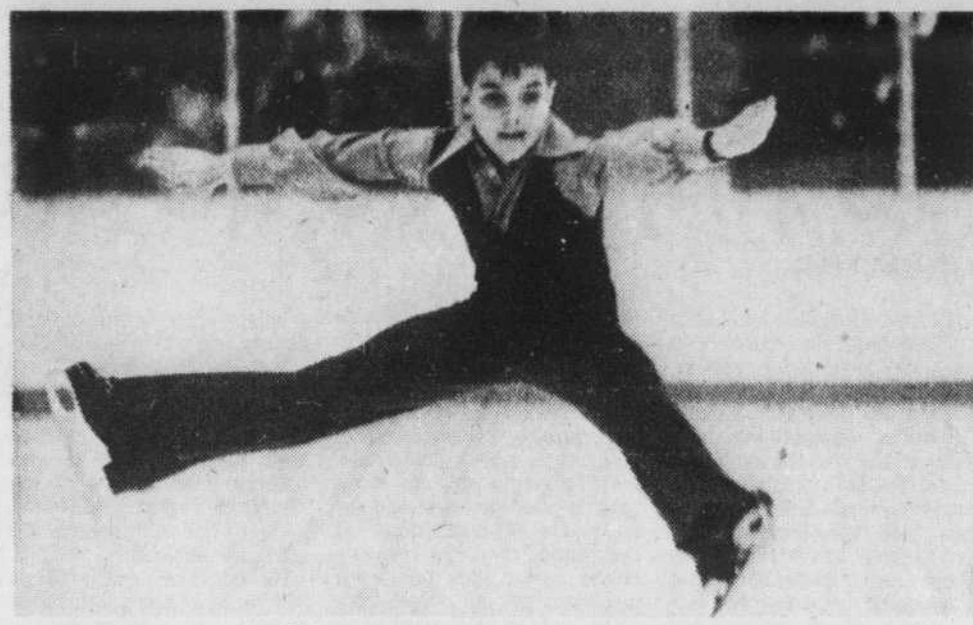
Le gardien Lee Binkley a cédé sa place à Jim Shaw au tout début du match lorsqu'il a perdu un verre de contact lors d'une mêlée devant ses filets.

Le match a été marqué de

quatre blessures, soit une fracture nasale au défenseur torontois Jim Furkiewicz, une blessure à l'oreille du défenseur Tom Martin, des Toros, une blessure à l'oeil du défenseur Larryl Maggs, du Chicago, et une blessure à la tête de Mavety.

Canadien 6, Scouts 3	
1 ^{re} période	
1-MONTREAL, Robinson (13e)	9:50
2-MONTREAL, Lemaire (26e)	15:09
3-MONTREAL, Tremblay (13e)	
2 ^e période	
1-Lambert, Awrey	1:39
4-MONTREAL, Shutt (24e)	5:13
5-MONTREAL, Lapointe (21e)	6:40
6-MONTREAL, Lapointe (22e)	18:48
7-KANSAS CITY, Powis (8e)	
8-KANSAS CITY, Croteau (4e)	11:30
9-KANSAS CITY, Paiement (19e)	13:45
10-KANSAS CITY, Paiement (19e)	19:36
Lancers par:	
Chicago	8 6 14-26
Montréal	10 17 15-42
Gardiens: Herron (LC), Larocque (M)	
A — 8,624	

Association Mondiale	
Cougars 4, Toros 3	
1 ^{re} période	
1-CHICAGO, Lomenda (13e)	2:13
2-TORONTO, Simpson (38e)	6:17
3-CHICAGO, Goates (5e)	
4-CHICAGO, Rochon (21e)	5:49
5-TORONTO, Fugathello (19e)	12:18
6-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
7-CHICAGO, Paiement (19e)	19:36
8-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
9-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
10-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
11-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
12-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
13-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
14-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
15-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
16-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
17-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
18-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
19-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
20-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
21-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
22-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
23-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
24-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
25-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
26-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
27-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
28-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
29-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
30-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
31-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
32-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
33-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
34-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
35-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
36-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
37-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
38-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
39-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
40-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
41-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
42-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
43-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
44-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
45-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
46-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
47-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
48-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
49-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
50-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
51-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
52-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
53-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
54-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
55-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
56-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
57-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
58-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
59-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
60-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
61-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
62-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
63-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
64-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
65-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
66-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
67-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
68-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
69-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
70-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
71-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
72-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
73-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
74-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
75-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
76-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
77-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
78-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
79-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
80-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
81-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
82-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
83-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
84-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
85-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
86-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
87-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
88-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
89-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
90-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
91-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
92-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
93-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
94-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
95-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
96-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
97-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
98-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
99-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39
100-TORONTO, Nedomansky (30e)	15:39



Ghislain Briand, de Ville Saint-Laurent, l'un des plus jeunes compétiteurs (12 ans) aux Jeux du Canada à Lethbridge, a procuré une médaille de bronze au Québec, avant-hier soir, grâce à une 3e place aux épreuves de patinage artistique pour la catégorie "B". (Téléphoto PC)

Aux Jeux du Canada

Un protêt du Québec

LETHBRIDGE (d'après CP)

Une impasse au sujet des règlements de la compétition d'haltérophilie aux Jeux du Canada avait apparemment été tranchée par une décision du comité des conseillers techniques, hier en début de journée. Mais un protêt de la délégation du Québec a tout remis en question.

Le comité avait tranché un débat de deux jours en permettant aux haltérophiles de concourir pour des médailles, mais leur avait en même temps enlevé toute chance d'ajouter des points en faveur de leur équipe pour le championnat des Jeux.

Le Québec, qui avait déjà ravi deux titres sur trois et qui est largement favori pour remporter le titre collectif non seulement en haltérophilie mais au classement général, aurait l'appui de tous les chefs de mission dans sa décision de protester la décision. Avec une bonne chance de ravir le titre à l'Ontario, les Québécois cherchent à obtenir le plus de points possible.

Le principal point du litige concerne l'attribution des points qui, selon les règlements des Jeux, sont attribués sur une base décroissante de 12 à un. Mais en compétition internationale,

le vainqueur obtient 12 points, contre 9 pour le second jusqu'à la 10e. C'est la gradation que les haltérophiles réclament.

Il est toujours possible toutefois que si le jury se prononce contre les haltérophiles, la compétition dans cette discipline pourrait bien être annulée, même si elle est officiellement commencée depuis mercredi soir à Bow Island, dans le sud-est de l'Alberta. La fédération nationale aurait envoyé une lettre à ce sujet il y a deux mois aux dirigeants des Jeux, mais ils prétendent n'avoir reçu aucune réponse.

John Bassett se réfugie derrière la légalité

TORONTO (PC) — John F. Bassett, propriétaire des Southmen de Memphis, de la nouvelle Ligue mondiale de football et aussi président des Toros de Toronto, de l'Association mondiale de hockey, a décidé qu'il offrirait des contrats professionnels aux juniors de 18 ans, même si les autorités suggèrent que les juniors ne peuvent signer de telles ententes avant d'avoir 20 ans. "Il est illégal de ne pas permettre à un jeune homme de 18 ans l'occasion de gagner sa vie s'il est assez bon pour jouer au hockey professionnel", a-t-il expliqué.

Jack Devine, président de

l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA) a répliqué en disant: "Les représentants de la LNH Nationale et de l'AMH, de concert avec des porte-parole du gouvernement fédéral et de notre association, se sont rencontrés et ont déjà décidé de ne plus repêcher des joueurs juniors de moins de 20 ans. Je n'ai rien d'autre à dire pour le moment".

ARTHUR BELIVEAU, père de Jean Béliveau du Canadien, est décédé, à la suite d'une crise cardiaque, à l'hôpital de Victoriaville, hier. Les funérailles auront lieu dimanche à Victoriaville. Agé de 71 ans, il laisse dans le deuil sa femme, Emerald, cinq fils, deux filles et 16 arrière-petits-enfants. Un porte-parole de la Ligue Nationale de hockey a dit que la famille demande que l'on fasse des dons à la Fondation du Québec contre les maladies du cœur plutôt que d'envoyer des fleurs.

SAL BANDO, des A's d'Oakland, avait raison il y a deux semaines lorsqu'il a déclaré qu'il gagnerait \$5,000 dans un tournoi de golf qu'il déclarait: "Cela représente peut-être la seule augmentation de salaire que je vais avoir cette année". Un tribunal d'arbitrage vient de donner raison au propriétaire Charles O. Finley des A's en décidant que Bando toucherait \$100,000 la saison prochaine au baseball, soit le même

salair qu'il gagnait l'an dernier. Bando avait réclamé une augmentation de salaire de \$25,000. Une autre vedette des A's est en litiges avec Finley, soit le voltigeur Reggie Jackson. Celui-ci, qui gagnait \$135,000 l'été dernier, réclame \$165,000 pour la prochaine saison. Finley lui a offert \$140,000. La cause de Jackson sera entendue aujourd'hui après qu'on aurait étudié le cas de Ron Cey, lui, a une dispute salariale avec les Dodgers de Los Angeles. Quelque 35 joueurs ont présenté leur cas au tribunal d'arbitrage cette année et 20 ont été réglés jusqu'ici. Ce système d'arbitrage fut inauguré l'an dernier alors que 54 joueurs l'utilisent. En définitive, seulement 29 cas furent entendus, les propriétaires en perdant 13.

Geary à la défense de Montréal

TORONTO (PC) — Bob Geary, nouveau directeur général des Alouettes de Montréal, a déclaré hier qu'il insisterait pour que la partie annuelle des As de la Ligue canadienne de football ait lieu à Montréal cet été, tel que prévu. Entre deux réunions de l'assemblée générale annuelle de la LCF, l'Association des joueurs de la ligue a laissé entendre qu'elle aimerait que le match ait lieu ailleurs parce qu'il ne susciterait pas suffisamment d'intérêt dans la métropole canadienne. "Une telle décision, justement, n'aurait certainement pas la situation du football à Montréal", a protesté Geary.

Le match doit avoir lieu au moins de juin et opposera les détenteurs de la coupe Grey, en l'occurrence les Alouettes de Montréal, à une équipe de vedettes recrutées parmi les huit autres clubs de la ligue. L'association des joueurs voudrait que le match soit plutôt présenté à Toronto ou Edmonton. On sait que les profits vont au fonds de pension des joueurs. Moins de 10,000 spectateurs ont assisté à la partie des As jouée en 1971 à Montréal. L'assistance fut aussi faible l'an dernier à Ottawa.

Mais Geary tient à ce que le match ait lieu à l'Autostade. "Nous ne pouvons permettre à l'association des joueurs d'insulter nos partisans. Si l'association confiait la vente des billets à une oeuvre de charité bien organisée et si on réduisait le prix d'admission je ne doute pas que l'Autostade serait plein à craquer. Si le match est présenté ailleurs, nous ne permettrons même pas aux Alouettes d'y prendre part. Par bonheur, cependant, ce sont eux les champions de la coupe Grey".

Des changements

La ligue a ratifié hier 12 changements aux règles du football professionnel. Entre autres, on permettra dorénavant le blocage en haut de la taille sur les retours de bottés. On pourra aussi, à discrétion, tenter des convertis de deux points au lieu d'un seul en traversant la ligne des buts à la suite d'une course au sol ou d'une passe, le botté converti d'un point étant toujours permis toutefois.

Le blocage sur les retours de botté n'effacera pas la règle des 5 verges protectrices accordées au receveur du ballon sur ces bottés. D'autre part, on ne pourra pas plaquer le botté

avant qu'il n'ait franchi la ligne de mêlée.

Une autre règle qui devrait plaire aux amateurs est qu'après un botté de placement, le club l'ayant réussi pourra être obligé d'exécuter un botté d'envoi de sa ligne de 35 verges, l'autre équipe ayant aussi le choix de simplement reprendre possession du ballon à sa propre ligne de 35 verges.

Les neuf autres changements qui, dans certains cas, clarifient des règles déjà existantes, sont les suivants:

— après un simple, l'équipe contre laquelle ce point aura été réussi repartira de sa ligne de 35 verges au lieu de sa ligne de 25 comme auparavant;

— après une punition de rudesse, l'équipe offensée gagnera non seulement les verges accordées pour la punition mais, aussi, un premier essai automatique;

— la règle concernant tout contact avec le botté à été changée en ce sens que si celui-ci fait tout mouvement ou toute feinte pour tenter une passe alors qu'il a la position normale de botté il sera considéré porteur de ballon et on aura le droit de le plaquer;

— si le club à la défensive intercepte le ballon dans sa propre zone des buts et que le club à l'attaque reçoit une punition de rudesse, celle-ci entrera en vigueur à partir de la ligne de 10 verges de l'équipe défensive;

— lorsqu'un porteur de ballon tombe au sol et que selon le jugement d'un officiel il ne fait aucun mouvement pour poursuivre sa course, le jeu sera automatiquement arrêté;

— lorsque le ballon changera de mains durant les trois dernières minutes des deux demies, le chronomètre ne reprendra sa ronde des secondes qu'une fois le ballon remis au jeu;

— le jeu sera arrêté dès que le ballon touchera un joueur hors-limites, le ballon devenant la possession du dernier club à le toucher avant qu'il ne touche le joueur hors-limites;

— un botté de placement sera considéré réussi peu importe si le joueur d'un club ou l'autre avant de traverser la ligne de mêlée ou s'il touche un joueur défensif après cela, à la condition évidemment qu'il survole la barre des buts entre les poteaux;

— tous les indicateurs de lignes de démarcation seront placés de façon à ce qu'ils soient considérés hors-limites.

hockey

Ligue Nationale

Mercredi
Chicago 2, Rangers NY 2
Detroit 4, Philadelphie 3
Los Angeles 2, Pittsburgh 2
Atlanta 4, Minnesota 2
Toronto 3, Californie 3

Hier soir
Buffalo 6, Philadelphie 6
Montréal 6, Kansas City 3

Ce soir
Vancouver à Islanders NY
Boston à Californie

MEILLEURS JOUEURS
(matches d'hier soir non inclus)

	b	p	pts
Esposito, Bos.	52	54	106
Orr, Boston	34	69	103
Lafleur, Mtl	44	52	96
Mahovich, Mtl	28	59	87
Dionne, Det.	31	54	84
Robert, Buf	34	45	79
Gilbert, NYR	32	41	73
Clarke, Phil.	16	55	71
Ratelle, NYR	25	40	70
Martin, Buf	34	33	67
Perreault, Buf.	27	40	67

Association Mondiale
Mercredi
Houston 10, Québec 4
Winnipeg 4, Edmonton 1
Minnesota 5, Cleveland 3
Hier soir
Chicago 4, Toronto 3
Baltimore 4, Vancouver 3
Québec à San Diego, 22h30

LIGUE NATIONALE									
Section I									
	pts	g	p	n	bp	bc	pts		
PHILADELPHIE	59	35	15	9	202	135	79		
RANGERS NY	60	29	18	13	246	199	71		
ISLANDERS NY	59	24	20	15	191	157	63		
ATLANTA	58	24	21	13	164	163	61		

Section II									
	pts	g	p	n	bp	bc	pts		
VANCOUVER	57	29	22	6	192	173	64		
CHICAGO	60	26	27	7	188	184	59		
ST-LOUIS	57	22	23	12	190	197	56		
MINNESOTA	57	16	35	6	158	243	38		
KANSAS CITY	60	13	39	8	142	245	34		

Section III									
	pts	g	p	n	bp	bc	pts		
MONTREAL	60	35	9	16	289	170	86		
LOS ANGELES	58	32	11	15	201	126	79		
PITTSBURGH	58	25	20	13	231	207	63		
DETROIT	58	15	33	10	176	243	40		
WASHINGTON	59	6	48	5	126	304	17		

Section IV									
	pts	g	p	n	bp	bc	pts		
BUFFALO	59	36	11	12	256	180	84		
BOSTON	59	31	17	11	261	178	73		
TORONTO	59	20	28	11	196	232	51		
CALIFORNIE	61	15	36	10	162	234	40		

Le ministère québécois implantera toute une série de parcs nautiques

par Michel Guénard

Le ministre du Tourisme, M. Claude Simard, profitera aujourd'hui de l'ouverture du Salon nautique de Montréal à la Place Bonaventure pour annoncer l'implantation d'une série de parcs nautiques modernes le long des eaux navigables du Québec. Les fervents du yachting apprendront que le ministère du Tourisme a dressé la liste de 12 ports stratégiques et de 13 ports secondaires qui seront autant d'havre de paix pour les yachtsmen en quête de mouillage.

«Que vous naviguez sur un modeste hors-bord, un voilier ou un luxueux yacht de plaisance, proclame le dépliant du ministère, les nouveaux parcs nautiques du Québec feront de vos vacances des moments inoubliables». Ce réseau nautique de l'Etat vise donc à fournir aux amateurs de plans d'eau toute la gamme des services dont ils sont en droit d'attendre d'un port de plaisance.

De plus, ces quais gouvernementaux servent de point jalon dans le vaste itinéraire nautique que le ministère du Tourisme entend favoriser le long du réseau fluvial québécois. Ce réseau navigable comprend bien sûr le bassin hydrographique de Montréal (Hull, Valleyfield, Chambly) et s'étend en aval jusqu'à la pointe de Ste-Anne-des-Monts avec escale à Tadoussac.

«Si vous désirez expérimenter une nouvelle façon de visiter les coins intéressants du Québec, nous avertis le ministère, pensez aux plaisirs du yachting... c'est un moyen économique de prendre des vacances familiales». Encore faut-il pouvoir mettre à bord sa petite famille sur autre chose qu'une coquille de noix ou une chaloupe Verrière.

Et c'est là que prend tout son sens le seizième Salon nautique de Montréal qui prétend accueillir quelque 100.000 visiteurs d'ici le 2 mars prochain. Sous le signe de la démocratie, le salon entend convier toutes les couches de la population à la pratique de la voile, de la navigation de plaisance, du ski nautique, de la plongée, du plongeon, du canot-kayak, du canot-camping, du water-polo, etc.

Les membres de ces différentes disciplines sportives seront présents au salon à travers leur fédération respective et l'évolution sous-marine des plongeurs se fera à la vue de tous dans un immense bassin de 25.000 gallons d'eau. Tous les emules du commandant Cousteau pourront découvrir les joies ineffables des petites profondeurs pas toujours silencieuses de la Place Bonaventure.

D'ailleurs toutes les fédérations sportives donneront une démonstration de leur savoir-faire et l'élite du ski nautique québécois prévient la presse qu'il n'est pas nécessaire de posséder un moteur superpuissant ou d'avoir accès à un plan d'eau étendue pour glisser sur l'onde. Rappelons à l'intrepide fédération que la piscine de la Place Bonaventure n'a que 40 pieds de long...

Plus de 500 embarcations occupent la surface de la grande salle d'exposition et le visiteur pourra faire du slalom à travers les stands commerciaux de quelque 150 fabricants, réparateurs ou vendeurs de gréments.

Si des noms aussi évocateurs des mers du Sud que l'Ecume des mers (pas celle de Boris Vian), le Mistral, le Penn Yan ou le capitaine Morgan ne susci-

tent chez vous aucun désir de «partance» alors demeurez en cale sèche et ne venez pas au Salon nautique.

Pour notre part, nous avons fait la connaissance d'un singulier personnage qui vient d'emménager à vie sur son voilier et qui a la ferme intention de faire d'un site enchanteur de la Floride son port d'attache et de la mer des Antilles sa zone de croisière. Fervent, sinon fanatique tout court, du sport de la voile, notre homme travaillait hier sur le pont d'un superbe voilier, long de 35 pieds, et orgueilleux du constructeur français Michel Dufour.

«Le Dufour 35, nous prévient-il, c'est un peu la Rolls Royce de l'industrie nautique». Les aménagements intérieurs logent huit personnes et allient au soigné du détail (un savant dosage d'acajou et de fibre de verre) un souci constant de rentabiliser l'espace. Les marins, puis- qu'un tel voilier n'est destiné qu'à ceux qui aspirent au long cours, sauront apprécier l'allure fuyante de sa coque et les performances techniques de sa voilure.

Pour les néophytes qui se sont toujours interrogés sur les raisons d'une double voilure sur le pont de ces bateaux, il apprend que le foc de devant crée un corridor d'air qui alimente la grande voile et assure ainsi une navigation même à contre-vent.

Mais la compagnie Navisport, qui distribue en terre canadienne les produits du manufacturier français, doit affronter la concurrence des fabricants qué-

bécois qui ont décidé de s'approprier une part substantielle d'un marché loin d'être saturé. Les firmes Tanzer, Lasar, Mirage, Olympic, Cadorette, St-Laurent font face pour leur part à une situation paradoxale: alors que le Québec est une des provinces canadiennes les mieux dotées en cours d'eau, seulement 2,3% des ménages québécois possèdent un bateau en regard de 12,4% pour l'ensemble du pays.

«L'industrie des loisirs commence à peine à effectuer une percée aérienne au Québec», analyse le directeur du Salon nautique, M. Bob Charette. Selon lui, une mutation profonde marque présentement l'industrie nautique à la faveur d'un engouement des Québécois pour les embarcations à voile et un certain désaveu pour les gros bateaux à moteur du type yacht «cruiser».

Ainsi en 1970 le Salon nautique accueillait huit fabricants de hors-bord pour deux constructeurs de voilier. Cette année, les deux branches industrielles sont sur un même pied d'égalité au salon en terme d'exposants. «Sport anglais... jusqu'à tout récemment, la voile sur dériveur ou sur bateau quillard gagne les Québécois d'une manière analogue à la percée du tennis», de constater sociologiquement M. Charette.

Ce Salon nautique, c'est le premier signe avant-coureur que l'hiver s'essouffie et que la crue des eaux libérera bientôt de hibernation forcée nos marins d'eau douce.



le salon nautique '75

«allo»
tout l'monde

place bonaventure, 21 fév. - 2 mar.

spectacle olympique
sur scène et en piscine:
démonstrations: natation, water polo,
voile, plongée et plongeon, ski nautique,
canots-kayak, mini-bateaux
télécommandés.

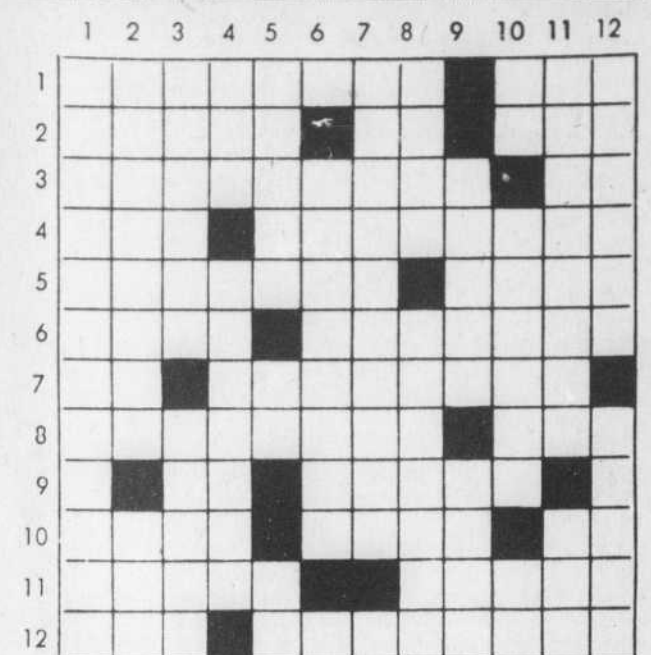
tout pour la navigation de plaisance:
bateaux et accessoires.
heures d'ouverture:
mardi à 22 h 30
21 fév.: 17 h à 22 h 30
2 mars: midi à 21 h

prix d'entrée:
adultes \$2.00
étudiants \$1.50
enfants (12 ans et moins) 50c



salon nautique '75
Place Bonaventure

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Arrêt de la circulation sanguine dans une zone localisée de l'organisme. — Au Moyen-Âge, armée.
- 2—Attacher. — Notre-Seigneur — Nouveau
- 3—Adeptes du futurisme — Ruisseler.
- 4—Attache — Mesurer la superficie des terres.
- 5—Qui a rapport à l'os cubital — Classe, sélectionne.
- 6—Patrie de Zénon — Si le cas se présente (le cas...).
- 7—Venu au monde — Monnaie d'argent des Romains.
- 8—Réceptif dans lequel on crache — Orient.
- 9—Rhodium — Faire un lob.
- 10—Fleuve d'Europe occidentale — Joindre. — Ce qui est dû à quelqu'un.
- 11—Sorte de canard — Etoffe croisée de laine.
- 12—Nom scientifique du saint-pierre. — Elle jouit de bonheur.

- 4—Interjection — Grande libellule.
- 5—Me trompai — Interjection. — Rhodium.
- 6—Qui n'a pas reçu de solution.
- 7—Action de contrôler.
- 8—Suit une action en justice. — Agglomération de plantes ou d'algues dans les cours d'eau.
- 9—Greffer. — Anneau de cordage.
- 10—Pronom indéfini — Tirer les lignes d'un dessin — Cuivre.
- 11—Carnes (fém.) — Revers.
- 12—Petit tour de graver en pierres fines. — La totalité (fém.).

Solution d'hier

1. NÉCROPHAGE 2. ULTRA 3. SUEDE 4. TAILLE 5. IDA 6. COLLAIRE 7. LIT 8. BENVOLE 9. LEURRA 10. EN M 11. BARRIÈRE 12. STE M 13. EN YOLE 14. EU 15. COMITIAL 16. NATUREL 17. DU 18. TIAKE 19. LUETTE 20. ENNE 21. ENROUE

Verticalement

- 1—Exercer une influence sur.
- 2—Salir — Demoiselle.
- 3—Qui appartient à la peau — Sec.



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

POUR LES SPECTACLES TON MÉTRO, TON AUTOBUS, C'EST LÀ POUR ÇA!

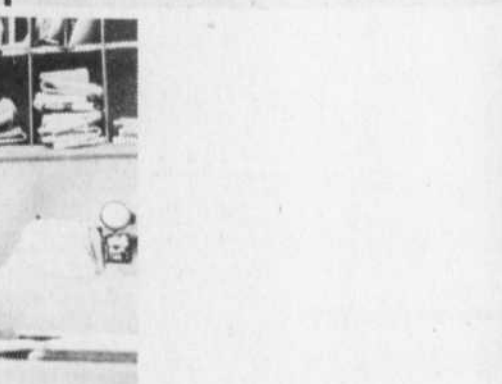
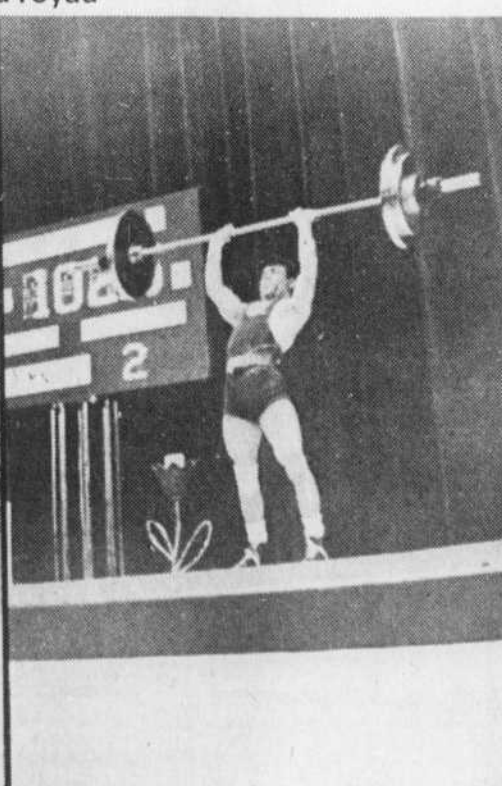
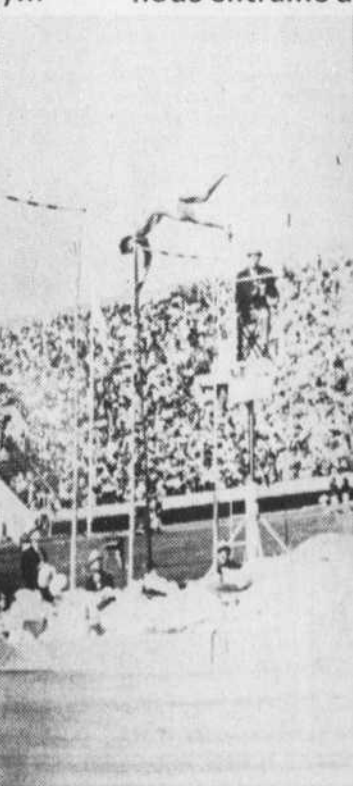
RICHARD GARNEAU EST EN GRANDE FORME

Richard Garneau, un nom qu'on associe immédiatement à l'olympisme. A Rome, Innsbruck, Tokyo, Grenoble, Mexico, Sapporo et Munich, il était sur place. Au cœur de l'action, il a réussi à nous faire partager les joies, les peines, les drames qui ont secoué ces Jeux Olym-

piques. Sa recette: un intérêt qui devient passion, un métier qui ressemble à une vocation. Puis JO est né. Un nouveau magazine olympique. Ses commentaires continuent d'intéresser par leur couleur et leur pertinence. Véritable expert en la matière, il nous entraîne au royaume

des dieux du stade. 76 s'en vient. Il se prépare déjà activement. *La Soirée du hockey*, le tennis, le ski, JO, en tout temps, Richard Garneau se révèle en grande forme.

LES SPORTS À RADIO-CANADA



Originaire de Québec, il a poursuivi ses études à l'université Laval. Après avoir suivi des cours d'art dramatique, il entre à Radio-Canada en 1957. Des émissions de variétés au cinéma, il se dirige finalement vers le sport. Déjà élu à la présidence de la Fédération d'athlétisme du Québec, il a suivi de

près les Jeux Olympiques. On l'a notamment retrouvé, en 72, au vaste stade olympique de Munich.

Suivre pas à pas l'actualité sportive n'est pas de tout repos. Recherches, lectures, correspondances, autant de préoccupations qui animent le commentateur avant de passer au petit écran. Pour intéresser et renseigner les téléspectateurs, il faut aimer ce métier et être en grande forme.

Passionné pour les exploits des dieux du stade, il est vivement intéressé par les performances des athlètes professionnels. Jusqu'à la conquête de la coupe Stanley, il rencontrera, pour nous, les étoiles du hockey. Pour s'adapter aux différentes personnalités des grands du sport, il faut être en forme.

D'un voyage à l'autre, entre deux reportages, il prend le temps de se tenir en forme. A toutes les semaines, il court 20 milles en plus de s'entraîner aux poids et haltères. Amateur de ski et de tennis, il aime le cinéma et en particulier les films d'Orson Welles et de Stanley Kubrick.

Changement à la ligne 18 Beaubien

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) apporte un changement à sa ligne d'autobus 18 Beaubien. À compter du lundi 24 février, des autobus circuleront rue Beaubien, aux heures creuses, entre les rues Val-d'Anjou et Cabrin. Ce service amélioré, établi pour une période d'essai, fonctionnera tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche, à intervalles de 20 minutes.

Du lundi au vendredi, le premier départ en direction est s'effectuera de Cabrin et Beaubien à 6 h 50 et le dernier, à 21 h 55. Le samedi, les heures du premier départ et du dernier seront respectivement de 6 h 55 et de 18 h 55.

En direction ouest, le premier départ de Val d'Anjou et Beaubien aura lieu à 6 h 59, du lundi au vendredi, et à 7 h 06, le samedi. Les heures du dernier départ seront respectivement de 22 h 05 et de 19 h 05.

Aux heures d'affluence, le service actuel sera maintenu, à intervalles de 10 minutes, entre la rue Val-d'Anjou et la station de métro Beaubien.

toronto

Forte progression

Une vigoureuse reprise s'est manifestée hier à la Bourse de Toronto. Ce marché a non seulement repris tout le terrain qu'il avait perdu au cours des trois semaines précédentes, il en a même gagné du nouveau. Le tout s'est déroulé au sein de la plus grande activité de la semaine.

L'indice industriel est maintenant à son niveau le plus élevé depuis le 9 août. Il a monté de 1.06 et atteint 185.45. Les trois semaines précédentes lui avaient apporté une perte de 79.

L'indice des pétroles de l'Ouest a monté de 1.17 et atteint 163.37. Mais l'indice de l'or, qui avait progressé grandement plus tôt cette semaine, a reculé de 1.09 et est tombé à 456.51.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 237 contre 191 alors que 231 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement se situe à 2.56 millions d'actions d'une valeur totale de \$22.57 millions, au regard de 2.41 millions d'actions d'une valeur totale de \$21.21 millions mercredi.

L'immuable, les banques et l'industrie alimentaire sont au nombre des 13 gagnants dans l'indice industriel, où, d'autre part, on trouve à la baisse les boissons alcooliques, les matériaux de construction, le bâtiment et les pipelines.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles									
Abby Glen	5200	325	315	+10	Brenda M	700	325	315	+10
Abby Glen v	1500	114	110	110	Brinco	200	56 1/2	61	61
Abbiti	24263	51014	1014	14	Br Forest	100	514	14	14
Acklands	200	1313	1313	1313	Br Forest v	100	514	14	14
Ackland 2p	300	515	1415	+1	Br Sugar	300	523	223	23
Ackland 2p v	1212	97	676	676	Br Udon	2151	555	55	+1/2
Acres A pr	175	537	37	-1	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Advocate	100	130	130	-13	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Ag. E	14050	5714	674	774	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Aginc	200	5614	674	674	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Agria Ind	121	121	121	121	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Ahed M	12800	200	220	+15	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Albany	4800	33	33	+2 1/2	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al East G	7800	56	180	180	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G A	20102	51314	1314	1314	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G C	255	55514	1314	1314	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G E	2000	5213	2313	2313	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G F	249	51714	1714	1714	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G G	9485	52014	2014	2014	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G H	210	5213	2313	2313	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G I	450	400	400	400	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G J	5749	5213	2814	2814	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G K	900	205	200	-15	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G L	1600	480	480	480	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G M	1560	450	450	450	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G N	600	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G O	400	235	220	235	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G P	2500	4214	4214	4214	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Q	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G R	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G S	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G T	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G U	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G V	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G W	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G X	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Y	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Z	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G A	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G B	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G C	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G D	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G E	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G F	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G G	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G H	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G I	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G J	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G K	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G L	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G M	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G N	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G O	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G P	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Q	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G R	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G S	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G T	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G U	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G V	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G W	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G X	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Y	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Z	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G A	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G B	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G C	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G D	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G E	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G F	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G G	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G H	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G I	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G J	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G K	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G L	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G M	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G N	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G O	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G P	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Q	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G R	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G S	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G T	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G U	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G V	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G W	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G X	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Y	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Z	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G A	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G B	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G C	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G D	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G E	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G F	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G G	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G H	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G I	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G J	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G K	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G L	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G M	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G N	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G O	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G P	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Q	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G R	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G S	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G T	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G U	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G V	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G W	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G X	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Y	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Z	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G A	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G B	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G C	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G D	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G E	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G F	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G G	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G H	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G I	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G J	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G K	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G L	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G M	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G N	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G O	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G P	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Q	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G R	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G S	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G T	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G U	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G V	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G W	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G X	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Y	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G Z	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G A	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G B	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G C	1400	59	876	9	Br Udon v	2151	555	55	+1/2
Al H G D	1400	59	876	9					

Le courtier en valeurs Bache & Co. inculpé d'une fraude de \$5 millions

par Michel Nadeau

La deuxième plus importante maison de courtage aux États-Unis, Bache & Co., devra répondre à des accusations de complicité dans diverses fraudes totalisant \$5 millions. Au terme d'une enquête de dix-huit mois, la Commission américaine des valeurs mobilières a décidé d'entamer des poursuites contre la firme Bache et M. M.B. Mason qui fut à l'emploi de Bache au cours des dix-sept dernières années avant d'être congédié en mars 1974. M. Mason était alors

vice-président de Bache & Co. Selon les conclusions de la longue enquête, M. Mason aurait, de manière frauduleuse, vendu des titres boursiers à des clients de la maison avec l'aide de d'autres dirigeants de Bache ainsi que des acolytes non identifiés.

Si les démarches de la Commission aboutissaient à une condamnation, la grande firme américaine pourrait perdre son permis de courtage et plonger les investisseurs et l'industrie

américaine des valeurs mobilières dans une grave crise de confiance à l'égard des courtiers.

Au Canada, Bache possède cinq filiales, contrôlées à 100%. Ces bureaux sont situés à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Dans la métropole, on compte une cinquantaine d'employés dont 38 vendeurs. La firme newyorkaise travaille surtout au niveau du Commerce de détail et se spécialise dans un marché très spéculatif, celui des dérivés.

Le directeur de la succursale locale, M. Lloyd Sampson a déclaré au DEVOIR: "La compagnie estime que les gestes posés par M. Mason l'ont été en dehors de ses activités normales au sein de notre entreprise. Aussitôt que des doutes apparurent, il fut remercié de ses services."

M. Mason fut en effet congédié en mars dernier. A l'emploi de Bache 1956, il aurait commencé en 1964 à effectuer les transactions sur lesquelles on a

s'interroge présentement.

Il y a une quinzaine de jours, la Commission américaine des valeurs mobilières a demandé à un tribunal fédéral de mettre en terme aux activités prétendument illégales de M. Mason. Au même moment, le bureau du procureur du district judiciaire de Philadelphie annonça que des poursuites judiciaires allaient être entreprises contre M. Mason sous des accusations de vol, de falsification de pièces bancaires et d'encaissement de faux chèques.

Si les accusations de la Commission américaine sont fondées, le public investisseur américain pourrait soulever des doutes sur l'intégrité et l'honnêteté des employés des maisons de courtage. Bache vient au deuxième rang, derrière Merrill Lynch, Pierce F & S, parmi les grandes firmes américaines de courtage quant à la capitalisation.

Cependant, une récente enquête de la revue "Financial World" auprès des investisseurs institutionnels montre que ces derniers ne classent pas Bache parmi les excellentes maisons au niveau des services. Elle ne figure dans aucun palmarès: recherche, exécution des commandes, transactions avec des blocs d'actions, ensemble des services, structure de capital...

Il faut dire ici que Bache fait surtout affaires avec des particuliers et ne participe presque pas au marché des obligations.

La Commission des valeurs mobilières du Québec suit de près le déroulement des activités aux États-Unis et n'entreprendra des démarches qu'une fois que certains faits précis auront été révélés au cours de l'enquête.

Les cinq plus importantes maisons de courtage aux États-Unis quant à la capitalisation sont 1) Merrill, Lynch, Pierce, 2) Bache & Co. Inc. 3) Salomon Bros. 4) E.F. Hutton Group Inc. et 5) Loeb, Rhodes & Co.

La valeur du dollar canadien tombe au-dessous de la devise américaine

TORONTO (PC) — Pour la première fois depuis plus d'un an, le dollar canadien vaut moins sur les marchés de change étrangers que le dollar américain. Il est à noter que la chose se produit alors même que le dollar américain perd de la valeur par rapport aux grandes monnaies européennes.

Des spécialistes du change étranger s'attendent à ce que, pendant toute l'année 1975, le dollar canadien soit ou bien au pair avec le dollar américain ou bien légèrement en perte de valeur auprès de celui-ci.

Il y a 10 mois, le dollar canadien valait plus de quatre cents de plus que le dollar américain. Durant la troisième semaine d'avril 1974, il valait 4,36 cents de plus que le dollar américain. Mais vers la fin de l'année dernière, il valait seulement une fraction de cent de plus que le dollar américain.

Jeddi, le dollar canadien valait une fraction de cent de moins que le dollar américain.

Les exportations canadiennes commencent à souffrir de la récession économique aux États-

Unis. En Ontario, les fabricants de voitures et de pièces de voitures retirent de l'exportation des revenus moindres que par le passé.

On prévoit que la balance des paiements internationaux du Canada aura un déficit de \$4 milliards cette année.

L'une des raisons qui incitent particulièrement les institutions et les Banques centrales à se méfier des dollars canadiens et américains, outre les difficultés économiques des deux pays, tient à ce que Washington et Ottawa, ont adopté une politique monétaire laxiste pour remédier aux problèmes économiques.

Le secteur manufacturier n'est pas le seul touché par l'actuelle récession. Les matières premières, le bois surtout mais aussi les minéraux de base, souffrent de l'importante réduction de la demande qui a engendré le déclin industriel. C'est ce qui laisse croire à un déficit de \$4 milliards de la balance des paiements internationaux.

L'érosion du dollar canadien n'a pas rencontré grande oppo-

sition de la part de la Banque du Canada. Le contraire eût été paradoxal et même préjudiciable, puisque le déclin d'une monnaie, s'il engendre le renchérissement des importations, facilite d'autant les exportations. On peut donc croire que la correction à la baisse de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes internationaux allègera la baisse des exportations canadiennes vers les États-Unis et à plus long terme, incitera à une reprise des ventes canadiennes sur le vaste marché de notre voisin méridional.

Pareille correction de la valeur du dollar canadien s'imposait puisque d'un surplus de \$2 milliards, la balance commerciale du Canada a chuté à un excédent de \$500 millions en 1974. Certains économistes prévoient même que 1975 marquera la première année de déficit commercial du Canada.

Heureusement, ces mêmes économistes prévoient aussi que les entrées en capitaux seront suffisantes pour amortir le déficit commercial et ainsi redonner à la balance des paiements

un certain équilibre.

Quant au dollar américain, il a baissé sensiblement hier sur le marché des changes, tant à Francfort qu'à Tokyo où il a descendu à son plus bas point depuis juillet dernier. Cette baisse est attribuée aux bruits selon lesquels les pays producteurs de pétrole s'apprêteraient à demander que leurs livraisons de pétrole soient payées en devises autres que le dollar US.

CIL vend McPhar à Venturetek

Canadian Industries Limited-CIL a annoncé mardi à Toronto qu'elle avait vendu les avoirs canadiens de sa filiale McPhar Geophysics Limited à Venturetek International Limited, de Toronto.

Les profits de CP Air chutent de 43%

En dépit d'une augmentation de près de 50 pour cent de ses revenus d'exploitation qui ont atteint \$276,8 millions en 1974 contre \$185,9 millions en 1973, CP Air a vu son revenu net fléchir de \$4,2 millions en 1973 à \$2,4 millions en 1974, en raison de l'escalade soutenue des coûts.

Lors de la présentation hier de l'état financier, le président de la compagnie aérienne, M. John C. Gilmer, a précisé que le

premier semestre s'est révélé de bon augure, mais que la spirale des coûts conjuguée à une diminution du trafic au cours du second semestre ont concouru à réduire les bénéfices de l'exercice.

Malgré l'augmentation importante du nombre de sièges offerts, la capacité de charge moyenne (soit le pourcentage de sièges occupés) a été de 61,4% contre 62,7% en 1973. Le nombre de passagers utilisant les lignes aériennes de la compagnie a atteint un nouveau record de 2,284,000, par rapport à 1,756,000 l'année précédente.

Les revenus d'exploitation de l'exercice 1974 — (avec données comparatives pour l'exercice 1973 entre parenthèses), proviennent des secteurs d'activités suivants: transport passagers, \$236,4 millions (soit une hausse de 55% au regard de \$152,6 millions en 1973); transport fret, \$22,1 millions (hausse de 51,5% au regard de \$14,6 millions); poste aérienne, \$9,2 millions (hausse de 16,2% au regard de \$7,9 millions); nolisément, \$2,1 millions (baisse au regard de

\$5,3 millions en 1973).

La route de l'Orient a continué de présenter une croissance sensible et l'augmentation de recettes de 33,4% est attribuable en grande partie à la popularité et au grand nombre de sièges du Boeing 747 qui a assuré ce service toute l'année.

A l'instar des autres transporteurs aériens, CP Air considère les parcours nord-atlantiques comme encore non rentables,

les hausses tarifaires successives n'ayant pas réussi à compenser la montée rapide des coûts de carburant et l'exercice s'étant soldé par un surplus de sièges offerts. CP Air a conclu une entente commerciale avec KLM pour les liaisons entre l'Est du Canada et Amsterdam; et avec Alitalia pour la desserte de l'Italie, en vue d'un rendement plus élevé et d'une réduction des coûts.



Des milliers de tests sont effectués chaque année au laboratoire de contrôle de la qualité de Miracle Mart.

Miracle Mart veut intéresser ses clients au contrôle de la qualité

par Renée Rowan

Depuis hier et jusqu'à la fermeture du magasin demain soir, les clients de Miracle Mart du centre commercial West Island Mall pourront assister à une série de démonstrations sur le contrôle de la qualité de différents produits offerts en vente dans cette chaîne de détail. Ce programme d'information d'une durée de trois jours est organisé en collaboration avec neuf grands fabricants canadiens.

Il a un double objectif: d'une part, informer le plus grand nombre possible de consommateurs des divers contrôles de fabrication qui assurent la qualité d'un produit, et d'autre part, renseigner les clients sur l'usage pour lequel le produit a été conçu. En plus des démonstrations, Miracle Mart met aussi à la disposition des visiteurs une série de dépliants et de renseignements pratiques.

Si les consommateurs manifestent suffisamment d'intérêt pour un programme de ce genre, l'expérience sera reprise dans d'autres magasins de la compagnie.

Le laboratoire de contrôle de la qualité Miracle Mart, situé à Saint-Léonard, existe depuis 5 ans. Dirigé par un ingénieur en textile, M. Tom Read, l'équipe comprend cinq techniciens.

Avant que l'un des acheteurs de la chaîne Miracle Mart commande de la nouvelle marchandise, il doit faire tester des échantillons au laboratoire de contrôle de la qualité. Si ces échantillons sont conformes aux normes du laboratoire et que la marchandise est commandée,

d'autres échantillons sont choisis au hasard parmi la marchandise reçue à l'entrepôt. Lorsque les résultats sont satisfaisants, la marchandise est alors envoyée dans les différents magasins. Même à ce stade, il pourra encore arriver que l'on fasse de nouveaux tests en laboratoire.

Considéré comme un des meilleurs laboratoires du genre au Canada, l'équipement comprend des machines à laver et séchoirs munis de leur propre réservoir d'eau chaude; une unité de nettoyage à sec fonctionnant avec pièces de monnaie; un appareil permettant de tester l'endurance des tissus, plastiques et métaux; un microscope puissant permettant d'analyser les fibres; un appareil pour tester l'élasticité et la

compression; un appareil pour tester l'extensibilité des basculottes; un autre pour tester le boulochage et les déchirures, les "transferts" de couleurs, la propension à l'usure, l'inflammabilité de la marchandise conformément à la loi sur les produits dangereux.

En 1973-74, on a évalué à environ deux millions de dollars la marchandise qui a dû être refusée après contrôle de la qualité; ce chiffre, au cours de la dernière année a été abaissé entre \$200,000 et \$300,000.

"Nous espérons ainsi arriver à établir notre crédibilité auprès du consommateur de la même manière que l'a fait en Angleterre Marks & Spencer. C'est l'objectif que nous visons", précise M. Tom Read.

Le taux d'intérêt SCHL baisse à 10%

Le taux d'intérêt sur les prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement vient d'être réduit de ¼ de 1% et s'établit maintenant à 10%. Cette baisse suit de quelques jours des réductions similaires annoncées par les pourvoyeurs privés de fonds hypothécaires; les prêteurs agréés selon la Loi nationale de l'habitation (10½%) et les fournisseurs de prêts conventionnels (10½%).

Les prêts directs de la SCHL sont les montants accordés par l'organisme fédéral, à même son budget d'immobilisation, aux emprunteurs à revenus modestes, aux coopératives d'habitation et aux sociétés sans but lucratif. Ces prêts directs ont permis la construction de plus de 30,000 unités d'habitation en 1974, soit 14% de l'ensemble des logements mis en chantier au pays.

stelco

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
DIVIDENDE No 255

Avis est donné par les présentes que le Conseil d'administration de la compagnie a déclaré un dividende de quarante cents (40¢) par action, pour les Actions de Catégorie A convertibles de la compagnie, payable le jeudi 1er mai 1975, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 1er avril 1975.

Avis est aussi donné que le Conseil d'administration a déclaré un dividende de trente-quatre cents (34¢) par action pour les Actions de Catégorie B convertibles de la compagnie, provenant du surplus en main, non reparté et libéré d'impôt, payable le jeudi 1er mai 1975, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 1er avril 1975.

Par ordre du Conseil
Le secrétaire
J. W. YOUNGER
Toronto, Canada.
Le 17 février 1975.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Avis est donné, par les présentes, qu'une assemblée générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde aura lieu jeudi, le 13 mars 1975, à 9h00 de l'avant-midi, à l'Hôtel Québec-Hilton (Centre Municipal des Congrès), aux fins suivantes:

1. Prendre connaissance du rapport financier annuel
2. Élire les administrateurs
3. Nommer les vérificateurs
4. Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration,
André Gariépy
Secrétaire
Montréal, le 14 février 1975.

Une mine d'or pour Javelin

Après la Minas San Cristobal, la Canadian Javelin de Montréal met en production une deuxième mine d'or et d'argent au El Salvador, la Los Encuentros. La Los Encuentros est adjacente à la Minas San Cristobal. La capacité de production des deux mines atteindra 75,000 tonnes par année. A cause de leur proximité, les deux gisements sont identiques; l'excellente teneur de la Minas San Cristobal est de 5 onces d'argent et 0,87 once d'or à la tonne.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Avis d'assemblées générales spéciale et annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires du TRUST GÉNÉRAL DU CANADA sera tenue dans le Salon Viger de l'hôtel Château Champlain, Place du Canada, Montréal, le mercredi, 26 février 1975 à quinze heures (3 p.m.), aux fins de considérer et, si jugé opportun, de ratifier les amendements aux règlements qui suivent, adoptés par le Conseil d'Administration à son assemblée du 5 février 1975:

- a) un amendement au règlement numéro 1, article 4.7 — pour fixer à 11 administrateurs au lieu de 12 le nombre des membres composant le Comité Exécutif;
- b) un amendement au règlement numéro 1, article 4 — pour fixer à 19 au lieu de 21 le nombre des administrateurs composant le Conseil d'Administration.

AVIS EST DE PLUS PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'immédiatement après l'assemblée générale spéciale susdite, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie sera tenue au même endroit pour les fins suivantes:

- a) recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974;
- b) élire les administrateurs pour l'année 1975;
- c) nommer les vérificateurs pour l'année 1975;
- d) délibérer sur toute autre question du ressort de l'assemblée.

Montréal, le 6 février 1975.

Le secrétaire
Pierre Audet, avocat

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Imasco Limitée

Avis est donné que les Administrateurs d'Imasco Limitée ont déclaré les dividendes suivants:

Dividende no 312

Actions ordinaires convertibles
Classe A dividende trimestriel
25 cents par action

Action ordinaires convertibles
Classe B dividende trimestriel
libéré d'impôt
21¼ cents par action

Dividende no 126

Actions privilégiées de 6%
dividende semi annuel
3% par action

Les dividendes seront payés le 31 mars 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 mars 1975. Daté à Montréal, Québec, le 20 février 1975. Par ordre du Conseil, le secrétaire, Norman J. Flynn.

Cet avis ne constitue ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres. L'offre n'est faite que par le Prospectus.

\$60.000.000

Communauté Urbaine de Montréal (Canada)

10% Obligations à fonds d'amortissement échéant le 15 Février, 2000 payable en dollars U.S.

Prix 100%
(Plus les intérêts échus)

Une copie de ce Prospectus peut être obtenue dans toute province, de tout membre du Syndicat des Souscripteurs à tortait qui peut légalement offrir ces valeurs dans ladite province.

White, Weld & Co.
Incorporated
Lévesque, Beaubien Inc.

Salomon Brothers
Nesbitt Thomson Securities, Inc.

A. E. Ames & Co.
Incorporated
Dillon, Read & Co. Inc.

The First Boston Corporation
Dominion Securities Harris & Partners Inc.

Goldman, Sachs & Co.
E. F. Hutton & Company Inc.

Greenshields & Co Inc
Kidder, Peabody & Co.
Halsey, Stuart & Co. Inc.
Affiliate of Barbe & Co. Incorporated
Kuhn, Loeb & Co.

Lehman Brothers
Incorporated

McLeod, Young, Weir, Incorporated

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith
Incorporated

Paine, Webber, Jackson & Curtis
Incorporated

Smith, Barney & Co.
Incorporated

Dean Witter & Co.
Incorporated

Wood Gundy Incorporated

Shearson Hayden Stone Inc.

Bell, Gouinlock & Company
Incorporated

Burns Bros. and Timmins Inc.
Equitable Canada
Incorporated

Fry Mills Spence Inc.

Midland Doherty Inc.
Pitfield, Mackay & Co., Inc.

Richardson Securities, Inc.

Brault, Guy, O'Brien Inc.
Crang & Ostiguy Inc.

René T. Leclerc Incorporée

Mead & Co.
Limited

20 Février 1975

Amiante

La production baisse, le prix augmente

par Jacques Forget

La prédiction du courtier Lèvesque, Beaubien d'une nouvelle hausse du prix de l'amiante dans son dernier bulletin mensuel "La revue du marché et des industries" peut surprendre à première vue. Surtout après trois augmentations successives au cours de la dernière année totalisant 45%.

L'industrie minière ne souffre-t-elle pas de l'actuelle récession économique qui terrasse l'ensemble des pays industrialisés capitalistes? Et bien non, à part l'or et l'uranium, qui, tels larons en foire, profitent du malheur des autres, l'amiante est le seul minéral industriel dont la demande continuera à s'accroître au rythme annuel de 5% en 1975.

Mais laissons plutôt M. W. W. Oughtred, président directeur-général de l'Asbestos Corporation, nous expliquer le pourquoi et le comment de cette situation.

L'année 1974 a été particulièrement profitable pour l'Asbestos Corporation, écrivait l'homme d'affaires à la mi-janvier dans une publication spécialisée. La reprise tant attendue est finalement survenue et la très forte demande d'amiante sur tous les marchés a permis aux producteurs de vendre à des prix plus avantageux.

L'exploitation de notre mine et de notre usine de traitement du minéral de Thetford Mines ont atteint leurs capacités maximum en 1974, de même que notre nouvelle mine d'Asbestos Hill dans l'Ontario qui a pu livrer à notre usine de Norderham en Allemagne les concentrés d'a-

miante suffisants. Six cargos ont expédié quelque 260,000 tonnes de concentrés d'amiante de Deception Bay à Norderham. Le 2 septembre dernier, cette usine fonctionnait à raison de trois quarts par jour, cinq jours par semaine.

Alors que la plupart des pays traversent une période économique trouble, l'industrie de l'amiante, au contraire, apparaît en 1975 naviguer à contre-courant. Tant et si bien que les indications actuelles nous prédisent un marché de l'amiante particulièrement vigoureux pour la présente année. On peut même s'attendre à ce qu'il y ait un déficit de la production: la demande soutenue excédant les actuelles capacités de production. Cela est particulièrement vrai dans le secteur des tuyaux d'amiante-ciment, où l'on utilise une fibre de longueur moyenne; alors que dans le secteur de l'amiante industriel, soit les fibres pour courtes utilisées notamment dans le textile d'amiante et dans les garnitures, la demande pourrait bien fléchir des suites de l'actuelle récession économique. Quoiqu'il en soit, la demande moyenne pour l'amiante continue de croître au rythme annuel de 4% à 5%. Qui plus est, il n'y a pas eu assez de nouvelles mines entrant en production ces dernières années pour satisfaire la croissance de la consommation d'amiante.

Le secteur de l'amiante-ciment est toujours un marché en pleine croissance pour la fibre d'amiante. L'accroissement le plus spectaculaire du marché est survenu dans les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Améri-

que latine.

Certes, un accroissement de la production était prévu au Canada pour cette année, mais par ailleurs on prédisait une chute de la production aux USA par suite de fermetures. L'incendie du moulin de la mine King-Beaver en début décembre et la perte de production de 153,000 tonnes de fibres d'amiante qui en résultera cette année, viendront donc aggraver l'actuelle situation de pénurie. Tous les efforts possibles seront donc entrepris, avoue M. W. W. Oughtred, pour que la capacité maximale des autres mines de l'Asbestos Corporation soit atteinte et que les besoins de nos clients soient satisfaits de la façon la plus complète possible.

Sans nul doute, pareille demande n'est pas éternelle; mais il faut bien constater un renversement de tendance majeur: le taux de consommation a nettement augmenté, la demande est croissante et la production de fibre d'amiante sera déficitaire. A moins d'une débâcle économique complète cette année, le marché de l'amiante sera donc très ferme.

Voici donc quelles sont les viscosités qui affectent la production d'amiante à l'échelle nord-américaine:

— Comme l'expliquait M. Oughtred, la production de l'Asbestos Corporation, notamment à cause de l'incendie de l'usine King-Beaver de Thetford Mines, diminuée de 153,000 tonnes de fibre d'amiante cette année. Cela représente une coupure de 30% dans la capacité de production de l'ensemble des mines de la compagnie, le plus gros producteur indépendant d'a-

miante au Canada.

— A Asbestos, le glissement de terrain survenu dans la partie nord du gisement à ciel ouvert de la mine Jeffrey de la Canadian Johns-Manville, réduira de 35% à 40% la production de 632,000 tonnes atteinte l'an dernier. Avant cet incident, la Canadian Johns-Manville prévoyait porter à 725,000 tonnes sa production de 1975, de façon à répondre pleinement à la forte demande de ses clients.

— Aux Etats-Unis, deux importants gisements sont finalement arrivés à épuisement à la fin de l'année dernière. La mine Copperopolis de la Pacific Asbestos Corp. en Californie de même que la mine du Vermont de la Ruberoid Corp. ferment leurs portes, amputant la production mondiale d'amiante de 100,000 tonnes de fibres.

En termes de production, cela signifie que la production québécoise d'amiante, qui compte pour 80% de l'ensemble de la production canadienne, connaîtra en 1975 une chute de 20%. De 1.5 million de tonnes de fibres d'amiante d'une valeur de \$242 millions, la production québécoise tombe cette année à 1.2 millions de tonnes, d'une valeur de \$195 millions seulement.

A l'échelon canadien la chute dans la production amiantifère sera moins prononcée. Car dès la mi-75, la United Asbestos de Montréal mettra en production son usine d'amiante de Mildothian qui produira 100,000 tonnes d'amiante annuellement, à même l'extraction de son gisement du nord-est ontarien. Aux dernières nouvelles, la construction de l'usine de traitement du minéral allait bon train et tout laissait croire que les installations devaient entrer en production commerciale dès le mois de juillet. Ce n'est que dans le dernier quart de l'année toutefois, que la capacité de production maximale de l'usine Mildothian de la United Asbestos produira sa fibre d'amiante à pleine capacité.

Le gisement est estimé à 35.5 millions de tonnes de minéral d'amiante à une teneur de 9.65%. Il s'agit de fibres des catégories 4 et 5, utilisées dans l'amiante-ciment. L'excellent marché pour cette catégorie de fibres, surtout après les événements désastreux connus dans les Cantons de l'est assurant à la United Asbestos un marché captif, pour écoulé sa production.

Quoi qu'il en soit, malgré la mise en production de la nouvelle mine de la United Asbestos, dont on ne peut guère estimer la production pour la première année à plus de 35,000 tonnes, la production canadienne d'amiante connaîtra en 1975 une chute d'un peu plus de 14%. De 1,810,000 tonnes de fibres d'amiante, la production canadienne devrait chuter cette année à quelque 1,550,000 tonnes.

Outre la forte spéculation sur une nouvelle hausse généralisée des prix de l'amiante, que viennent accentuer l'apreté des négociations collectives actuellement en cours dans les mines des Cantons de l'est, le déficit de production des amiantifères relance une question déjà vieille: quand entreron-t-ils en production les deux gisements d'amiante de l'Abitibi?

McAdam Mining, près de Chibougamau, et Abitibi Asbestos, entre Amos et Matagami, possèdent des gisements d'amiante dont le tonnage est de 150 millions de tonnes dans le premier cas et 100 millions de tonnes dans le second cas. Les deux gisements recèlent des fibres de catégories 4 et 5; dans le cas d'Abitibi Asbestos la teneur est de 4% alors que dans le cas de McAdam, la teneur varie entre 3.5% et 3.9%.

Depuis quelques années, Brinco et Rio Algom, les deux filiales canadiennes du groupe Rio-Tinto Zinc de Londres, ont pris des options sur ces gisements et y ont effectué d'importants travaux d'exploration, de mise en valeur et de recherches en usines pilotes quant à la qualité des fi-



Les producteurs d'amiante de l'Estrie connaîtront un déficit de leur production cette année. Leurs clients, déjà affamés, auront du mal à voir leurs commandes remplies à cause de la réduction de la production engendrée tant par l'écoulement survenu à la mine Jeffrey de la Canadian Johns-Manville que l'incendie du moulin de la mine King-Beaver de l'Asbestos Corporation. Le renchérissement des prix qui suivra ne manquera pas de relancer la vieille question de la propriété et de la gestion des mines d'amiante québécoises.

bres rencontrées.

La Brinco de Montréal a dépensé quelque millions de dollars pour acquérir au coût de \$2.50 l'action, 51% des actions de l'Abitibi Asbestos. Quelque \$3 millions ont aussi été dépensés en études de toutes sortes reliées à la faisabilité de la mise en production d'une mine. Si le gisement peut être mis en opération à ciel ouvert, un inconvénient majeur en bloque la mise en production immédiate: le gisement est situé sous un marais, sa mise en production serait donc fort coûteuse, à cause des coûts élevés de l'enlèvement du mort-terrain. En 1973, on évaluait la mise en production à ciel ouvert et la construction d'une usine de transformation du minéral d'amiante en fibres traitées pour utilisation industrielle à \$60 millions. Depuis, les coûts de mise en production ont grimpé de 50%. Voilà pourquoi l'étude de faisabilité finale se fait attendre depuis si longtemps!

Toutefois, il pourrait en être autrement du gisement de McAdam Mining Corp., situé au nord-est de Chibougamau. Un analyste minier d'une importante maison de courtage de Toronto, observateur fidèle du marché de l'amiante, préférant toutefois garder l'anonymat, à laisser savoir au DEVOIR que Rio Algom, qui détient une option de mise en production contre 70% des intérêts dans la propriété, serait sur le point de décider de l'opportunité d'une étude de faisabilité complète, d'un coût de \$1 à \$2 millions, qui décide-

rait du sort du gisement de McAdam Mining.

Car le gisement de McAdam ne semble pas affronter d'obstacles qui pourraient retarder sa mise en production. La fibre du gisement a même été soumise à l'expertise du laboratoire du Ministère des Richesses Naturelles de Ste-Foy qui a conclu à sa valeur commerciale. Le marché de l'amiante s'accroissant au rythme annuel de 5% jusqu'en 1980 et le marché de la fibre d'amiante-ciment, que recèle justement le gisement de Chibougamau, étant particulièrement vigoureux, la décision de mettre en production le gisement de McAdam pourrait bien être prochaine! Les investisseurs n'attendent que pareille décision pour tirer profit de la vente des actions de McAdam Mining Corp. qui après avoir atteint plus de \$2 en 1969, se transigent entre 30 et 60 cents depuis quelques années, sur le marché de Toronto.

Une question plus immédiate demeure: à quand la prochaine hausse des prix des fibres d'amiante, puisque les amiantifères envisagent même de servir leurs clients au prorata de leurs commandes? Certainement pas avant la signature du contrat de travail, actuellement en négociation entre les différents syndicats des mineurs de l'Estrie et les compagnies d'amiante. Quoi de mieux pour justifier une hausse des prix que d'importantes concessions salariales aux travailleurs...?

Un concentrateur pour Thetford?

L'Asbestos Corporation cherche à reconstruire l'usine de traitement du minéral de la mine King-Beaver de Thetford Mines. Pour ce faire, la compagnie a mis de l'avant une stratégie bipartite.

Alors que des foreuses sondent le sol de la mine King-Beaver afin de déterminer les réserves exactes de la mine, tant en terme de tonnage qu'en terme de qualité de la fibre d'amiante; l'Asbestos Corporation a commandé pour le 1er mars à une firme de consultants un plan et un estimé des coûts préliminaires pour un moulin primaire qui viendrait traiter le minéral de la King-Beaver en attendant la construction d'une usine complète de traitement du minéral, dans l'éventualité où les présents forages délimiteraient des réserves suffisantes pour amorcer la construction de pareilles installations.

Ce que les ingénieurs miniers appellent un moulin primaire est en fait une usine de concentration du minéral. Dans le cas de l'amiante, cela signifie qu'au sortir de ce "moulin primaire", le minéral aura été concassé, séché une première fois et aura subi un tri préliminaire visant à isoler la fibre d'amiante.

L'incendie de décembre qui a ravagé le moulin de la King-Beaver, a entraîné la ruine complète de l'édifice vieux de près de 50 ans et estimé à quelque \$40 millions. Selon un porte-parole de l'Asbestos Corporation, il en coûterait aujourd'hui entre \$60 et \$100 millions pour doter à nouveau la mine King-Beaver d'une pareille usine de traitement de son amiant. Or, les géologues de la compagnie n'ont pas en main les données pour estimer à plus de 10 ans la longévité de la mine, avec les réserves actuellement connues. La reconstruction du moulin, aux coûts d'aujourd'hui commande des réserves de minéral d'au moins une vingtaine d'années. Voilà pourquoi le préambule à toute décision de reconstruire exige la certitude absolue de réserves d'amiante plus importantes, que tente actuellement de prouver un vaste programme de forages sur la propriété.

Et si les forages ne révèlent pas de ré-

serves de minéral d'amiante suffisantes pour exploiter pendant deux décennies la mine King-Beaver, Thetford Mines devra se contenter d'un moulin primaire qui approvisionnera en concentrés le moulin de la mine Normandie, une autre mine de l'Asbestos Corporation, située à Vimy Ridge. Cette solution permettrait d'employer un certain nombre des travailleurs de la King-Beaver durant la construction du moulin primaire et certains autres de façon permanente à la phase opérationnelle.

Dressons un portrait des propriétés de l'Estrie de l'Asbestos Corporation pour mieux saisir l'impact de l'incendie du moulin de la King-Beaver sur la compagnie et Thetford-Mines: Avant ce cataclysme, l'Asbestos Corporation comptait 4 mines d'amiante dans les Cantons de l'Est et trois usines de traitement du minéral:

- 1) la King-Beaver de Thetford, en opération depuis près de 83 ans maintenant, employant 850 mineurs et travailleurs produisant quotidiennement 12,000 tonnes de fibres d'amiante,
- 2) la mine British Canadian de Black Lake, opération à ciel ouvert qui sera épuisée en 1976 et que doit continuer la mine souterraine Penhale, prête à être exploitée seulement en 1978. Deux moulins BC 1 et BC 2 permettent à l'actuelle mine une production de 12,500 tonnes de fibres d'amiante quotidiennement,
- 3) la mine Normandie de Vimy Ridge, en opération depuis 1955, au rythme actuel de 7,200 tonnes de fibres d'amiante par jour,
- 4) la mine Johnson's aussi de Black Lake, dont les opérations minières sont menées conjointement avec celles de la mine British Canadian, mais dont le traitement du minéral est fait séparément.

En début d'année, l'Asbestos Corporation, outre l'incendie du moulin de la King-Beaver qui mettait au chômage 850 de ses employés et résultait en une perte de capacité de production pour la compagnie d'au moins 30%, subissait d'autres

viscosités tant à la mine British Canadian qu'à la mine Normandie. D'autre part, le rendement du minéral aux moulins BC 1 et BC 2 de la British Canadian de Black Lake est trop faible: sa teneur laisse à désirer. Pire, les réserves en minéral de cette mine seraient moindres que prévues, puisque la zone Manhattan du gisement ne rencontre pas les prévisions de tonnage prévues. D'autre part, à l'été 1976, la compagnie prévoit que l'exploitation à ciel ouvert de la mine Normandie de Vimy Ridge sera terminée. Et, même si le développement de la mine sous-terrain Penhale commençait immédiatement, le moulin adjaçant n'aurait pas de minéral pour une période de deux ans!

Aux prises avec cette situation d'ensemble affectant sa production des Cantons de l'Est, l'Asbestos Corporation a mis de l'avant le programme suivant. Elle entend continuer l'exploitation de sa mine King-Beaver de Thetford Mines pour transporter aux moulins appauvris BC 1 et BC 2 de Black Lake du minéral d'amiante qui permettrait d'augmenter la teneur du minéral extrait de la mine British Canadian tout en rentabilisant les usines de traitement locales. Puis, lorsque le moulin primaire sera construit sur l'emplacement en concentrés d'amiante le moulin de la Normandie jusqu'en 1978, au moins, date à laquelle des installations complètes auront pu être rebâties à Thetford-Mines et la mine Penhale aura pris la relève du gisement à ciel ouvert épuisé de la Normandie.

Cette solution permettrait de reprendre quelque 400 des 850 travailleurs de la King-Beaver mis à pied, travaillant comme l'espère la compagnie, en rotation de 5 jours sur une semaine de 7 jours, tout en satisfaisant en plus grande partie aux pressants besoins des clients. Dans ce but, l'Asbestos Corporation a demandé au gouvernement de fermer en partie la route 112-A, de façon à pouvoir acheminer du minéral de la mine King-Beaver aux moulins BC 1 et BC 2 de Black Lake.

Asbestos

Où on extrait et usine plus de 2,250 tonnes de fibre d'amiante par jour, produisant 125 grades différents, pour utilisation de tous genres dans l'industrie, la construction, le secteur résidentiel, pour améliorer notre milieu



Canadian Johns-Manville Co., Limited
ASBESTOS, Qué.
J1T 3N2